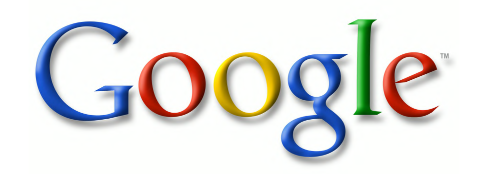
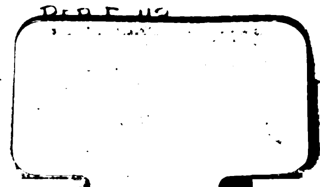






~~139~~ a


TAYLOR INSTITUTION
DOMI NUS ILLU
MINA TIO MEA

ŒUVRES COMPLÈTES

DE

BRANTHÔME

—

TOME XIII

PARIS. TYP. DE E. PLON, NOURRIT ET Cie, RUE GARANCIÈRE, 8.

ŒUVRES COMPLÈTES

DE PIERRE DE BOURDEILLES

abbé et seigneur

DE BRANTHÔME

Publiées pour la première fois selon le plan de l'auteur augmentées de nombreuses variantes et de fragments inédits

SUIVIES D'UNE TABLE GÉNÉRALE

Avec une Introduction et des Notes

PAR M. PROSPER MÉRIMÉE

de l'Académie française

ET M. LOUIS LACOUR

Archiviste paléographe

TOME XIII



PARIS

LIBRAIRIE PLON

E. PLON, NOURRIT ET Cie, IMPRIMEURS-ÉDITEURS

Rue Garancière, 10

MDCCCXCV



OPUSCULES[1]

I

FRAGMENT DE LA
VIE DE FRANÇOIS DE BOURDEILLE,
PÈRE DE BRANTHOME.

Préface, ou lettre de Branthôme à son nepveu Henry de Bourdeille, chevallier de l'Ordre, conseillier d'Estat, capitaine de cent hommes d'ordonnance, lieutenant general, seneschal et gouverneur de Perigord.

Vous voulez doncques, mon vicomte et cher nepveu, sçavoir de moy, par la priere que m'en avez faicte, aucuns traicts et faiçts de la vie de feu M. de Bourdeille, mon pere et vostre grand-pere, afin de l'en imiter et

1. L'édition Buchon a publié sous ce titre dix-sept pièces ou fragments. Nous n'en retenons que trois ayant une valeur historique : le *Testament* de Branthôme, la Vie de son père François de Bourdeille et celle de sa belle-sœur. Quatre morceaux composés en l'honneur de Mme de Bourdeille et

mieux ressembler. Et vrayment de bon cœur j'en mets icy la main à la plume, pour en racconter aucuns[1] que je luy ay veu faire, et ouy dire aux vieux qui l'ont veu et cognu; car j'estois fort jeune, et de l'aage de sept ans quand il mourut.

Ce petit traicté doncques vous servira de sa representation et image, que vous arregarderez quelquesfois, et y compasserez vos actions, lesquelles vous seront toutes louanges si les rendez semblables aux siennes, ainsi que j'espere que Dieu vous en fera la grace, et aussy que je vois vostre semblance et naturel, qui s'y rapporte fort, tant à l'air et traicts du visage qu'à aucunes façons, plus que tous nous autres quatre ses enfans, qui sont mon frere le capitaine Bourdeille, mon frere d'Ardelay, et moy[2], je dis en aucuns lineamens de visage et aucunes actions, car, pour la valeur et la vertu, il ne nous en eust sçeu rien reprocher s'il nous eust pu veoir en la

de Mme d'Aubeterre, ainsi que huit fragments traduits du latin et précédés de deux épîtres dédicatoires nous ont paru d'un ordre trop exclusivement littéraire.

Il a paru non moins inutile de reproduire la généalogie fautive extraite par l'édition Buchon des titres de la Collection Clérembaud. Les erreurs généalogiques de Branthôme ont été relevées une à une par l'édition de M. Ludovic Lalanne. Quant aux vers inédits publiés en 1881, par M. le Dr Galy, d'après un manuscrit découvert par lui à à Périgueux, ils ne sont point par conséquent reproductibles.

1. Aucuns faits.

2. Branthôme oublie André de Bourdeille, mais ce n'est pas à dessein, puisqu'il ne donne que trois noms en parlant des quatre enfants.

perfection de nos aages et valeurs. Il faut que nous vous vantions jusques-là ; et crois que son ame, qui repose en paradis, s'en est beaucoup et souvent resjouye.

Sur cela je brise, et m'en vais accommancer ce que desirez sçavoir, après vous avoir baisé les mains[1], mon vicomte et cher nepveu, et asseuré qu'à jamais je vous suis un humble et obeyssant oncle.

BOURDEILLE.

Messire François de Bourdeille, vostre grand-pere, fut fils de messire François de Bourdeille, et de Ylaire du Fou en Poictou.

Je ne m'amuseray point à vous racconter l'antiquité de la maison de Bourdeille, ny des hauts faicts et beaux exploicts de guerre qu'ont accomplis nos peres, grands-peres, aieux, bisayeux et ancestres, aux guerres qui se sont faictes, tant à la Terre-Saincte que delà et deçà les monts, soubs nos braves et vaillans roys qui estoient pour lors.

Je ne m'amuseray non plus à vous parler de l'antiquité de la maison du Fou, venue de Bretaigne, et fort agrandie par le roy Louys XI et autres roys qui sont venus après, mesmes du roy François I, qui fit espouser l'heritiere du Fou, niepce de ma grand-mere, et la filliole et cousine de vostre grand-pere, à messire Antoine Desprez, et le fit mareschal de France,

1. D'oncle à neveu, ces formules d'humilité, d'obéissance, de baisemains, paraîtraient ironiques aujourd'hui, mais alors elles s'échangeaient comme civilités ordinaires, sans tenir compte de l'âge.

d'où sont sortis mess[rs] P. de Montpezat que l'on voit aujourd'huy.

Je ne m'amuseray doncques à discourir de toutes les antiquités de ces deux nobles maisons de Bourdeille ny du Fou, ny de leurs faicts et gestes, car cela seroit trop long, et n'aurois jamais faict, bien que, quand je l'aurois entrepris, j'en penserois venir à bout aussy bien que homme de nostre race[1]. Venons doncques au poinct.

Messire François de Bourdeille doncques, vostre grand-pere, fut fils de ces deux illustres pere et mere que je viens de dire. Après qu'il vint à estre grand et en aage, son pere le donna page à la reine de France Anne, duchesse de Bretaigne. Et y fut huict ans, et avoit cest honneur d'estre son premier page (ainsy luy parloit tousjours), et de monter sur son mulet de debvant, qui estoit un très-grand honneur et faveur de ce temps là pour les pages des reines et grandes princesses, pour estre en cela[2] preferés à tous les autres. Et le bonhomme feu M. d'Estrées, grand maistre de l'artillerie, grand homme digne de sa charge que nous avons veu[3], alloit sur le mulet de derriere, ainsy qu'il me l'a conté souvent, et que bien souvent tous deux ils

1. *Et je n'en finirais pas, bien que je me considère comme parfaitement capable d'en venir à bout.*

2. Parce que cela montrait qu'ils étaient préférés. L'équipage en question était une sorte de litière à brancard portée par deux mulets, l'un devant, l'autre derrière; on s'y plaçait de côté.

3. Des plus dignes que nous ayons vu.

avoient esté fouettés l'un pour l'amour de l'autre[1], car vostre grand-pere faisoit tousjours quelques petites natretés[2], ainsy que son esprit prompt, vif et gentil l'y conduisoit, et sur-tout quand il faisoit aller le mulet de debvant plus viste qu'il ne falloit. C'estoit lors à la reine à crier : « Bourdeille, Bourdeille, vous serez fouetté, je vous en asseure, et vostre compaignon » ; et tant n'y failloient pas[3], car l'un se remettoit sur l'autre et disoit que la faute venoit de son compaignon, que le debvant s'advançoit trop, et qu'il falloit faire suivre l'autre; et l'autre disoit que le derriere advançoit et passoit trop l'autre de debvant. Et pour ce, de compaignie, sans ouyr leurs excuses et raisons, estoient bien fouettés; mais M. d'Estrées m'a dict que toute la faute venoit de vostre grand-pere qui faisoit tout le mal.

Il demeura doncques ainsy page espace de huict ans; ce qui luy nuisit un peu à sa taille qui estoit très-belle, et la rendit un peu voustée[4], quand il vint sur l'aage. Et luy-mesme le confessoit et s'en plaignoit, et que son pere l'avoit voulu oster de là s'il eust pu trouver quelque honneste excuse, ou qu'il eust osé. Mais il apprit aussy que la reine l'aimoit bien

1. L'un à cause de l'autre.

2. Plaisanteries. — On dit encore *natre* pour *plaisant* en provençal. Pour comprendre ceci, il faut se rappeler que la litière de la reine était une longue chaise à porteurs dont les brancards étaient portés par des mulets.

3. Et ils ne manquaient pas d'être fouettés.

4. Le métier de conducteur de mulet n'était pas fait pour lui donner la taille droite du cavalier.

fort, ensemble et l'une de ses sœurs[1] qu'elle avoit fille. Mais elle mourut jeune à l'aage de quinze ans à la cour, qui fut fort regrettée et du roy et de la reine, car elle estoit l'une des belles filles de la cour, et la tenoit-on pour un petit ange, et du plus beau esprit, et qui disoit et raccontoit des mieux. Elle fut enterrée à costé du grand autel des Cordelliers à Paris, et en ay veu le tombeau engravé de bronze[2] : mais, lorsque l'eglise des Cordeliers se brusla, il y a vingt ans[3], il fondit tout, et n'en reste plus aucune vestige. Elle s'appelloit Louyse de Bourdeille, et le roy estoit son parrain, et l'aimoit si très-tant que, à l'aage de huict ans qu'elle fut menée à la cour, le roy la trouva si belle, si jolie (et qui causoit des mieux) qu'estant petite garse, l'espace de trois ans il la faisoit quasy ordinairement manger à sa table quand la reine n'y mangeoit, et la faisoit causer, si bien qu'il l'appelloit son *petit perroquet*, et[4] luy faisoit ainsy passer le temps. Mais quand elle fut grandette, il la mit sur la sagesse et la reputation; car, à un enfant ou fille, il est bien seant de dire et faire tout; mais, quand on vient sur l'aage, il ne faut pas faire tousjours de l'enfant.

Si faut-il que je fasse ce conte d'elle[5].

1. La reine l'aimait, ainsi que sa sœur Louise de Bourdeille, qu'elle avait attachée à sa personne.

2. La lame de bronze sur laquelle était gravée l'épitaphe.

3. Elle brûla en 1580.

4. Et elle lui faisait.

5. C'est pour la seconde fois. L'histoire est déjà contée dans les *Sermens et juremens espaignols*, où elle est encore moins à sa place qu'ici.

Comme j'ay dict, elle estoit des plus belles qu'on eust sçeu veoir, et des plus aimables de la cour. Par cas, un pere cordellier qui preschoit ordinairement debvant la reine, en devint tellement amoureux, qu'il en estoit perdu en toute contenance; et quelquesfois en ses sermons se perdoit quand il se mettoit sur les beautés des sainctes vierges du temps passé, jettant tousjours quelque mot couvert sur la beauté de ma dicte tante, sans oublier ses doux regards qu'il fischoit sur elle. Et quelquesfois en la chambre de la reine prenoit un grand plaisir de l'arraisonner, non de mots d'amour pourtant, car il y fust allé du fouet, mais d'autres mots umbragés tendans à cela. Ma tante n'approuvoit nullement ses discours et en tint quelques propos à la gouvernante d'elle et de ses compaignes. La reine le sceut, qui ne le put croire à cause de l'habit et sainctété de l'homme; et pour ce coup dissimula jusqu'à un vendredy sainct qu'il prescha la Passion à l'accoustumée debvant la reyne; et d'autant que les dames et filles estoient placées et assises debvant le beau pere, comme est l'ordinaire, et qu'elles se representoient à plein debvant lui, et par consequent ma tante, le beau pere, pour l'introït et theme de son sermon, il commança à dire : « Pour vous, belle nature humaine, et c'est pour vous pour qui aujourd'huy j'endure, dit à un tel jour Nostre-Seigneur Jesus-Christ. » Et, enfillant son sermon, il fait rapporter toutes les douleurs, maux et passions que Jesus-Christ endura à sa mort pour nature humaine et à la

croix, à ceux et celles qu'il enduroit pour celle de ma tante; mais c'estoit avecques des mots si couverts et parolles si umbragées, que les plus sublimes[1] y eussent perdu leurs sens. Quelle méditation pourtant! La reine Anne, qui estoit très-habille, et d'esprit et de jugement, mordit là-dessus : et ayant consulté les vraies parolles de ce sermon[2], tant avecques aucuns seigneurs et dames que savantes gens qui y assistoient, trouvèrent que le sermon estoit très escandalleux, et le pere cordellier très-punissable, ainsy qu'il fust en secret très-bien chastié et fouetté, et puis chassé sans faire escandalle. Voylà la recompense des amours de ce monsieur le cordellier, et ma tante bien vangée de luy; car, de ce temps il ne falloit pas, sur peine, desdire ny refuser la parolle à telles gens, que l'on croyoit qu'ils ne parloient que de Dieu et du sallut de l'ame.

Après madicte tante Louyse, vint en sa place sa sœur et ma tante, Anne de Bourdeille, laquelle estoit filliole de la reine Anne. Et de ce temps, les grands seigneurs, et mesmes mon grand-pere, estoient fort curieux que[3] les grands rois ou princes, ou reines et princesses, tinssent leurs enfans sur les fonds; ce qu'ils n'offroient à toutes maisons, si-non aux grandes. Ceste Anne de Bourdeille fut mariée après à la cour avecques M. le baron de Maumont, l'une des grandes maisons de Limosin. Elle ne fut si belle que sa sœur, qui

1. Les plus raffinés en interprétation.
2. Ayant vérifié le texte que le sermon prétendait citer.
3. Avaient grand soin que.

l'estoit en perfection, mais elle l'en approchoit fort si-non en taille, car elle estoit fort petite, et Louyse l'avoit grande et belle comme son frere M. de Bourdeille.

J'ay faict ceste disgression, mon nepveu ; car il faut que vous sçachiez des nouvelles aussy bien des uns que des autres qui vous sont si proches.

Pour retourner à vostre grand-pere, estant sorty hors de page il demeura quelque temps à la cour ; et puis ses pere et mere qui estoient vieux, envoyerent le querir pour le veoir et les resjouyr, car ils en avoient ouy dire beaucoup de bien (ainsy qu'est la plus grande joie aux peres et meres quand ils voient leurs enfans vertueux). Et, de faict, vostre grand-pere fut trouvé tel et si fort, qu'ils ne le voyoient pas à demy. Et estoit leur enfant bien chery : de sorte que le pere le tenoit si fort subject près de luy qu'il ne le vouloit eschapper ny donner congé pour tourner à la cour, ny aller à aucun voyage de guerre, craignant de le perdre par son courage trop hasardeux.

Enfin, ceste subjection et ceste delicatesse fascha fort vostre grand-pere : et entendant que les François faisoient tant de belles choses au royaume de Naples, où la guerre pour lors estoit, ayant emprunté, qui de çà, qui de là, de ses amis, quelques deux cens escus, feignant un bon matin aller à la chasse et ayant pris deux des meilleurs et bons travailleurs courtauts[1] qu'il eust, sans faire bruict partit

1. Les courtauts étaient des chevaux de service, non de bataille ; ils remplissaient l'office de nos poneys.

avecques son vallet de chambre seulement et un lacquais. Et avecques tous ses chiens et levriers s'en alla jusqu'à une demy lieue dans sa terre, tousjours chassant : et, estant venu à un village, il fait entrer tous ses chiens dans une grange, et les bien renfermer leans, et donner bien à manger. Et commande au maistre de la maison et de la grange que, sur la vie, il ne leur ouvre en façon du monde, jusqu'à ce qu'il soit de retour, qui pourroit estre sur le soir; ou, si de cas il ne revenoit, qu'il ne faillist de leur ouvrir sur le soir, et qu'il les laissât aller seulement, car ils s'en retourneroient à Bourdeille. Ce que le paysan ne faillit[1]. Cependant mon pere gaigne chemin et fait douze grandes lieues d'une traicte, tirant vers Lyon.

Son pere le soir, voyant son fils n'estre tourné, s'en estonne, croyant qu'il se fust trop amusé à la chasse. Mais, le lendemain au matin, quand on luy vint rapporter que tous ses chiens et levriers estoient à la porte du chasteau, il fut en peine et allarme, et despecha aussy tost gens par-tout pour sçavoir ce qu'il estoit devenu, qui luy rapporterent au vray l'histoire qu'ils avoient apprise du paysan qu'ils luy amenerent, qui confirma le tout. Soudain il songea qu'il s'en estoit allé à l'advanture veoir le monde, et aussy tost il envoya vers Lyon et vers la cour pour en sçavoir des nouvelles, se doubtant qu'il prenoit l'un de ces deux chemins.

1. Ne manqua pas de faire.

Cependant son fils gaigne pays, et ne demeura que six jours despuis Bourdeille jusqu'à Lyon, où l'homme de son pere le trouva, qui luy dit la peine en laquelle le pere et la mere estoient pour luy. Et luy voulant persuader qu'il tournast, il luy dit seulement : « Recommandez-moy à mon pere et à ma mere, et dites-luy que je fais ce qu'il a faict d'autresfois, et que je m'en vais veoir le monde, et chercher guerre au royaume de Naples. Il ne me verra jamais que je ne soye plus honneste homme que ne suis, ny ne serois, si je voulois le croire, et me faire tenir cher dans une boëte pleine de cotton comme un relique[1]. » Il envoya aussy ses recommandations à sa mere et ses freres et sœurs, et ainsy s'en alla vers Naples : où estant venu, il fut très-bien receu de tous les grands seigneurs et capitaines françois qui y estoient, et principallement de Louys, comte d'Armaignac, son parent, de messieurs de La Palisse, de Louys d'Ars, de M. de Bayard et plusieurs autres.

Il n'eut pas faict long sejour en ces pays et guerres, qu'il s'y fit fort recognoistre pour estre très-brave et vaillant, et sur-tout pour emporter la reputation d'estre le meilleur et le plus rude homme d'armes de tous les François; car il estoit un très-bon homme de cheval, et n'y avoit cheval, tant rude fust-il, et

1. Il ne me verra point que je ne sois arrivé à être un homme mieux posé que je le suis, et que je le serais si je l'écoutais au point de me laisser conserver avec autant de soin qu'une relique dans une boîte de coton.

allast tant haut et incommodement qu'il pust, qui luy fist jamais perdre l'estrieu[1]. Et, de ce temps là, les chevaux n'estoient dressés, ny alloient à temps[2], comme despuis. Et ay ouy dire à un vieux gentilhomme de nostre maison que sur tel cheval rude qu'il fust, ne refusa jamais à monter dessus, ny que luy fit perdre les estrieux sur lesquels il mettoit ordinairement des doubles ducats. Et gageoit, qu'en cas qu'il desemparast l'estrieu et qu'ils tombassent en terre, il les perdoit par gageure faicte; et s'ils ne tomboient ils estoient pour luy. Et disoit ce gentilhomme qu'en sa vie il luy avoit veu faire plus de deux cens gageures toutes pareilles, et jamais ne les perdoit. Outre qu'il estoit ainsy fort adroict et bon homme de cheval, il estoit grand, de belle haute taille, fort puissant et nerveux; ce qui le rendoit encor plus furieux et rude homme de cheval.

Or, il demeura au royaume de Naples en tout environ quatorze à quinze mois, jusqu'à ce que les François en furent chassés par le grand capitan[3], qui obtint sur eux plusieurs belles victoires, et mesme à la rencontre du Garillan, là où mon pere fit très-bien, et y fut blessé, sans que l'Histoire de Belle-Forest[4] en

1. Il n'y avait point un cheval capable de lui faire perdre l'étrier, si rude, incommode, si prompt à s'enlever qu'il fût.

2. Aller à temps voulait dire, pour un cheval : obéir aux impulsions raisonnées du cavalier. *Temps* se dit encore avec ce sens dans les manèges.

3. Gonzalve de Cordoue, surnommé le grand capitaine, depuis la conquête de Grenade.

4. *L'histoire des neuf rois Charles*, de Belleforest.

cest endroict le raconte. Je l'ay ainsy ouy dire aux vieux, et en portoit aussy la marque et la plaie. En ce combat il secourut et seconda si bien M. de Bayard, qu'il dit souvent despuis qu'il penseroit tousjours, avecques M. de Bourdeille son second, de combattre six Espaignols et les desfaire, estans à cheval. Toutesfois, M. de Bayard estoit petit, et non si fort ny advantageux[1] que mon pere.

Voilà doncques les François chassés et renvoyés de Naples. La guerre s'esmeut en la Romanie, où le roy envoya secours au pape Jules, pour le recouvrement de Boulongne contre les Bentivogles; ce que très-mal despuis et fort ingratement il recognut, comme il se trouve parmy les histoires. M. de Bourdeille faisoit tousjours parler de luy en quelque belle faction, et se rendoit fort aimable et agreable à un chascun; car il estoit avecques sa valeur un très-beau jeune homme, et sur-tout de fort bonne conversation, et qui disoit fort bien le mot.

Le pape le prit doncques en amitié, et prenoit plaisir de causer et de jouer avecques luy, car il estoit bon compaignon et familier. Un jour ils jouerent ensemble, qu'il gaigna à mon pere quelques trois cens escus, et ses chevaux (qui en avoit de beaux), et tout son equipage. Après qu'il eut tout perdu contre luy, et qu'il luy en faisoit la guerre, et luy

1. Ni si bien avantagé physiquement. C'est précisément la frêle constitution de Bayard qui en faisait un héros; mais Branthôme ne paraît point s'en douter.

dit : *Chadieu*[1] *benit!* (car c'estoit son jurement quand il estoit fasché, et quand il estoit en ses bonnes il juroit, *chardon benit*), pape, joue moy cinq cens escus sur une de mes oreilles, rachetable dans huict jours! Que si je ne la rachete, je te la baille à couper, et en fasses un paté si tu veux et le manges. » Le pape le prit au mot, et confessa après que s'il ne l'eust rachetée il ne luy eust pas faict couper, mais il l'eust obligé tellement à luy, qu'il l'eust contrainct de ne bouger d'avecques luy de six mois, pour luy tenir compaignie, qu'il trouvoit très-aimable, comme vous oirez cy après. Mais mon pere s'asseuroit si bien de son faict, et du recouvrement de son oreille, qu'il ne s'en soucioit point quand il l'eust perdue[2], comme il luy dit despuis ; car il avoit tant d'amis à l'armée qu'il eust trouvé tousjours plus de deux mille escus à emprunter. Ils se remirent doncques à jouer, et la fortune voulut que mon pere se racquittast de tout[3], fors d'un fort beau coursier et d'un fort beau petit cheval d'Espaigne, et une fort belle mule, que le pape coupa queue au jeu, et garda ces trois, et ne voulut plus jouer. Mon pere luy dit : « Eh, chadieu, pape! laisse

1. Chadieu pour *chardieu* (par la chair de Dieu) est un juron dissimulé, de même que *chardon bénit*, qui se disait également pour chardieu. On disait de même *ventrebleu* et *ventre saint gris* pour *ventredieu* (par le ventre de Dieu) et *ventre du Christ; têtebleu* et *cadedis* pour *têtedieu* et *capdediou* (par la tête de Dieu).

2. Quand même il l'eut perdue.

3. En continuant de jouer ainsi, il était difficile que la fortune ne tournât point.

moy doncques mon cheval d'Espaigne pour de l'argent (car il l'aimoit fort), et garde le coursier pour te faire tomber et rompre le cou, si tu y monte dessus, car il est trop rude pour toy. Et pour la mule, garde-la, et f... la, si tu veux; mais garde qu'elle rue et qu'elle ne te rompe une jambe. » Le pape rioit si fort, qu'il ne s'en put arrester, tant il prenoit plaisir à ses naïvetés[1] et parolles. Le pape après luy dit : « Je feray mieux; je vous rendray vos deux chevaux, mais non la mule, et vous en donneray deux autres beaux, si vous me voulez tenir compaignie jusqu'à Rome et y demeurer deux mois avecques moy. Et passerons bien le temps, sans qu'il vous couste rien. » Mon pere luy respondit : « Chadieu, pape! quand tu me donnerois ta mitre et ta calotte, je n'en ferois rien; et pour ton bien je ne quitterois pas mon general ny mes compaignons. — Adieu vous, garniment[2]! » Et le pape à rire, et les grands capitaines françois et italiens, qui s'estonnoient et rioient aussy de la franchise de parler[3] de mon pere, lesquels si reveremment parloient tousjours à Sa Saincteté. Enfin, le pape voulant partir luy fit un adieu le plus honneste du monde, et luy dict : « Que voulez-vous de moy? vous

1. De telles naïvetés n'auraient pas fait plus d'honneur à leur auteur qu'à leur auditeur. Jules II jurait, il est vrai, de son côté, par habitude. Voyez t. I, p. 197.

2. Et le pape de rire en disant : Adieu, mauvais sujet! On dit *garniment* pour *garnement* en langue d'oc.

3. Tout ce dialogue n'est vraisemblable que dans le cas où le pape eût voulu s'amuser de l'emportement de ce rustre mauvais joueur (de bonne conversation! dit la page 17).

l'aurez. » Le pape pensant qu'il voulust demander ses chevaux, il ne luy demanda autre chose si non une licence et dispense de manger en caresme du beurre, d'autant qu'il ne pouvoit manger l'huile d'olive ny de noix; ce que le pape luy octroya aisement, et luy en fit depescher une bulle, pour luy et les siens, qu'on a veu au tresor de nostre maison longtemps; je ne sçay si elle y est encor.

La guerre de Lombardie se continua, où mon pere s'y trouva tousjours, et en la battaille de Ravenne, où il fut encor blessé. Et, ayant demeuré l'espace de trois ans en ces pays et guerres, il s'en retourna avecques ses compaignons en France et à la cour, où il trouva à dire[1] la reine Anne sa bonne maistresse morte, qui l'attrista grandement; car elle estoit toute son esperance et son support. Elle l'aimoit et l'appelloit sa *nourriture*[2], et estoit fort aise quand elle en oyoit dire tant de bien de luy. Le roy en fit grand cas, et luy fit très-bonne chere.

Il s'en vint en sa maison veoir son pere et sa mere, qui le receurent (ne faut point demander avecques quelle joie!) et n'y vint point gueux nullement, ny en l'equipage qu'il alla (car les grands chevaux et tout son equipage valoit plus de deux mille escus qui estoit beaucoup de ce temps là), avecques de fort honnestes gens. Entr'autres, il mena un honneste maistre pallefrenier qui s'entendoit bien

1. Où il eut à regretter la mort de la reine.
2. Son nourrisson. Les grands seigneurs appelaient ainsi ceux qui avaient été élevés comme pages sous leur toit.

en chevaux, qui estoit de ce temps comme un creat[1] d'aujourd'huy. Il a vescu cent ans. Je l'ay veu, mais fort vieux; encor montoit-il quelquesfois à cheval, tout vieux qu'il estoit. Il s'entendoit très-bien à la maladie des chevaux, et nous l'appellions « le bon-homme », et qui nous racontoit bien des jeunesses et vaillances de mon pere. Il devint aveugle de vieillesse, et laissa des enfans assez honnestes gens, mais non pareils à luy.

Le roy Louys XII mort, que ce beau voyage du roy François se presenta delà les monts pour la journée de Marignan, mon pere y va; car ny pere ny mere, ny tout le monde, ne l'eust pas sceu retenir, car il estoit du tout à luy, et ne vouloit estre subject à personne du monde, et ne voulut jamais avoir charge, ny de capitaine, ny de lieutenant, ny d'enseigne, ny de guidon; rien de tout cela, tant il s'aimoit, et luy, et sa douce liberté : ainsy que tous nous autres, et sur-tout moy, avons esté de cest humeur, dont mal m'en a pris pour mon advancement. Il se trouve doncques à ceste guerre et battaille de Marignan, combattant soubs l'estendart de M. de Bourbon, qui l'aimoit extresmement pour des raisons que diray cy après, et en fit au roy de très-bons et hauts rapports, ainsy qu'il se fit ce jour là paroistre à clair; et le roy luy voulut dès-lors donner charge, et le faire lieutenant des cent hommes d'armes de son oncle René, bastard

1. Faudrait-il voir ici un italianisme (*creato* : serviteur). Je pencherais pour le mot catalan *creat* qui est plus voisin du gascon.

de Savoye. Mais point! Après la battaille gaignée, il demeura à Milan quelque temps avecques M. de Bourbon, lieutenant general du roy, et puis s'en retourna en France avecques luy.

Estant en France, sa mere s'advisa de le marier, car son pere estoit mort, pour le retenir, afin qu'il fust arresté, et n'allast plus traverser ny vagabonder le monde, et trotter tant qu'il avoit faict, et que le seul mariage, disoient ses parens, le pourroit arrester. Sur ce, il espousa Anne de Vivonne, ma mere, une fort honneste et sage damoiselle, et pour lors fille d'une des bonnes et riches maisons de Guyenne, veoire de France, et fille de messire André de Vivonne, seneschal de Poictou, chambellan du roy, et gouverneur de M. le Dauphin, et fille aussy de madame Louyse de Daillon, sa mere, de ceste grande maison du Lude, dame d'honneur de la reine de Navarre, Marguerite, sœur du roy François. Ceste fille Anne de Vivonne fut fort aimée et cherie de son pere et sa mere : et falloit bien qu'ils eussent en grand estime M. de Bourdeille, et que M. le seneschal, qui estoit un des habilles hommes de son temps et qui avoit beaucoup veu, mesmes avoit faict le voyage du royaume de Naples avecques le roy Charles VIII, l'avoit cognu et remarqué pour un fort honneste homme et de grande valeur. Et, bien qu'il fust recherché[1] de fort

1. Et bien que M. de Vivonne vît sa fille recherchée..., Bourdeille eut la préférence..., car Vivonne disait que Bourdeille était... (Ces interversions, très communes chez Branthôme, n'éclaircissent point le sens de ses phrases.)

grands partis, et plus riches que M. de Bourdeille, si est qu'il eut la preference sur tous autres de sa fille; car il disoit qu'il estoit d'une très-grande et des plus anciennes maisons de Guyenne, et très-brave et vaillant, et sur-tout très-homme de bien et d'honneur. Pour toutes ces raisons il luy bailla sa fille, qui n'avoit que treize ans quand il l'espousa, qu'on craignoit qu'il la gastast et ne pust jamais avoir enfans; car il avoit un advitaillement si grand et advantageux[1], qu'il eust faict peur et apprehension à une femme d'un plus grand aage.

Lorsqu'il l'espousa[2], il n'eut pas de mariage que vingt mille francs, qui estoient beaucoup pour lors, et comme aujourd'huy quarante mille. Mais son pere la rappella puis après, ainsy qu'en est la coustume de Poictou : et despuis en herita de plus de soixante mille escus, tant en terres que les beaux meubles d'Amville, qui estoient lors des plus beaux qui fussent en maison de Guyenne.

Elle fut superbement habillée pour ses nopces, car la reine Anne, qui estoit sa marraine, et qui aymoit singulierement M. le seneschal, veoire d'amour, luy legua par testament deux robbes de drap d'or, deux de toile d'argent et deux de damas rayés d'or et d'argent, ainsy que ceste façon en couroit pour lors. Elle luy ordonna aussy deux paires de brodures, belles et riches, ainsy que la façon en couroit pour lors.

1. L'exagération de Branthôme ne respecte rien.
2. Elle n'eut en dot que vingt mille francs.

M. le seneschal son pere, et madame la seneschalle sa mere, qui en avoit eu de belles de madame de Bourbon, avecques qui elle avoit estée nourrie fille, et l'aimoit fort, luy firent aussy de beaux presens, tant de robbes que brodures. Les nopces furent fort somptueuses et magnifiques, et bien fort aussy les amenances[1] qui se firent à la Tour Blanche et à Bourdeille. Car, ainsy que j'ay ouy dire à ma tante de Grezignat, allerent au devant de la mariée jusqu'aux portes d'Angoulesme trois cens gentilshommes en deux bandes, l'une menée par M. de Bourdeille, et l'autre par M. de Grezignat son frere. Ceux de M. de Bourdeille estoient vestus de grandes casaques de velours cramoisy à l'albanoise[2], et les chevaux bardés de mesmes. Ceux de M. de Grezignat de velours jaune, parce que c'estoient les couleurs de la mariée jaune et rouge; le tout pourtant aux despens de mon pere. La mariée estoit montée sur une hacquenée blanche, harnachée de velours cramoisy et argent fort superbement : et la faisoit très-beau veoir à cheval, car elle s'y tenoit fort bien, et paroissoit très-belle comme de vray elle l'estoit, et fort agreable, ainsy que tesmoigne son portraict representé dans le sepulchre d'Amville et ceux de Catherine et Jehanne (l'une religieuse à Fontevaux, et Jehanne qui fut madame de Dampierre), toutes trois represantant les trois Maries.

1. Les amenances (mot qui aurait dû rester comme le verbe *amener*) étaient ce que nous appelons la conduite des époux au domicile conjugal.

2. A manches pendantes, d'où le bras restait dégagé.

Ladicte dame de Bourdeille avoit six damoiselles après elle toutes montées sur hacquenées que mon pere avoit donné, avecques harnois de velours noir. Entre autres estoient à elle les deux Marignys, l'aisnée mariée à Urfé, et l'autre à Chemeraut, d'où sont sortis MM. de Chemeraut qui sont annuit, une fille de Saveille, riche heritiere, et mourut à la Tour Blanche et enterrée à Cercles, paroisse de ladicte Tour Blanche.

Elle avoit aussy trois pages, dont un de la maison de Lammary, parent de la maison de Bourdeille, qui estoient vestus de velours rouge pourpre, doublé de blanc, avecques des bandes de velours noir bordé d'argent, parce que c'estoient les couleurs de la maison de Bourdeille : blanc, noir et rouge.

Bref, le convoi de ces nopces fut des plus pompeux et superbes qu'on avoit veu il y avoit longtemps en maison de Guyenne.

Or, chascun pensant que ceste belle femme arrestast mon pere de ne plus trotter, et que ce lien de mariage le liast tellement qu'il ne bougeast plus sans aller tant voyager, il les trompa bien tous. Car, ayant touché argent frais (bien que son pere durant son vivant ne luy espargnast jamais rien, quand il le vit si honneste homme, pour paroistre sur tous; car mon grand-pere estoit très-riche de grands biens et moyens, et luy donnoit un entretien très-grand et digne d'un petit prince), il tourne encor de là les monts trouver M. de Lautreq, qui l'aimoit extresmement et qui estoit lors lieutenant de roy. Et y va avecques

un fort beau et riche equipage de guerre, et avecques luy six ou sept gentilshommes de ses terres, dont le sieur du Plessac en estoit un, à qui j'en ay ouy discourir.

Ne faut point demander si M. de Lautreq luy fit bonne chere, se voyant renforcé d'un si honneste et brave gentilhomme, lequel il voulut plusieurs fois honnorer de charges; mais rien moins, il n'y voulut entendre, et demeura par de là un an et demy sans en bouger, faisant tousjours quelque beau coup digne de sa main. Mesmes un jour, ainsy que m'a dict une fois M. de Brouillac qui estoit aussy avecques luy près de Cremone, il y eut un capitaine espaignol ou italien, qu'on tenoit pour très-bon gendarme, qui demanda à donner un coup de lance, ayant un ruisseau entre deux, et assez gros si qu'on ne pouvoit aller à luy si-non sur un petit pont de bois que les tables[1] trembloient toutes et à demy usées. Feu mon pere prend un cheval d'Espaigne sans dire garre, et passe sur ce pont si viste et legerement, avecques la plus grande course de son cheval qu'il luy put donner de l'esperon, qu'il passe de là, va à son homme, luy donne un si grand coup de lance, qu'il le porte d'un costé par terre à demy mort, la selle de son cheval va d'un austre costé, et le cheval de l'autre : et, ayant faict cela, s'en retourne sur le mesme pont, avecques mesme vitesse et prestesse qu'il avoit faict en allant, avecques un grand estonnement de tous les

1. Le tablier.

regardans, et crainte que luy et son cheval ne fondissent et pont et tout dans l'eau; et tourne sain et gaillard. Et dit despuis que, s'il ne fust advisé de prendre ce cheval leger et viste, et en eust pris un plus fort, ou coursier, ou roussin, et ne fust allé ainsy viste, et d'aller le pas, il se fust rompu le cou et noyé, et tombé et le cheval et tout. Il fut fort estimé de ce coup, et des François et des Espaignols et Italiens : et parla-on fort de la bonne et rude lance du seigneur de Bourdeille, ensemble de son espée et son bras; car il l'avoit fort robuste et nerveux, sans trop garniture de chair; ayant de mesmes de là les monts esté en très-bonne reputation et fort aimé des François, car il tenoit très-bonne table, despensoit tout, donnoit fort, estoit fort liberal. Quand il voyoit un honneste homme qui avoit faute d'un bon cheval, ou autre qui luy en demandoit un, aussy tost il luy donnoit. J'ay ouy conter à M. de Brouillac que le premier cheval de guerre et d'ordonnances qu'eût jamais M. de Burie, mon pere le luy bailla. Aussy ne le celoit-il pas, et le disoit souvent, et honnoroit fort mondict pere, et le venoit veoir souvent en sa maison quand il y fut retiré, et luy portoit grand honneur et respect. Et parloit tousjours du bon temps avecques toutes les louanges de mondict pere, bien qu'il eust eu dans le Piedmont et au royaume de Naples de belles charges. J'ay veu cela estant fort petit garçon, une fois à la Feuillade. Aussy mon pere luy pourchassa son mariage avecques sa femme, qui estoit sa cou-

sine germaine, de la maison de Belleville : et jamais mondict pere ne l'appelloit que cousin ou castron[1], parce qu'il estoit de Sainctonge; car il avoit ceste humeur et coustume, que guieres il n'appelloit les personnes par leur nom ou surnom, ou de leurs seigneuries, mais leur en imposoit quelqu'un, comme souvent il se verra en ce discours.

Pour retourner encor à sa liberalité, feu M. d'Essé, ce grand capitaine despuis, eut aussy de luy son premier cheval de guerre qu'il eut jamais, et luy donna avecques une très-belle et bonne espée dorée. Il[2] le disoit par-tout, comme je l'ay ouy conter à madame de Dampierre et à ma sœur de La Chapelle, qui luy ont ouy dire souvent. Aussy ne fut-il jamais ingrat, car, tant qu'il a vescu, il a tousjours fort honnoré nostre maison, d'autant qu'il avoit esté nourry page de feu M. le seneschal mon grand pere, et disoit avoir bercé cent fois ma mere, et ne voulut jamais laver[3] avecques madame la seneschalle ma grand'mere, bien qu'il fust esté lieutenant de roy en Escosse, et ne lavoit jamais qu'avecques ses deux filles, ma mere et ma tante de Dampierre. Mon pere ne l'appelloit jamais que Landrecy, parce qu'il avoit leans tenu le siege avecques le capitaine La

1. En Poitou, veau châtré. Il y avait sans doute là quelque sobriquet facétieux, comme on s'en permettait entre pays voisins.

2. M. d'Essé le disait.

3. Se laver les mains au bassin avant de se mettre à table. On se lavait selon les préséances.

Lande si bravement contre l'empereur Charles.

Mon pere aussy donna son premier cheval de guerre, pour aller aux ordonnances soubs M. de Montpezat à Foussan, à M. de Sainct-Martin de Lisle de Perigord (d'où sont sortis ceux de Lisle-Dieu). Et me soubviens de l'avoir veu une fois à La Feuillade, qui vint veoir mon pere, et ne se voulut jamais laver avecques luy, tant il luy portoit honneur et respect, et le disoit estre cause de son advancement quand il l'envoya aux ordonnances et le bailla à M. de Montpezat, son cousin, qu'il luy recommanda fort. Aussy luy bailla-il la commission d'aller le premier parlementer à Foussan avecques Antoine de Leve. Et puis, quand la Savoye fut conquise, il fut faict gouverneur et capitaine du chasteau de Montmelian. Voilà son advancement par le moyen de mon pere, lequel ne l'appelloit jamais que grand vilain pendard, non qu'il ne fust de très-bonne maison, mais parce qu'il estoit grand, gros, puissant et fort comme un vilain[1]. C'est assez pour le coup parlé de ses liberalités, jusqu'à une autre fois.

Quand l'entrevue du roy François et roy Henry d'Angleterre se fit à Ardres, mon pere s'y trouva, où il y eut de grandes magnificences, et sur-tout de joustes et tournois. Madame la regente luy fit commandement exprès de n'entrer en tournois, et luy deffendit la jouste, soubs peine de grande desobeissance, et principallement contre le roy son fils, bien

1. Comme un paysan.

qu'il fust un des bons hommes d'armes de son royaume; mais mon pere l'estoit bien plus, et souvent en avoient faict la preuve, et s'estoient essayés et tastés; et madame la regente craignoit qu'il ne le fist chanceller, et quitter l'estrieu, et par ainsy qu'il en eust receu une honte devant une si belle assemblée.

Ceste deffense fascha fort à mon pere, car il se vouloit fort faire paroistre pour tel qu'il estoit. Au pis aller, ne pouvant mieux, et les mains luy demangeant, il se mit un jour sur les rangs, et comparoist sur un de ses mulets de coffre[1], et avecques ses sonnettes il fait trois ou quatre courses sur ledict mulet qui couroit bien, et rompt trois ou quatre lances d'une grande et belle force et roideur, et puis se retira. J'ay ouy conter cela à ma mere, qui lors y estoit, et sur l'eschaffaut des dames qui arregardoient, que quand l'on vit entrer ce gendarme, et en tel equipage, et qu'on eut dict que c'estoit le seigneur de Bourdeille, elle en demeura si fort estonnée qu'elle se mit à rougir et demeurer un peu muette, et dire après qu'elle eust voulu avoir donné beaucoup qu'il n'eust ainsy comparu, de peur qu'il ne fist quelque faute. Mais quand elle vit qu'il eut si bien faict, elle se rasseura, et se resjouit bien fort, mais bien encor plus quand il y eut un grand Anglois, fort et puissant gendarme, qui esbranloit tous nos François; et luy fut commandé par le roy et madame la regente d'aller parler un peu à luy. Il monta soudain

1. Mulets porteurs de bagages, avec sonnettes au collier.

sur un grand coursier fort, et alla à luy. De la premiere course il le fit chanceller, et luy fait toucher la lice[1]; de la seconde, il le porta par terre tout à trac, dont tout le monde s'en esbahit fort, car il estoit l'une des rudes lances de l'Angleterre; et à mon pere resta une grande gloire.

Et, pour ce, le roy Henry le prit en si grande amitié qu'il ne le voyoit pas à demy, et le mena avecques luy en Angleterre pour un mois, passer le temps. Là où il le menoit souvent à la chasse des oiseaux et des chiens; et parce qu'il[2] vit que les siens n'estoient pas des bons (ny pour la perdrix, ny pour le lievre), il luy dit qu'il luy en vouloit bailler une demy-douzaine des siens, qui estoient bien autres en beauté et bonté, et tous noirs comme taupes. De quoy le roy fut fort aise, et l'en pria de les luy envoyer quand il seroit de retour chez luy; à quoy mon pere ne faillit. Et, après avoir pris congé du roy, il luy fit present de deux belles boites[3] d'Angleterre, et voulut qu'il fist mettre ses armoiries[4] dans l'eglise de Sainct-Paul à Londres, sur le grand vitrail; ce qu'il fit, et les y ay vues paroistre bien avecques ces deux grandes pattes de griffon, qu'il faisoit beau veoir, lesquelles mon frere d'Ardelay et moi vismes et remarquasmes quand nous estions en Angleterre.

1. Le bois de l'enceinte du camp.
2. *Il* se rapporte ici à Bourdeille.
3. *Boette* se disait pour *écrin*.
4. On se demande à quel titre.

Mon pére doncques estant de retour à la cour, le roy François luy fit bonne chere, et luy demanda force nouvelles de celles que le roy Henry luy avoit faictes, et puis luy dit : « Vous gouverneriez paisiblement le roy mon frere. Il n'y a que pour vous. »

Mon pere luy dit : « Ah! chadieu! il est vray, sire roy, je le gouverne mieux que je ne vous gouverne, et l'eusse encor mieux gouverné si j'eusse voulu demeurer avecques luy; car il m'a presenté de meilleurs partis que vous ne me ferez jamais. Mais, ny moy ny les miens, ne fusmes jamais Anglois ny traistres. Pour tous les biens du monde je ne le feray jamais, ny à vous ny à mon pays, bien que ne me donnez pas grande occasion de me contenter de vous. »

Le roy se mit à rire, et luy dit qu'il ne tiendroit qu'à luy qu'il ne fust content de luy! et qu'il luy demandast. « Ah! chadieu benit, dit-il, vous autres rois vous promettez prou, quand vous avez affaire des gens de bien, et puis rien; mais que vous ayez vos petits mignons près de vous, vous ne vous souciez de personne. »

Or, mon pere, estant retourné en sa maison, il ne faillit pas d'envoyer audict roy Henry le present de ces chiens noirs, qui furent à la demy-douzaine, des plus grands et forts espaigneuls que l'on eust sceu veoir, et des plus beaux et des meilleurs. Il y avoit quatre chiens et deux chiennes, tous couplés bien gentiment. La Souche, qui avoit esté son laquais de là les monts et estoit pere de Pe-

chonpe, les mena. Ne faut point demander comme le roy les trouva beaux et bons après les avoir essayés; et en loua cent fois mon pere. Il bailla à La Souche cinquante escus pour s'en retourner, et une chaisne de cinquante escus qu'il portoit au cou. Quand il arriva il se presenta à mon pere avecques son habillement de velours noir, que mon pere l'avoit ainsy habillé avant que partir; si bien qu'on l'eust pris pour un gentilhomme, car il estoit d'une fort belle et haute taille, et avoit encor amené une fort belle guilledyne[1] à mon pere, que le roy luy envoyoit. J'ay ouy faire ce discours au bon homme feu[2] lieutenant de la Tour-Blanche, qui avoit vescu quatre-vingts ans, qui estoit present à l'arrivée dudict La Souche, qui faisoit si bien sa mine, et se targuoit et se roguoit (il m'usoit de ce mot)[3], qu'il ne faisoit cas de personne avecques sa belle cadene; et la portoit ordinairement, et disoit qu'il avoit gouverné le roy Henry à la chasse et partout[4], et qu'il ne luy faisoit que souvent demander des nouvelles de son maistre, et qu'il le desiroit cent fois près de luy. Et disoit que c'estoit un bon roy, et qu'il avoit vescu tousjours en sa maison royalle, et[5] avoit commandé de luy faire boire de bon vin; « car ces Gascons, dit-il, l'aiment

1. Une fort belle haquenée.
2. C'était un vieux palefrenier. (Voyez pages 20 et 21.)
3. Et faisait le rogue. C'est le terme dont usait le lieutenant.
4. Dirigé partout la chasse du roy.
5. Et le roi.

autant que les Anglois, leurs anciens freres et compaignons. »

Cedict lieutenant me fit ce conte à propos qu'un jour, parlant et devisant avecques luy, je luy dis que j'avois veu parmy les espaigneuls de la chasse de la reine d'Angleterre deux douzaines de chiens noirs, les plus beaux que je vis jamais et que j'avois opinion que mon pere en eust tiré de là la race des siens. Ce bon-homme lieutenant me replicqua : « Ah! monsieur, c'est tout au rebours; car feu M. vostre pere y envoya ceste race, puisqu'elle y dure encor. » Et puis me fit tout ce conte cy-dessus.

Et quand la battaille de Pavie se donna, mon pere s'y trouva sans aucune charge, car il n'en vouloit pas; mais, pour son plaisir[1]; il y fit très-bien, comme il...

1. Ce dédain de tout grade ne se concilie guère avec le reproche adressé au roi (p. 32). La phrase tronquée qui suit donne à penser qu'on a perdu la fin, ou que Branthôme n'a pu achever.

II

ORAISON FUNÈBRE

DE FEU MADAME DE BOURDEILLE

Faicte par moy, seigneur de Branthôme, son beau-frère, qui fut dicte et prononcée le jour de sa quarantaine, par un sçavant prescheur cordellier de Bourdeaux.

La très-haute et très-vertueuse dame Jacquette de Montbron, madame de Bourdeille, a esté extraicte de ceste grande, illustre et antique maison de Montbron, l'une des premieres baronnies d'Angoulmois. Encor la plus saine voix tient qu'elle est la premiere, tant pour son antiquité que pour les grandes alliances qu'il y a eu en ceste maison; si que de ceste maison est sortie une fille, reine de Sicille, et autres grands et grandes, comme il se verra en la genealogie cy-après; aussy pour les grands biens, terres et seigneuries que les seigneurs de Montbron ont tenus; car ils sont estés comtes de Perigord : encor de bon droict ladicte comté appartenoit à feu madicte dame. Ont estés viscomtes d'Aunay, seigneurs et

barons de Montbron, Mathas, Royan, Chef-Boutonne, Maulevrier, Sainct-Megrin, Mortagne, Archiac, Sertonville, et plusieurs autres places. Et, si bon droict fust esté gardé à ladicte dame, elle fust estée en son vivant riche de plus de cent mille livres de rente.

Et pour eviter prolixité[1], et ne rechercher plus avant la genealogie de ladicte maison de Montbron, comme on la pourroit monstrer de temps immemorial, je commanceray seulement à

Messire Robert de Montbron, lequel espousa madame Yoland de Mathas, duquel mariage vint

Messire Jacques de Montbron, qui fut marié avecques la fille et heritiere de messire Regnaud de Maulevrier, et de madame Beatrix de Cran, fille de messire Guillaume de Cran, viscomte de Chasteaudun, et madame Marguerite de Flandres, fille du comte de Flandres;

Duquel messire Jacques, et de ladicte de Maulevrier, est issu messire François de Montbron, baron dudict lieu de Montbron, de Maulevrier, et viscomte d'Aunay, qui fut marié avecques madame Louyse de Clermont en Beauvoysin

D'où vint Archambaud, comte de Perigord, nepveu de ce cardinal de Perigord, qui vint devant Poictiers traitter la paix entre le roy Jehan et le prince de Gales.

1. Cette prolixité, l'auteur ne l'évite point; il n'évite pas non plus des inexactitudes nombreuses que M. Lalanne a relevées avec soin.

Item, dudict messire François et de ladicte madame Louyse, est descendu autre messire François de Montbron, marié avecques Françoise de Vandosme, fille du comte de Vandosme.

Et d'iceux est sorty messire Eustache de Montbron, qui espousa la fille puisnée du comte de La Marche, l'aisnée ayant esté mariée avecques le roy Charles V, duquel sont venus les ducs d'Orleans et les comtes d'Angoulesme, d'où sont venus le grand roy François et ses successeurs de Valois.

Dudict Eustache de Montbron, et de ladicte de La Marche est venu messire Adrian de Montbron, qui espousa Marguerite d'Archiac, dame et principalle heritiere dudict lieu, fille aisnée de messire Jacques d'Archiac, et de madame Marguerite de Levy, deux des grandes maisons d'antiquité et de richesses qui fussent en Guyenne.

D'iceluy Adrian, et de ladicte d'Archiac, est issu François de Montbron, marié avecques madame Jehanne de Montpezat, fille puisnée du viscomte de Chastillon; M. le marquis de Villars ayant espousé l'aisnée, de laquelle est issue madame la duchesse de Mayne.

Dudict messire François, et de ladicte Jehanne, vint messire René, mort sans hoirs à la battaille de Gravelines, et madicte dame Jacquette de Montbron, dame des viscomtés et baronnies de Bourdeille, Archiac, Mathas, la Tour-Blanche et Sertonville, mariée avecques feu messire André de Bourdeille, en son vivant

seigneur des susdictes seigneuries, viscomtés et baronnies, chevallier de l'ordre du roy, capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances, seneschal, gouverneur et lieutenant de Sa Majesté en Perigord.

Entre autres belles preuves d'antiquité de ladicte maison de Montbron, je vous diray qu'il se trouve par escrit dans les vieux romans comme, lorsque le roy Artus, roy de la Grande-Bretaigne, institua les chevalliers de la table ronde, qu'on nommoit autrement les chevalliers errans, se trouva une Fredegonde de Montbron, qui, par sa richesse, beauté et vertus, fut fort recherchée desdicts chevalliers errans, pour laquelle ils firent plusieurs beaux exploicts d'armes. Aussy le principal subject de leur institution estoit pour conquerir leurs femmes, plus par leurs beaux faicts que par leurs richesses et moyens, et sur-tout de secourir les belles et honnestes dames en leurs afflictions, si aucunes[1] leur mesadvenoient.

L'on pourra dire que ce sont fables que ces contes de ce roy Artus et des chevalliers errans. Aucuns le disent, d'autres non. Certes plusieurs contes s'en font, qui paroissent un peu fables, mais d'autres paroissent histoires, en ce qui contient les beaux faicts d'armes desdicts chevalliers, ainsi que nous en voyons aujourd'huy faire parmy nous.

Tant y a qu'il ne faut point doubter de ceste dicte institution du roy Artus : elle est trop certaine, et despuis s'est fort continuée parmy

1. Si aucunes afflictions.

les armes, et mesmes du temps des braves palladins de Charlemaigne. Et, bien que lesdicts contes fussent fables[1], pour le moins ceste fille de Montbron se treuve en estre de ce temps là : et que si elle n'y fust estée ny au monde, on n'en eust point parlé.

Il se treuve que, du temps et regne de Charles VI, les Anglois prindrent le chasteau de Montbron, estant le seigneur en France servant son roy très-fidelement. Il revint en après et le reprint, où s'estoit retirée une abbesse de là auprès, qui apporta toutes ses reliques, richesses et thresors, parmy lesquels on trouva deux grandes pieces d'or, chascune pesant cent escus, où y estoient gravés deux hommes armés de toutes pièces, à cheval, l'espée à la main, avec ces mots escrits : *Vive les nobles seigneurs de Montbron!*[2] et lesdictes pieces estoient faictes et forgées il y avoit plus de trois cens ans d'auparavant.

Vous trouverez au catalogue des mareschaux de France un seigneur de Montbron, mareschal de France, fait dès la premiere institution.

Pour éviter la trop grande prolixité sur les grandes louanges de ceste noble race, je diray que tous les seigneurs de Montbron, de pères en fils, ont esté tousjours estimés très-braves et très-vaillans chevalliers, et se sont faits signaller en toutes les guerres où ils se sont trouvés, tant aux guerres jadis de la Terre-

1. Les chevaliers de la table ronde ont-ils existé? L'auteur dit oui et non. Au fond, il ne tient qu'à Frédégonde.

2. Des sceaux dorés sans doute, mais leur légende ne pouvait être telle.

Saincte, que de celles de delà et de deçà les monts : dont entre autres, pour parler briefvement, je ne nommeray que messire Adrian de Montbron, grand-pere de madicte dame, qui se trouva à la battaille de Fournoue, lequel le roy Charles VIII print pour l'un de ses neuf preux et confidens esleus pour se tenir près de sa personne ce jour là, qui l'assista très-bien avec tous ses compaignons, et y fut fort blessé, et mesmes d'un grand coup de lance qu'il eut au cou, dont toute sa vie il le porta un peu tors, le moins du monde, comme on en dit de mesme du grand Alexandre. Et, despuis, nos roys Charles, Louys et François, l'advancerent pour ses vaillances, et l'honnorerent de grandes charges; car il fut lieutenant de roy en Guyenne et gouverneur de La Rochelle, autant aimé et honoré des habitans que gouverneur ait esté.

Il se trouve par escrit comme le roy Louis XII, ce pere du peuple, disoit qu'il avoit plusieurs jeunes gens favoris qu'il aimoit fort, mais que s'ils luy demandoient quelque don qui foulast le peuple, il ne les aimeroit jamais, et que le seigneur de Montbron (qui estoit lors messire Adrian, et l'un de ses favoris) le luy avoit ainsy conseillé. Par là vous voyez la bonté dudict de Montbron. Il laissa plusieurs enfans après luy, dont l'aisné fut messire de Montbron, pere de madame, dont nous parlons, très-brave et genereux chevallier, qui fut gouverneur et lieutenant de roy dans Blaye; de laquelle charge s'en acquitta tousjours très-dignement, et mesmes en une entreprise que

firent une fois les Espaignols et Anglois là-dessus, que sans la valeur, conduitte et hardiesse dudict messire François de Montbrond, ladicte place estoit prinse d'amblée.

Ledict messire François après luy laissa procreés de sa chair, et de dame Jehanne de Montpezac d'Agenez, une très-sage et très-vertueuse dame, messire René de Montbron et madicte dame Jacquette de Montbron. Ledict René commença à porter les armes fort jeune, en l'aage de seize ans, aux guerres d'Italie et Toscane, quand nous la tenions soubs nostre grand Henry II. Puis, venant de là en France, il fut guidon de la compaignie de cinquante hommes d'armes de ce grand capitaine, M. de Sansac, à laquelle commandant mourut à la battaille de Gravelines en Flandres, livrée entre ces deux grands capitaines, l'un françois et l'autre flamand, le mareschal de Termes et le comte d'Ayguemond. Là mourut ledict sieur René de Montbron, après avoir rendu plusieurs beaux faicts d'armes, en tres-grande reputation et regret de son roy et de tous les gens de guerre, pour lors estant en l'aage de dix-huict ans, laissant sa sœur, madame Jacquette de Montbron, sa seule sœur et héritiere, riche en ce temps là autant qu'héritiere aucune de la France, et très-belle, très-sage et très-honneste; peu de temps avant mariée[1] avec messire André de Bourdeille, desirée[2] et pourchassée de plusieurs grands de la

1. Peu de temps auparavant, elle avait été mariée avec...
2. Alors qu'elle était désirée et pourchassée par plusieurs grands personnages.

France de fort bonne et grande maison ; mais il l'emporta par dessus tous eux, autant par ses merites que pour la grandeur de son antique race, de laquelle je ne m'estendray longuement pour en discourir, et me contenteray dire seulement que ceste race est des plus antiques de la France. Nos histoires françoises n'en font seulement mention, mais les italiennes et espaignolles. Aussi vous trouverez dans les françoises et vieux romans que, comme j'ay dict, ne doivent estre à rejetter quoy qu'on die (ou bien il ne faut advouer un grand empereur Charlemaigne, ses pairs, ses grands barons, palladins et chevalliers qui ont fait tant de beaux faicts d'armes contre les Sarrazins et Infideles); vous trouverez donc dans ces vieux livres imprimés en lettre gottique et escrits à la main, comme ce grand empereur Charlemaigne, se plaignant à ses barons du peu d'assistance que luy avoient fait en une entreprise tramée alors des Sarrazins contre luy, il dit que, sans le grand et bon secours que luy donna Yvon de Bourdeille, il estoit très-mal. On treuve force titres de cest Yvon encore dans le thresor du chasteau de Bourdeille.

Les histoires italiennes et espaignolles parlent d'un Angelin de Bourdeille, qui fut commandé par l'empereur d'aller recognoistre les ennemis la vigile de la battaille de Roncevaux où il fut tué et fort regretté de l'empereur et des siens. L'histoire le met au rang des palladins, qui n'estoit pas peu de chose de ce temps là, et après les pairs marchoient les premiers,

et tenoient grand lieu. Cette histoire se treuve dans un vieux livre italien nommé *Morgant*, et un roman espaignol qui s'intitule : *El suceso de la batalha de Roncesvalles*, et un autre qui s'intitule : *El espejo de cavalleria*[1].

Pour laisser ces antiques histoires, un Helias de Bourdeille se croisa en la premiere saincte guerre, et y mourut, dont le testament se treuve encore au thresor de la maison.

Et, pour descendre aux plus recens, un Archambaud et Arnaud de Bourdeille servirent fort bien leurs roys de France encontre les Anglois; et mesmes Arnaud et Jehan de Bourdeille, son tiers frere (qui s'en alla après aux guerres de Naples d'abord sous Charles, duc d'Anjou, et s'y acaza), accompaignerent tousjours ce grand foudre de guerre, le bastard d'Orleans, à chasser les Anglois de Guyenne. Et furent faits chevalier devant Fronssac avecques plusieurs autres; et puis Arnaud fut creé par le roy son seneschal et lieutenant general en Perigord. Il s'en acquitta très-dignement, et avoit pour lors son frere le cardinal de Bourdeille qui fut un prelat de très-bonne et saincte vie, qui pourtant, saisi par trop de superstitions vaines[2] et resveries du temps passé, ne fit jamais de bien à la maison estant de ceux qui disent qu'il valoit mieux faire du bien aux pauvres qu'à ses parens.

1. M. Ludovic Lalanne a montré qu'il ne s'agissait pas d'un Bourdeille dans les livres cités; ils ne pourraient passer d'ailleurs pour des preuves historiques.

2. Notez que Branthôme place ces mots contre la charité dans la bouche d'un cordelier.

Aussy ledict Arnaud ne s'en soucia guieres, car il estoit un très-riche et très-puissant seigneur tant d'antiquité et de ses biens que par ses services, devoirs et beaux faicts d'armes.

Et pour faire fin, sans tant rechercher de si loing, messire André de Bourdeilles fut fils de messire François de Bourdeilles, qui, en ses jeunes ans, se fit tant signaler au royaume de Naples, à la journée du Garillan, sous ce grand M. de Bayard, où il fut fort blessé, les histoires le prouvent, et à la battaille de Pavie. Et, pour ce, ledict messire André de Bourdeille ne voulant en rien degenerer de son brave pere et de ses predecesseurs, estant fort jeune, se mit à la guerre de fort bonne heure. Il fut du temps du roy François, aux guerres de Landrecy, de Marolles, du camp de Jallon et de Boulogne; du regne du roy Henry, à la guerre d'Escosse, au voyage d'Allemaigne et siege de Metz. Et puis a esté prisonnier dans Hesdin, et demeura six ans prisonnier en Flandres, d'où n'en sortit qu'après la trefve faicte entre l'empereur et le roy; et, la guerre espaignolle se recommençant, il continua tousjours les estrangeres, et aux civilles servit très-fidelement tous ses roys, et mesmes aux battailles de Jarnac et Montcontour ayant charge de cinquante hommes d'armes. Et est mort chevallier de l'Ordre, lieutenant de roy en Perigord, son seneschal et gouverneur, avec beaucoup de reputation d'estre mort fort pauvre au service du roy. Il estoit, du costé de sa mere, madame Anne de Vivonne, allié fort estroictement de la maison de Bretaigne,

Savoye et de Nemours. Cela peut se monstrer au doigt sans grande prolixité. A tant, c'est assez parlé de luy et de sa race; car nostre theme et principal subject tend plus à madame de Bourdeille, pour laquelle ceste noble et saincte cerimonie se celebre aujourd'hui en sa commemoration.

Pour parler doncques de madame de Bourdeille, elle fut en son vivant une dame très-accomplie et de corps et d'ame. Du corps, ce fut une des belles dames de France, ainsi jugée par les grands et grandes à la cour et en tous les lieux où elle a comparu, son visage très-beau, remply de tous les beaux traicts de la face et des yeux que peut loger une beauté, sa grace, sa façon, son apparence, sa riche et haute taille, et surtout sa belle majesté, si que partout on l'eust prinse pour une reyne ou grande princesse. Aussy estoit-elle extraicte de si haut lieu qu'elle en pouvoit bien tenir, laquelle, à cause de la fille de la Marche, maryée en sa maison, comme j'ay dict, avoit cest honneur d'appartenir à ceux d'Orleans, d'Angoulesme, de Bourbon. Aussy feu Anthoine de Bourbon, roy de Navarre, se contentoit bien de l'appeller sa cousine : le roy d'aujourd'huy, et Madame, sa sœur, en ont fait de mesmes. Elle est morte tante à la mode de Bretaigne (à cause de la maison de Mareuil) de M. de Montpensier, qui est aujourd'huy. Bref, la grace et majesté paroissoient en ceste dame de toutes façons.

Aussy la reine mere derniere, pour mieux embellir sa cour, la print à son service pour

l'une de ses dames, et la cherit bien fort. Elle vesquit en sa cour avecques une belle et illustre reputation ; non qu'elle s'y voulust par trop assiduer ny assubjectir, desirant plus eslever sa belle et noble famille que sejourner à la cour tant comme d'autres font.

Elle fut très-belle en son printemps, très-belle en son esté, et très-belle en son automne et si de son temps les chevalliers errants eussent eu vogue, elle eust bien faict reluire plus leurs armes que n'avoit faict jamais sa predecesseresse Fredegonde de Montbron, pour l'avoir à femme[1].

Advant qu'elle tombast en sa maladie, qui luy a duré et tenu sept mois jusqu'à son decès, elle paroissoit aussy jeune et belle comme en son esté, bien qu'elle soit morte en l'aage de cinquante-six ans. Et ne faut point doubter que, si elle eust vescu encor dix ans, sa beauté ne s'en fust nullement effacée, tant elle estoit de bonne et belle habitude, et predestinée à toute beauté, qu'elle a laissé à messieurs ses enfans, et sur-tout à mesdames et damoiselles ses filles, comme à madame la comtesse de Dhurtal, à feu madame la vicomtesse d'Aubeterre, à madame d'Ambleville et mademoiselle de Mathas, très-belles, très-sages dames et filles.

Pour messieurs ses enfans, leurs belles armes, qu'ils ont faict valoir jusqu'icy en leur jeune aage, font bien paroistre ce qu'ils sont et seront un jour, la vraie semblance et imitation de leurs peres, grands-peres, ayeulx,

1. Elle eût été la cause de bien des actions d'éclat faites dans le seul but de la mériter pour femme.

bisayeulx et leurs antiques predecesseurs, tant du costé de pere que de la mere, si qu'ils se peuvent dire et vanter extraicts, de l'un et de l'autre costé, de deux aussy grandes maisons qu'il y en ayt en France. Aussy en ceste honneste dame est finie le vray chef et la vraye branche de Montbron; car tous ceux qui en portent aujourd'huy le nom en sont d'une autre branche, long-temps separée de la premiere et de la grande.

Pour parler de l'ame de ceste illustre dame, qui l'a cognue jugera avoir esté une des accomplies de la France. Elle estoit sage et fort vertueuse, et sur tout très-bonne, aimant fort son peuple, et jamais ne le foula, ains soulagea tousjours. Il le peut bien tesmoigner. Elle avoit l'esprit fort bon et subtil, et le jugement sur tout ferme et solide, qui ne se rencontrent pas toujours en un mesme subject. Elle parloit fort bien, et avecques de très-beaux termes et de toutes choses, soit de theologie et d'histoires. Elle escrivoit très-bien et fort eloquemment. Plusieurs lettres qui se treuvent d'elle, escrites aux plus grands et grandes, aux moyens et moyennes, communs et communes personnes, en font foy, quelque subject qu'elles traictent, soient guerres, affaires, et de toutes sciences, bref, de toutes choses, car elle n'ignoroit rien; et son entretien estoit très-beau, et tousjours plein de beaux discours et parolles.

Elle a faict et composé de très-belles poesies et d'autres belles choses en prose, qui se voyent et se treuvent en son cabinet parmy

ses livres, de la lecture desquels elle estoit très-curieuse, et s'y addonnoit ordinairement et jour et nuict. Elle parloit et entendoit bien la langue espaignolle et italienne, et quelque peu le latin.

Sur tous les arts elle aima fort la geometrie et architecture, y estant très-experte et ingenieuse, comme elle a bien faict paroistre en ce superbe edifice et belle maison de Bourdeille, qu'elle fit bastir de son invention et seule façon, qui est très-admirable. Aussy Salomon dit que la sage et honneste femme, faut qu'elle bastisse sa maison. Tousjours elle a faict bastir et remuer pierres en toutes ses maisons, estant tousjours assidue en quelque bonne action, comme à ses ouvrages, auxquels elle fut fort industrieuse et labourieuse, et surtout en ceux de soye, d'or et d'argent, qu'elle aimoit plus que tous autres. Aussy de grandeur à grandeur il n'y a que la main.

Elle fut une grande et sage œconome, comme elle a faict paroistre; car son mary la laissa endebtée de deux cens mille francs, à cause des debtes qu'il avoit faict pour le service du roy. Elle est morte desendebtée quasy du tout ayant laissé à ses enfans de quoy à se desendebter du reste, qui est peu.

Et, bien qu'elle fust si bonne œconome et mesnagere, elle estoit très-liberale; car elle n'estoit jamais à son aise, si-non quand elle donnoit, disoit-elle, et comme on l'a veu très-splendide; aussy ne voulant se retrancher de sa grandeur, tenant une grande maison, tousjours sans superfluité pourtant.

Son mary la laissa vefve à l'aage de trente-six ans venant au trente-sept, très-belle et très-riche de son costé, et garnie de quatre belles maisons, très-fort honneste et desirée, autant pour ses vertus et beauté, que pour ses richesses, et recherchée de six ou sept grands de la France, auxquels ne voulut jamais entendre, non pas seulement d'ouir parler de ce seul mot de second mariage, tant elle porta de reverence aux cendres de son feu mary, et à ses petits enfans mineurs, lesquels luy doivent une obligation immortelle, et sont tenus à jamais de la regretter et prier Dieu pour elle et pour son ame; autrement ne faut doubter qu'il ne les en punisse; car il faut croire que, si elle se fust remariée, ils n'auroient les biens qu'ils ont.

Aussy où se treuve-il de telles dames vefves, si vertueuses et si genereuses que celle-là, qui, pour solemniser la perte du mary, et ne perdre la grandeur de sa maison, mena ceste vie retirée de secondes nopces? Monstrant en cela un grand et genereux cœur, comme certes elle l'avoit tel en son vivant, le monstrant grand et haut parmy les grands, et humble envers les petits.

Un de ces ans, durant ces guerres dernieres il y eut un grand qui est mort[1], qui la menaça de l'aller assieger en l'une de ses maisons et y mener le canon. Elle fit response qu'elle estoit extraicte en partie de ceste grande et genereuse comtesse de Monfort, qui endura si ver-

1. Le prince de Condé. Fait déjà rapporté ailleurs.

tueusement le siege dans Annebon; et, tenant d'elle et de son cœur, qu'elle l'attendroit en sa maison, de mesme vertu et courage.

Tant qu'elle a estée malade, l'espace de sept mois, de la maladie dont elle est morte, son bon courage l'a tousjours entretenue et supportée jusqu'à la fin, bien qu'elle endurast beaucoup de douleur, ne faisant jamais priere à Dieu qu'il luy donnast santé, mais seulement de la patience; et n'en pouvant plus, et ses forces venant à faillir, elle rendit l'ame à Dieu de la plus douce mort qu'on vit jamais mourir personne; car on la tenoit esvanouie, comme le jour advant elle estoit tombée en trois sincoppes; et, tournant les yeux en la teste, aussy beaux et doux que jamais, trespassa si doucement, qu'on ne la vit jamais faire aucune mine affreuse, ny geste effroyable, mais si doux et immobile[1] qu'on ne luy vit jamais remuer, ny bras ny pieds, ny jambes, ny teste; si qu'on ne la pensoit morte. Mort douce, certes, digne de sa douce vie. En quoy Dieu l'exauça en ses prieres; car bien souvent, en sa plus grande santé et ses beaux discours, dont elle n'estoit jamais depourveue elle souhaitoit et prioit tousjours Dieu de luy envoyer une mort très-douce, et nullement hideuse, horrible et affreuse, comme elle en avoit veu mourir plusieurs. Ce qui a esté une grande benediction de Dieu, et signe assez evident que Dieu l'a receue en son sainct paradis.

1. Mais elle conservait si paisiblement l'immobilité.

III

TESTAMENT[1] ET CODICILLES

DE PIERRE DE BOURDEILLE
SEIGNEUR DE BRANTHOME

Au nom du Pere, et du Fils, et du Sainct-Esprit, ensemble de la benite Vierge Marie, et de madame saincte Anne, mes deux bonnes patronnes.

Je, Pierre de Bourdeille, seigneur et baron de Richemond, de Sainct-Crespin, de La Cha-

1. Le testament de Branthôme sort du cadre ordinaire : c'est un document psychologique au premier chef; son âme s'y montre à nu. Il tient aussi du mémoire à consulter, traite longuement les questions d'intérêt, prévoyant les objections pour y répondre, faisant de vrais plaidoyers où il se donne naturellement raison sur tous les points. Il aime les récriminations et n'oublie aucun grief, petit ou grand. Le règlement de ses dettes est accompagné d'observations non moins curieuses que l'énergie avec laquelle il se vante d'avoir empêché sa belle-sœur de se remarier. Processif, il laisse des instructions impératives, afin de poursuivre un procès vieux de dix ans, sous peine de deshérence. Les mots piquants ne sont épargnés ni au notaire, ni à beaucoup de ses légataires. Ceux-ci paraissent d'ailleurs s'être entendus pour ne pas se conformer à ses volontés les plus formelles, comme celle qui prescrit l'impression immédiate de ses œuvres. (Voy. pages 57 et 58.)

pelle-Montmoreau, et conseigneur de Branthome usufructuaire, chevallier de l'Ordre du roy, de son Sainct-Michel, ensemble de celuy de l'Ordre de Portugal qu'on appelle l'*Habito de Christo;* gentilhomme ordinaire de la chambre des feus roys Charles neufviesme et Henry troisiesme, mes maistres, et pensionnaire de deux mille livres par an du susdict Charles neufviesme en son vivant; chambellan de monseigneur le duc d'Allançon, mon bon maistre aussy, dont toutes les lettres et tiltres en demeurent en mon tresor et titres, qui du tout en donnent foy (et ayant commandé à deux enseignes de gens de pied aux secondes guerres civilles passées), sans reproche, la grace à Dieu[1], je recommande mon ame à Dieu, et le supplie de bon cœur la recevoir en son sainct paradis.

Je veux estre enterré comme bon chrestien et catholique, sans pourtant aucune pompe funebre, ny cerimonie nullement somptueuse. J'eslis ma sepulture dans la chapelle de mon chasteau de Richemond, que j'ay faicte et construite exprès pour cest effect avecques la voute, esperant que le tout sera faict et parachevé, s'il plaist à Dieu, advant que je meure, pour y estre enterré. Je veux que sur ma tombe soit gravé en grosses lettres cest epitaphe, avecques mes armoiries de Bourdeille et Vivonne, entourées de l'ordre de Sainct-Michel :

PASSANT, SI PAR CAS TA CURIOSITÉ S'ESTEND

1. Étant sans reproche et rendant grâce à Dieu, je...

DE SÇAVOIR QUI GIST SOUBS CESTE TOMBE, C'EST LE CORPS DE MESSIRE PIERRE DE BOURDEILLE,

*En son vivant chevallier, seigneur et baron de Richemond, et Sainct-Crespin, et La Chapelle Mommoreau, et conseigneur de Branthome; extraict du costé du pere de la très-noble antique race de Bourdeille, renommée de l'empereur Charlemaigne, comme les histoires anciennes et vieux romans françois, italiens, espaignols, titres vieux et antiques monumens de la maison le temoignent de pere en fils jusques aujourd'huy; et, du costé de la mere, il fut sorty de ceste grande et illustre race aussy de Vivonne et de Bretaigne, qui en porte les hermines pour cela en ses armoiries. Il n'a degeneré, grace à Dieu, à ses predecesseurs. Il fut homme de bien, d'honneur et de valeur comme eux, advanturier en plusieurs guerres et voyages estrangers et hasardeux. Il fit son premier apprentissage d'armes soubs ce grand capitaine M. de Guyse, messire François de Lorraine; et, pour tel apprentissage, il ne desire autre gloire et los : doncques cela seul suffise. Il apprit tres-bien soubs luy de bonnes leçons qu'il practiqua, avecques beaucoup de reputation, pour le service des roys ses maistres. Il eut soubs eux charge de deux compaignies de gens de pied. Il fut en son vivant chevallier de l'Ordre du roy de France, comme j'ay dict, et de plus chevallier de l'Ordre de Portugal, qu'on appelle l'*Habito de Christo, *qu'il alla querir et recepvoir là luy-mesme, et avoir du roy dom Sebastien, qui l'en honnora au retour de la conqueste de la ville de Belis et son pignon, en Barbarie, où ce grand roy d'Espaigne, dom Philippe, avoit dressé et envoyé armée de cent galleres, et douze mille hommes de pied. Il fut après gentilhomme ordinaire de la cham-*

bre des deux roys Charles IX et Henry III, et chambellan de M. d'Allançon, leur frere : et outre fut pensionnaire de deux mille livres par an dudict roy Charles IX, dont en fut très-bien payé tant qu'il vesquit; car il l'aymoit fort, et l'eust fort advancé s'il eust plus vescu que ledict Henry III. Bien qu'il les eust tous deux très-bien servis, l'humeur du premier s'addonnoit plus à luy faire du bien et des grades plus que l'autre, aussy que la fortune ainsy le vouloit. Plusieurs de ses compaignons, non esgaux à luy, le surpasserent en bienfaicts, estats et grades, mais non jamais en valeur et merite. Le contentement et le plaisir ne luy en sont pas moindres. Pourtant adieu, passant! retire-toi. Je ne t'en puis plus dire, si-non que tu laisses jouir de repos celuy qui en son vivant n'en eut, ny d'ayse, ny de plaisir, ny de contentement. Dieu soit loué pourtant du tout, et de sa saincte grace.

Je ne veux sur-tout qu'en mon enterrement se fassent, comme j'ay dict, aucunes pompes ny magnificences funebres, et sur-tout ny festins, ny mangeailles, ny convoy, ny assemblées de parens et amys, si-non d'une vingtaine de pauvres, avecques leurs escussons de mes armoiries, habillés en deuil de gros drap noir, et qu'on leur donne l'aumosne accoustumée, ensemble aux autres pauvres qui s'y assembleront. Je dis, non-seulement pour ce jour de l'enterrement, mais à la huictaine, et quarantaine, et bout de l'an autant.

Je donne et legue à maistre Pierre Petit, dict le sieur Coutanho[1], la somme de cinq cens li-

1. C'est Coutancie. Voir le dernier codicille.

vres avecques deux de mes meilleurs chevaux qui se trouveront en mon escurie à l'heure de mon trespas, et le meilleur de mes manteaux, avecques deux de mes meilleures harquebuses à rouet et à mesche. Plus, luy donne le moulin, ses appartenances, et rente deue sur iceluy, appellé le moulin de La Rode, situé en ma terre et paroisse de Sainct-Crespin, sur le ruisseau de Houlou, autrement appellé de Belesme, en faire et disposer[1] comme de sa chose propre, et ce, pour avoir esté bon commandataire de l'abbaye de Branthome pour moy, dont pourtant il m'a baillé beaucoup de peines et de traverses, et tourmens d'esprit en ce negoce; mais je luy pardonne, et, s'il est habille, en pourra tirer beaucoup après ma mort, selon le brevet du roy, qu'il trouvera dans mon petit coffre d'Allemaigne, qui est sur ma table à La Tour Blanche.

Je legue au seigneur Laurentio Splanditeur la somme de deux cens livres, pour estre mon ancien serviteur, bien qu'il n'en aye besoing, car il est riche, et a gaigné assez avecques moy, mais afin qu'il aye soubvenance de moy tant qu'il vivra.

Plus, je legue à tous mes serviteurs et servantes, demeurant tant à La Tour Blanche, Richemond que Branthome, qui se trouveront lors de mon trespas, la somme de cinq cens cinquante livres une fois payée, pour estre despartie entre eux, selon la qualité desdicts serviteurs et servantes, comme heritiers et

1. Pour en faire et disposer.

heritieres y auront l'œil ou bien personnes deleguées pour cela y adviser ; de sorte que je les prie les en rendre tous contens et contentes de leurs services et peines.

Outre plus, je legue et donne à mes serviteurs principaux, qui me servent à la chambre et autres lieux honnorables, comme secretaires, pages, tous mes manteaux, habillemens, linges, c'est-à-dire des chemises, mouchoirs, chaussettes, sans toucher aux linceuls ny serviettes, ny napes aucunement ; desirant que cela demeure parmy les meubles de la maison, pour la succession de mes heritiers.

Outre mes serviteurs susdicts, je legue et donne à mes soldats, qui sont à ma porte, pour chaque teste, à chacun cinq escus et leurs gages payés.

Plus, je legue et donne à messire Helie de Hautmarché, dict Monserogallard, abbé commandataire de Sainct-Sevrin, la somme de cent cinquante livres une fois payée.

J'en donne et legue autant à Lombraud, mon recepveur de present, qui m'a bien servy jusqu'icy et qu'il continue, outre ses gages, dont il se paye tous les mois par ses mains, comme il paroist par ses comptes.

Je legue et donne aussy à messire Arnaut Barbut, vicaire de Branthome, la somme de dix escus seulement une fois payée, bien que luy aye bien payé tous ses gages, comme il paroist par mes comptes, qu'il y a beaucoup gaigné en faisant son service divin, et par ce n'aie pas grand besoing de recompense, mais afin qu'il aie soubvenance de moy.

Et de tous ces susdicts legats, je veux et ordonne estre faict aux personnes vivantes seulement lors de mon décès, et nullement à leurs heritiers.

Je veux aussy, et en charge expressement mes heritiers, heritieres, de faire imprimer mes livres, que j'ay faicts et composés de mon esprit et invention et avecques grande peine, et travaux escrits de ma main, et transcrits et mis au net de celle de Mathaud, mon secretaire à gages, lesquels on trouvera en cinq volumes couverts de velours tané [1], noir, verd, bleu, et un en grand volume, qui est celuy des *Dames*, couvert de velours vert, et un autre couvert de velin, et doré par dessus, qui est celuy des *Rodomontades*, qu'on trouvera tous dans une de mes malles de clisse [2], curieusement gardés, qui sont tous très-bien corrigés avecques une grande peine et un long temps; lesquels j'eusse plustost achevés et mieux rendus parfaicts, sans mes fascheux affaires domestiques, et sans mes maladies. L'on y verra de belles choses, comme *contes, histoires, discours* et *beaux mots*, qu'on ne desdaignera, s'il me semble, lire, si l'on y a mis une fois la veue; et, pour les faire imprimer mieux à ma fantaisie, j'en donne la charge, dont je l'en prie, à madame la comtesse de Durtal, ma chere niepce, ou autre si elle ne le veut; et, pour ce, j'ordonne et veux qu'on prenne sur ma totale heredité l'argent qu'en pourra valoir l'im-

1. Brunâtre, couleur de tan.

2. D'osier. Mot conservé par nos flacons couverts d'osier tressé qui sont dits clissés.

pression, et ce advant que mes heritiers s'en puissent prevaloir de mondict bien, ny d'en user advant qu'on n'aye pourveu à ladicte impression, qui ne se pourra certes monter à beaucoup; car j'ay veu force imprimeurs, comme il y a à Paris et à Lyon, que, s'ils ont mis une fois la veue, en donneront plustost pour les imprimer, qu'ils n'en voudroient recepvoir; car ils en impriment plusieurs *gratis* qui ne valent les miens. Je m'en puis bien vanter, mesmes que je les ay monstrés, au moins une partie, à aucuns qui les ont voulu imprimer sans rien, s'asseurant qu'ils en tireront bien profict[1]. Veoire encor m'en ont prié; mais je n'ay voulu qu'ils fussent imprimés durant mon vivant. Sur-tout je veux que ladicte impression en soit en belle et grande lettre, et grand volume, pour mieux paroistre, et avecques privilège du roy qui l'octroiera facilement, ou sans privilege s'il se peut faire. Aussy prendre garde que l'imprimeur n'entreprenne ny suppose autre nom que le mien, comme cela se fait; autrement je serois frustré de ma peine, et de la gloire qui m'est deue. Je veux aussy que le premier livre qui sortira de la presse soit donné par present, bien relié et couvert de velours, à la reine Marguerite, ma très-illustre maistresse, qui m'a faict cest honneur d'en avoir veu aucuns, et trouvé beaux, et faict estime[2].

1. A certains imprimeurs qui ont voulu les imprimer sans rien recevoir pour cela, assurés d'en tirer profit.

2. On le voit bien par le grand nombre des flatteries qui, dans les autres tomes, vont directement à son adresse. Ce

Je veux aussy et ordonne que mes debtes soient payées, et en charge mes heritiers et heritieres, lesquelles sont petites. Je recommande especialement celle de M. de La Chastaigneraye, mon nepveu, qui est pour la somme de cinq cens escus que madame de La Chastaigneraye, ma bonne cousine, me presta; laquelle, advant sa mort un mois, l'estant allé veoir exprès à La Chastaigneraye, et luy parlant de ceste debte, et l'en remerciant de sa courtoisie, et la priant d'attendre un peu, que je ne faudrois la payer à ma premiere commodité, elle m'en renvoya bien loing de la main et de la parolle, et que je ne luy en parlasse jamais, et qu'elle me la quittoit fort librement; car elle m'aimoit plus cent fois que la debte, comme de vray à cause de l'amitié entre nous deux jurée et entretenue tousjours dès nostre jeune aage, aussy qu'elle m'avoit de l'obligation d'ailleurs, que je ne dis. M. des Roches y estoit present, qui l'ouit, et me l'a ramenteu[1] souvent, qui en pourroit servir de tesmoing : mais il est mort despuis, et la verité est telle. Que si pourtant mesdicts heritiers et heritieres en sont recherchés et contraincts de les payer, il faut rabattre sur lesdicts cinq cens escus, deux cens que je

que Branthôme dit de la conservation merveilleuse de certaines dames arrivées à la vieillesse, des sentiments tendres qu'elles peuvent encore inspirer, et de la préférence qu'on leur accorde en amour, est évidemment fait pour caresser les prétentions dont la reine Marguerite ne se départit jamais.

1. Du vieux verbe *ramentevoir* : ramener en mémoire.

prestay au fils aisné, M. Danville mon nepveu, à la Cour, à Paris, à sa grande necessité, dont j'en ay cedulle en mon petit coffre d'Allemaigne, où elle s'y trouvera. Que si on en demande les interests desdicts trois cens escus rabattus, bien qu'on ne m'en aye sommé jusques icy, faut rabattre aussy et desduire sur les deux cens escus de M. Danville de mesmes les interests. Mais je pense qu'on ne viendra pas là ; car nous sommes trop proches et bons parens et amis.

Je veux aussy et ordonne qu'on paye à M. du Preau, gouverneur et lieutenant de roy à Chastelleraud, la somme de trois cens escus qu'il m'a presté très-volontairement, et qu'on luy en paye ses interests raisonnables. Mais je crois qu'il n'yra à la rigueur, pour l'avoir nourry et eslevé de telle sorte que c'est un des honnestes et vaillans capitaines de la France, et qu'il m'en a ceste obligation.

Je dois aussy à M. de La Chambre quelques six ou sept vingt livres, que je veux et ordonne luy estre payées, bien que je suis cause en partie de tout le bien qu'il a, pour luy avoir faict espouser sa premiere femme, qui avoit force bien, et sur-tout force escus.

Pour mes autres debtes, elles sont fort petites, et par ainsy aisées à payer, et que je veux estre bien payées : et crois que, après ma mort, on trouvera encor dans mes coffres, s'il plaist à Dieu, argent assez pour les payer et m'en acquitter, veoir quasy payer tous mes susdicts legats nommés : et, au defaut, faudra vendre de mes chevaux et quelques-uns de

mes meubles, qui sont tous assez bastans pour me desacquitter, s'il plaist à Dieu qu'il ne m'envoie autre inconvenient.

Or, je ne doubte point que mes heritiers et heritieres ne trouvent mes legats et debtes grands et grandes, comme je sçay qu'aucuns en ont faict leurs comptes, les ayant sceu par testament que j'avois faict et passé par Galopin, notaire, que possible l'avoient veu, et disoient que je les chargeois de trop de legats et debtes, et par ce que je ne leur laissois grand part de mon heredité.

A cela je leur respond et leur dis que je suis libre et franc de disposer du mien comme il me plaist, sans en rendre compte à aucuns, aussy que je leur laisse plus de cinq fois autant, veoir plus, que je n'ay jamais eu de legitime de ma maison, qui ne s'est pu monter à plus haut de treize mille livres, à sçavoir, du pere huict mille livres, et de la mere cinq mille livres, comme leurs testamens portent partage : certes, fort peu pour une si grande et noble maison que la nostre ; si que le moindre cadet de Perigord et de Poictou en eust eu et herité six fois davantage.

De plus, j'ay quitté mon frere aisné, M. de Bourdeille, pour les deux legitimes de mes deux freres morts et leurs successions, pour si peu de chose qui ne valoit pas la peine d'en parler, ne voulant tirer de luy ce que j'eusse pu par juste droit : mais je luy ay esté tousjours très-bon frere, et regarde tousjours la grandeur de la maison. J'ay eu aussy grand respect et amitié à madame de Bourdeille,

ma belle sœur et bonne, qui me rendoit la pareille.

De plus, j'ay laissé l'espace de douze ans jouir à mondict frere et disposer de tout mon bien, comme il luy a pleu, dès la mort de ma mere, tant que j'estois jeune et aux estudes, sans la jouissance qu'il a tousjours eue des benefices de Sainct-Vincent lès Xaintes, du doyené de Sainct-Yriers en Limosin, et du prioré de Royan. Il en a jouy comme il luy a pleu, et en estoit quitte à ne m'en donner que quatre cens livres par an pour mon entretien aux estudes. Lesquels susdicts benefices le brave capitaine Bourdeille, mon frere, me donna et resigna, ne les voulant plus tenir, ny estre d'eglise. Je puis jurer et bien affirmer que mondict frere, M. de Bourdeille, a jouy du reste, qui montoit fort bien le revenu à plus de deux mille livres, et ce, jusqu'à mon retour de mon premier voyage d'Italie, lequel je fis pour une coupe de bois de la forest dudict Yriers, dont le roy m'en donna la permission, et en tiray cinq cens escus, dont j'en fis le voyage sans autre argent : dont bien me servit de le bien mesnager. Et si mondict frere a esté si mauvais mesnager et un peu joueur, de sorte que son bien a beaucoup diminué, tant de son vivant qu'après sa mort, je n'en puis mais, me contentant en mon ame d'avoir faict le devoir d'un très-bon frere. Si diray-je pourtant de luy que, nonobstant son mauvais mesnage[1], ç'a esté un bien fort homme

1. Quoiqu'il ait été peu ménager de son bien.

de bien, d'honneur, de valeur, et fort splendide, magnifique et liberal, comme je l'ay veu paroistre tel à la cour et armées.

Ce n'est pas tout que ceste susdicte bonté; car, pour agrandir et maintenir dans son antique splendeur nostre maison, j'ay sacrifié et quitté ma bonne fortune. Car je puis me vanter avoir esté autresfois à la cour, aussy bien venu, aimé et favorisé de mes roys et grands princes, et cognu d'eux pour homme de merite et de valeur : si que, sur le poinct de me ressentir de leurs bienfaicts et faveurs et estats et beaux grades du feu roy Henry III, je quittay tout après la mort de mon frere, pour assister à madame de Bourdeille, ma belle et bonne sœur, en son vefvage, et l'empescher de se remarier[1] comme estant recherchée de force grands et hauts partis, tant pour sa beauté de corps et d'esprit, que pour ses grands moyens, biens et richesses, et belles maisons, comme chascun sçait. Je me rendis si bien subject à elle, et si près, qu'aucun n'osa s'approcher d'elle pour la vouloir servir, si-non par ambassades sourdes et secrettes; mais, par ma prevoyance et vigilance, j'en rompis tous les coups, menées et actes; de telle sorte que si elle se fust remariée, estant en l'aage de trente-sept ans, et pour porter

1. Ceci explique pourquoi, dans ses *Dames*, Branthôme s'élève avec tant d'indignation contre les veuves qui se remarient, déclarant ne faire aucune différence entre elles et les femmes mariées qui ont plusieurs amants. La raison d'intérêt se cachait sous cette indignation bizarre. Quant à son abandon du service de Henri III, il en a dit lui-même la cause : madame de Bourdeille n'y était pour rien.

encor force enfans, ceux-là qui sont aujourd'huy si riches et aisés, n'auroient pas mille livres de rente. Je n'en plains que leur peu de recognoissance en mon endroict, et mesmes de l'aisné, dont je laisse à Dieu la vengeance, lequel je prie qu'elle soit petite et legere, car je luy pardonne.

Une chose y a-il : c'est que, par le premier testament de madame de Bourdeille, paroist comme elle me recognoist quatre mille deux cens escus, par moy prestés à elle, comme de vray le sont estés par plusieurs fois qu'elle avoit affaire, sans jamais avoir voulu prendre cedulle; car, aussy tost qu'elle me demandoit, aussy tost prest, comme quand mes nepveux allerent en Italie et y demeurerent. Une autre fois que je luy prestay cinq cens escus pour payer ma sœur de Bourdeille, et la jetter hors de la maison, qu'elle ne faisoit que l'importuner du reste de son total paiement, et oncques puis ne l'avons veue. Je prestay aussy trois cens escus pour mon nepveu le viscomte, pour aller faire son serment à Bourdeaux de son estat de seneschal de Perigord. Le petit Chabanes qui vit encor, les vint prendre et toucher des mains du sieur Laurentio à Branthome, que nous y allasmes disner exprès, mondict nepveu M. le viscomte et moy, partant de Bourdeille; de sorte que, sans cest argent et diligence que nous y fismes pour y aller, possible n'eust-il faict là si bien ses affaires, pour des raisons qui se disoient et s'alleguoient pour lors, que je ne veux dire.

Et d'autant que le codicille que fit puis

après son testament premier madicte dame de Bourdeille à Archiac, sans que je sceusse jamais rien, si-non après sa mort qu'on me le fit sçavoir, dont j'en fus fort estonné, car elle me disoit et conferoit de plus grandes choses, veoir tous ses premiers secrets. Elle le fit pour l'advis du sieur Dumas, lequel y fit mettre ceste clause et article, que madicte dame desire que lesdicts quatre mille deux cens escus tournent après sa mort à M. le viscomte, son fils aisné, et à sa maison. Ce fut doncques ledict sieur Dumas qui en minuta ou en fit faire ledict contrat, estant lors près d'elle, et ce, pour faire son accord avecques mondict nepveu, d'autant qu'il l'avoit persuadé et poussé à luy laisser quelques rentes proches et commodes à luy, et du tout ennoblies, dont madicte dame fut fort en colere et mal contente contre luy, comme je le vis, et contre son fils, M. le viscomte (pour l'avoir faict sans son sceu) qui n'estoit non plus content dudict sieur Dumas de l'avoir ainsy abusé et trompé. Et, pour ce, ledict Dumas, pour faire son accord avecques madame et son fils, fit mettre ceste susdicte clause et article dans ledict codicille ; ce qui me rendit fort estonné quand je vis cedict codicille et article après sa mort, et de quoy il m'avoit esté ainsy celé et caché : de sorte que quasy j'entray en doubte si ledict codicille estoit vray ou faux. Et si[1] le suis encor ; dont je m'en rapporte aux consciences des personnes. Tant y a, d'autant que ceste-

1. *Si* est ici affirmatif, pour *oui*.

dicte clause et article me touche grandement et à mon honneur, pour des raisons que je ne veux alleguer ny desduire, très-bonnes et pertinentes (que le monde sçauroit fort bien aussy desduire, au moins aucuns), je veux et ordonne que mes heritiers et heritieres participent tous unanimement et esgalement auxdicts quatre mille deux cens escus, et les partagent ensemble doucement et par bons accords et arbitres; estant une contradiction par le premier testament, qui dit et advoue par madicte dame, qu'elle avoit eu de moy par prest lesdicts quatre mille deux cens escus, comme il est très-vray. Et puis, par le codicille, me les oster, et quasy comme les desavouer! en quoy il y va de l'honneur de madicte dame et de moy, et que c'est une vraie fourbe. Par quoy mesdicts heritiers et heritieres en pourront passer à l'amiable, afin que l'honneur de madicte dame et le mien en cela soit conservé, ainsy que je l'ay bien consulté par bon conseil de Paris et Bourdeaux : et, par ainsy, je veux mon bien en cela estre esgalement desparty, tant aux uns qu'aux autres; aussy que mondict sieur de Bourdeille m'a fort maltraitté et faict force traicts et frasques insuportables, et peu dignes d'un bon nepveu. Dieu luy pardonne! Mais madame sa sage mere ne luy avoit pas recommandé ny commandé cela, ains de m'aimer et obeir comme si j'estois son pere, et me porter pareil respect, non de ne pas m'assister d'une seule sollicitation pour mes procès, et principallement pour celuy de la consei-

gneurie de Branthome contre le sieur du Peraux, ny contre La Borde dict Servart.

Je sçay bien que mondict nepveu me voudra mal de cest article, et qu'il en dira prou après ma mort; mais, s'il veut considerer bien le tout, il trouvera que j'ay beaucoup de raison. Et qui ne se contentera pas de si peu de bon bien, qu'il le quitte, il fera plaisir aux autres qui s'en contenteront bien, et ne le desdaigneront point.

Il y a encor une autre clause et article dans ledict codicille, que, par mesmes coup et mesmes raisons que j'ay dict, ledict sieur Dumas y fit mettre et inserer, comme ma susdicte dame desire que la conseigneurie de Branthome retourne à la maison du sieur de Bourdeille. Dieu me soit tesmoing et juge du conseil qu'en cela je luy donnay, pour l'avoir et acquerir pour elle, à cause de la nourriture de la damoiselle Delisle l'espace de vingt ans, et pour autres raisons, et puis jurer que madicte dame mesprisoit cela sans moy, si qu'elle me dict : « Frere, je desire doncques cest acquest ; mais je veux qu'il soit pour vous. Je vous le donne, faites-en vostre profict comme pourrez, car il est près de vous à Branthome. » Pour si peu qu'elle vesquit après, je n'en jouis de quasy rien; car le bien estoit tout brouillé et en litige : et ceux qui pretendoient, comme le seigneur du Peraux et autres, n'y osoient pourtant que peu toucher ; car c'estoit une dame de si grande authorité, qu'on la craignoit plus que l'espée de son fils, comme il parut après sa mort. Dont

longtemps après s'en accorderent tellement quellement, dont j'en fus bien aise, non pour un grand profict que j'en ai tiré, mais pour la commodité qui sera après ma mort audict seigneur de Bourdeille. Et veux fort bien que la conseigneurie tombe à luy et à nuls autres, pour agrandir tousjours nostre maison, bien qu'elle m'ait beaucoup cousté d'en tirer quelques petits fruicts; car ledict sieur du Peraux intimidoit les tenanciers à ne payer, bien que M. de Bourdeille, par la transaction qui se fit entre nous deux, estoit tenu de m'en garantir et poursuivre le procès; ce qu'il n'a jamais faict, non pas seulement le faire solliciter. Je passe doncques ledict article et clause de ceste dicte conseigneurie fort legerement, mais non celle des quatre mille deux cens escus, qui me sont fort deubs, et en puis fort bien disposer après ma mort : autrement il y va fort bien de mon honneur, comme j'ay dict. Ce que ne voulant debattre lors de madicte transaction, pour n'entrer en procès et contestation avecques luy si-tost après la mort de feu madicte dame, craignant de perturber ses honnorables manes si-tost après son decès, je me contentay seulement de la jouissance de la Tour-Blanche, à mon regret pourtant; car j'eusse mieux aimé mesdicts quatre mille deux cens escus pour m'oster de ce pays fort fascheux à moy, et m'en aller si loin qu'on ne me vist jamais; car j'estois desesperé de la mort de ceste honneste sœur et dame, madame de Bourdeille. Et m'accorday de ceste façon avecques luy, et aussy qu'il n'avoit nul moyen

de me donner argent (il avoit d'autres affaires d'ailleurs à me payer), et de plus que je pensois qu'il me deust estre meilleur nepveu qu'il n'est, et mieux recognoissant les bons offices et services que je luy ay faicts. Dieu lui pardonne ses ingratitudes! car j'ay crainte qu'il l'en punisse, estant un vice que ceste ingratitude fort desagreable à sa Divinité : entre autre, en voicy une qui leve la paille. Un jour, estant à la Tour-Blanche, dans la salle, il dit tout haut debvant force gentilshommes et autres, sur le subject qu'il n'avoit obligation à homme au monde qu'au sieur de Marouatte qui luy avoit faict avoir la resignation à. M. de Perigueux de son evesché, pour l'y avoir poussé et persuadé. Dont je cuiday partir de collere contre luy; mais je me commanday et m'arrestay, de peur d'escandale : lequel mondict evesque j'avois faict et creé tel par la nomination et brevet du roy, car ce fut moy qui la luy demanday pour mon frere et pour moy, ayant veu ledict evesque un chetif petit moine de Sainct-Denys; et l'avois ainsy tel creé contre l'opinion de madame de Dampierre ma tante, qui ne le vouloit, en me disant plusieurs fois que j'en maudiray l'heure de le colloquer en si haut lieu, *ce vilain moine*, usant de ces propres mots, et que son pere avoit faict souvent pleurer ma mere. Croyez que ceste honneste dame prophetisa bien ce coup; car il fut aussy ingrat en mon endroict que son cousin le dict M. le viscomte, que ceste fois m'alla payer de ceste sorte pour n'avoir obligation qu'au sieur de Marouatte,

nullement certes comparable à moy en obligation ny en valeur et merite (pour n'avoir esté jamais autre qu'un amasseur de deniers), et que j'ay veu parmy les bonnes compaignies qu'on nommoit que *Petit-Brodequin*[1], nom à lui donné par MM. de Coustures et La Boue-Saunier, bien contraire à mon nom tant bien cognu et estimé parmy la France et ces grands[2] et autres pays estrangers (pour avoir tant battu de terres et mers) que l'on faisoit beaucoup de cas de moy.

Et pour parler de ceste grande susdicte obligation de Marouatte, ne faut doubter que si j'eusse voulu m'opposer à ladicte resignation, pour, après estre faicte, en demander la moictié de ladicte evesché, je l'eusse pu faire aisement. Et en estois sur mes pieds pour en avoir la jouissance, selon l'ordonnance de nostre grand et bon roy d'aujourd'huy et de son conseil, par la mort du titulaire, qui ne deroge rien au droict du gentilhomme qui a sa part, comme paroist par mon brevet du roy Henry III, et comme Sadicte Majesté me donne la moictié de ladicte evesché, et à mon frere l'autre. Et si l'on vouloit alleguer la transaction faicte entre moy et l'evesque, c'est une chanson; car, qu'on la lise bien! elle ne fait rien contre mon droict ny que j'en quitte ma moictié. Bien est vray que par parolles je

1. Sobriquet causé sans doute par des chaussures plus modestes que la botte du cavalier. A moins que ce ne fût, comme les noms de Brodard et Brodin, un dérivé de *brode* : négligence, paresse (l. d'oc).

2. Et ses grands personnages qu'en d'autres pays...

promis que, tant qu'il vivroit, je luy quittois madicte moictié et ne luy demandois rien en son vivant. N'estois-je pas doncques, luy mort, tousjours sur mes pieds d'en repeter madicte moictié et m'opposer à la susdicte resignation et la demander, par le dire du conseil privé et selon l'edict et l'ordonnance du roy pour pareille chose ? D'autant que, le titulaire mort, le gentilhomme qui a sur sa piece sa moictié ou sa part et pension, ne la perd nullement. Cela est très-seur ; voilà pourquoy on peut bien considerer la gratification que j'ay faicte en cela à mondict sieur de Bourdeille, sans l'avoir nullement inquietté sur cestedicte moictié, comme j'ay trouvé fort bien, par le conseil mesme du conseil privé. Laquelle dicte evesché bien assemblée vaut fort bien quinze mille livres de revenu, comme je l'ay faict valoir cela, quand je la faisois mesnager par mes mains par lesquelles tout se passoit, comme l'ayant demandé et obtenu du roy et de la reine sa mere ; et en fis faire toutes les depesches, tant de Leurs Majestés que de Rome, à mes despens. Voilà doncques si[1] ledict sieur de Bourdeille debvoit avoir si grande obligation au sieur de Marouatte plus qu'à moy. Et quand ledict evesque eust faict de l'asne comme il estoit, je l'eusse bien faict tourner au baston et jouir de son evesché, en luy donnant quelque part comme j'avois faict d'autresfois, selon le brevet du roy que j'ay vers moy, et M. de Bourdeille mon frere ne

1. Voilà donc qui montre si...

l'eut jamais. Et si M. de Bourdeille se fust fié en moy et m'eust conferé de tout cest affaire, nous en eussions bien eu la raison et de l'evesque et de l'evesché ; car il me craignoit comme la creature fait son createur, que luy estoit tel[1], dont il m'en fut ingrat, ingratissime. N'en parlons plus.

Or, venons maintenant à mon heredité. Je fais et institue mes heritiers et heritieres universels et universelles, messire Henry de Bourdeille et messire Claude de Bourdeille, mes nepveux, madame Jehanne de Bourdeille, comtesse de Durtal, ma niepce, et mesdames d'Ambleville et de Sainct-Bonnet, mes autres niepces. Je desire aussy que madame d'Aubeterre (Hipolite Bouchard) en aie quelque part en mon heredité, non pour consideration de David Bouchard, son pere (car il ne m'aima jamais, ny moy luy, bien qu'il me fust fort obligé), mais pour l'amour de madame son honneste et bonne mere Renée de Bourdeille, ma chere niepce, qui m'a tousjours aimé et fort honnoré. Aussy je l'ay aimée et honnorée de mesmes, et la regrette tous les jours. Mais je veux et entends qu'au cas que mesdicts nepveux et niepces, heritiers et heritieres, tant qu'ils et qu'elles que leurs enfans, ne me portent le respect et amitié qu'ils et qu'elles me doivent, ou leurs maris, ainsy que madame leur très-sage mere le vouloit et leur commandoit et consideroit ; et qu'ils ne fassent cas de moy en ma caduque vieillesse, si par cas j'y

1. Tel, en ce sens qu'il devait à Branthôme son office, qu'il avait été sa créature.

parvienne (Que Dieu ne le veuille toutesfois, en cela sa volonté soit faicte !) je veux et entends, le dis-je encor, que ceux et celles qui m'auront maltraitté et abandonné sans faire cas de moy, ny presté ayde, ny faict de bons offices en ma vie, et donné des mescontentemens, n'ayent aucune part ni portion en madicte heredité et succession, ains qu'elle aille et tourne à ceux et celles qui ne m'auront abandonné, et faict de bons et pieux offices, et eu pitié de moi jusqu'à ma mort. Et dis bien plus, que si par cas je viens avoir et recevoir quelque injure, offense et attentat, veoire l'execution sur ma vie, tant des miens que d'aucuns estrangers, dont je n'en puisse avoir raison ny revanche à cause de ma debolesse et foiblesse d'aage ou autrement, je veux et entends que mesdicts nepveux et niepces, ou leurs maris, en poursuivent et fassent la vengeance toute pareille que j'eusse faicte en mes jeunes et vigoureuses années, pendant lesquelles je me puis vanter, et en rends graces à mon Dieu, n'en avoir jamais receu aucunes sans aucun ressentiment ny vengeance, ainsy qu'à la cour et aux armées on est fort subject d'avoir des querelles, soit de gaieté ou autrement. Et ceux et celles de mes heritiers et heritieres, ou leurs maris, qui en negligeront ladicte vengeance et ne la fairont, soit par les armes ou la justice, je veux qu'ils n'aient rien de mondict bien, ains qu'il aille tout à ceux et celles qui s'en ressentiront. Et si tous et toutes, ou aucuns ou aucunes, ce que ne puis croire, au moins de tous et toutes,

ne s'en ressentent, je veux que tout mon bien aille aux pauvres, aux Quatre-Mandians, et Hostel-Dieu de Paris. J'en avois donné une partie ainsy aux religieux de Branthome ; mais j'en revoque la donnation, d'autant qu'eux, par trop ingrats des bénéfices receus de moi (pour curieusement les avoir garantis et conservés des guerres passées, comme un chascun sçait), m'ont suscité des procès et plaidé contre moy ; et par ainsy, faut punir leur ingratitude par trop grande.

Et d'autant que le sieur de La Borde de Sainct-Crespin, dict Guillaume Mallety, à cause de sa foire de Saunier, m'a faict plaider et tant chicanner l'espace de douze ans, tant pour son hommage à moy deu, que pour autres devoirs deus à ma terre de Sainct-Crespin et chasteau de Richemond, dont le procès est encor pendant en la cour de Bourdeaux (qui m'a cousté fort bien mille escus, tant pour ses delais, remises, subterfuges, cavillations, et chicanneries et faveurs audict Bourdeaux), je veux et entends que mes susdicts heritiers et heritieres en poursuivent ledict procès à toute outrance, s'il n'est advant ma mort assoupy, soit par accord ou par arrest, et le menent jusqu'à la derniere fin ; m'asseurant tant en mon droict, qu'ils en tireront fort bien la raison, jusques-là qu'ils en pourront retirer la maison de La Borde ; car il me peut devoir fort bien plus de douze mille livres. N'estant raisonnable de laisser en repos ce petit galant, extraict de belle famille, son grand-pere ayant esté notaire dont s'en trouve force

contracts encor en Perigord signé MALLETY. Et ceux et celles de mesdicts heritiers et heritieres, qui ne poursuivront vivement ledict procès, je les désherite, et en donne leurs parts aux autres qui s'en ressentiront mieux et le persecuteront à toute outrance, et en prendront mieux l'affirmative.

Je sçay bien que M. de Bourdeille et le seigneur d'Ambleville l'ont soustenu autresfois; mais je m'en remets à eux sur leur honneur et conscience; car ledict La Borde estoit fort proche dudict sieur d'Ambleville, à cause d'une sienne grande-tante mariée avecques ledict Mallety, notaire, comme je luy ay ouy dire. Mon nepveu le baron l'a aussy soustenu et aymé dès le voyage de Provance : mais je laisse le tout sur mon ame, et des autres aussy.

Je ne veux ni entends que ma maison et beau chasteau de Richemond, que j'ay faict bastir curieusement et avecques peine et grand coust, s'alliene, se vende ni s'engage autrement, pour necessité aucune qui soit, à aucun estranger; car je veux qu'elle demeure à la maison dont je suis sorty, en signe de memoire. Car je serois bien marry, si, estant là-haut où Dieu fera la grace de m'y recepvoir s'il lui plaist, je visse que ceste belle maison et chasteau, que j'ay fait bastir avecques si grand travail, eust changé de main et tombé entre une estrangere. Cependant je veux et entends que madicte niepce la comtesse de Durtal ayt ledict chasteau avec ses preclautures du parc et du jardin, et ses bassecours,

pour sa demeure tant qu'elle vivra seulement, et demeurera vefve sans qu'elle se remarye; et ce, pour n'avoir aucune demeure en ce pays près de la maison dont elle est sortie, et pour s'approcher aussy de ses proches, bien qu'elle aye sa maison La Vasouzière de son douaire; mais elle est par trop loing des siens, et de plus que l'air y est très-beau, bon et salutaire, quy lui a faict grand bien, et à sa tante, tant qu'elle s'y est tenue. Mais, estant remariée, elle aura d'autres maisons de son mary, où elle s'y tiendra le plus souvent, et n'en voudra d'autres : et puis s'estant remariée, ou bien morte, qui sera quand il plaira à Dieu, je veux et ainsi l'ordonne. Je veux aussi, et en charge madicte niepce comtesse, d'entretenir la maison comme il faut, sans la laisser desmollir ni desperir, et qu'elle la laisse aussy entiere et belle comme je la luy laisse, cela s'entend tant qu'elle y demeurera, et ne se remariera; car autrement elle en auroit la conscience chargée, et me fairoit tort, et à son petit nepveu Claude de Bourdeille, qui est si bien né et si joly, qui, je m'asseure, l'entretiendra très bien; et en celebrera ma memoire pour tout jamais, en disant : *Voilà un present que mon grand-oncle me fit.*

Je veux aussy que la moictié des plus grands livres de ma bibliotheque soient mis et serrés dans un cabinet de Richemond, et conservés très-curieusement sans les dissiper deçà, delà, et n'en donner pas un à quiconque soit : car je veux que ladicte bibliotheque demeure

chez moy, pour perpetuelle memoire de moy, dans un cabinet de Richemond.

Je veux de mesmes qu'aucunes de mes plus belles armes demeurent aussy en un cabinet de Richemond, et y soient en mesme garde, comme mes espées, et sur-tout une argentée, que M. de Guyse, mort et massacré dernierement, me donna au siege de La Rochelle, me defferant cest honneur de dire qu'elle m'estoit bien deue pour sçavoir bien faire valoir telles armes, ainsi qu'il avoit veu. Il y a aussy d'autres et longues espaignolles, toutes de combat et bonnes, et esprouvées. Plus, deux harquebuses de mesche, que j'ai fort aimées et portées en guerre, et faict valloir. Plus, mes armes complettes, tant de la cuirasse, brassard, sallade et cuissot, que le seigneur Coutanho [1] me garde en sa chambre de Branthome. Plus, une rondelle couverte de velour noir à preuve [2], que feu M. le prince de Condé me donna au siège de La Rochelle (au moins après), ne s'en servant plus, et me pria de la garder pour l'amour de luy, et porter en guerre ; ce que j'ay faict, et bien gardé, comme j'ay faict l'espée susdicte de M. de Guyse, et leur promis de les garder tout durant ma vie et après ma mort. Je veux aussy qu'on me garde avecques les susdictes armes un chapeau de fer, couvert d'un feutre noir, avecques un cordon d'argent, que je portois à pied aux sieges de places, où je me suis trouvé assez. Et, s'il est possible, appendre toutes les

1. Coutancie. Voy. le dernier codicille qui rétablit le nom.
2. A l'épreuve de la balle.

susdictes armes dans ma chapelle de Richemond, je le voudrois fort, ainsy qu'on faisoit jadis aux anciens chevaliers : la memoire en seroit beaucoup plus honnorable. Je laisse cela à madame la comtesse ma niepce, qui en aura le soin, puisque la demeure luy est assignée si elle ne se remarie, comme j'ay dict cy-debvant.

Et de tout ce que dessus, pour maintenir et bien entretenir, je fais executeur de mondict testament M. de la Chastaigneraye, mon cher nepveu, s'il lui plaist, et l'en prie ; ensemble M. du Preau, lieutenant du roy et gouverneur à Chastelleraud, que j'ay nourry page, et s'est si bravement et genereusement poussé à ceste digne charge, par ses belles armes et bon courage ; avecques M. Thomasson, advocat en la cour presidialle de Perigueux, mon principal et ordinaire conseil, que j'eslis pour assister messieurs mondict nepveu et du Preau, et les relever d'autant de peine ; en ce qu'on luy paye ses peines et salaires, comme de raison, au dire de mesdits sieurs executeurs : les suppliant très-tous de tenir main bonne et forte à mon intention et totalle disposition.

Sur-tout, je casse et révoque par cestuy-icy dernier tous autres testamens et dispositions par moy faicts et faictes cy-debvant, ensemble toutes donnations qu'on pourroit supposer et pretendre par moy faictes. Je n'en fis jamais, ny pretends d'en faire, dont j'en proteste debvant Dieu. Pour testament, j'en ay faict un, passé par les mains de Galopin, notaire de Branthome ; mais je le casse et revoque du

tout par cestuy-cy, ensemble le codicille passé par le mesme Galopin. Et si l'on en produit d'autres, je dis qu'ils sont faux, et les casse comme tels et nuls ; car je sçay bien que beaucoup de notaires d'aujourd'hui s'aident de telles faussetés, aussy bien pour les grandes maisons que pour les petites, pour estre menacés et contraincts : et pour ce, je prie messieurs les executeurs d'y adviser ; et pour ce, par ces raisons, j'ay faict cedict testament solennel, escrit et signé de ma main.

Pour totalle fin, je donne mes bagues et petits joyaux à mes susdicts nepveux et niepces de très-bon cœur, et les prie de les garder et porter pour l'amour de moy, tant que leur vie durera, en souvenance de moy, leur bon oncle, qui les ay aimés et honnorés d'une amitié très-ferme et fidele. Sur ce, je fais fin à cedict testament, au nom du Pere et du Fils et du Sainct-Esprit, et de la benite Vierge Marie, et madame saincte Anne, comme je l'ay commancé.

Je ne doubte point que plusieurs personnes ne trouvent cedict testament par trop long et prolixe. Tel a esté mon vouloir et mon plaisir. J'en ay veu d'autres en ma vie bien aussy longs. J'en ay pris le modelle sur ce grand chancellier M. de l'Hospital, de mesmes aussy long, que j'ay inseré dans mes livres; mais si l'ay-je un peu abregé. De plus, je suis nay d'une grande et illustre maison, j'ay le cœur grand, qui me l'a donné[1], et que j'ay faict

1. D'une maison qui m'a donné le grand cœur que j'ay.

paroistre en plusieurs beaux et divers endroicts. J'ay eu de l'ambition : je la veux encor monstrer après ma mort. Aussy que je n'ay voulu confier mes volontés et dire[1] à ces petits notaires, qui, la pluspart du temps, ne sçavent dire ny representer nos intentions et vouloirs; et en eusse dict encor plus sans la trop grande prolixité. Je fais doncques fin selon mon vouloir et contentement, et y eusse mis et adjousté de beaux et gentils exemples, pour mieux adoucir le tout; mais c'est assez.

P. DE BOURDEILLE.

PREMIER CODICILLE

J'adjouste à ce susdict testament les soubsdicts articles par forme de codicille que j'aurois oublié, dont je me suis advisé, que je veux et entends que mes susdicts nepveux et niepces, heritiers et heritieres, soient recompensés de seize mille escus une fois payés, en recompense et desduction de l'estime du bastiment beau de Richemond, qui se pourroit estimer à beaucoup jusqu'à vingt mille escus veu ce que m'a cousté à le faire bastir et ren-

1. Confier et dire mes volontés.

dre en sa beauté, avecques le parc et le jardin, et les preclautures, que le tout m'est venu en despense de grand argent, comme un chascun peut juger, veu la grandeur et superbité dudict chasteau ; et, pour ce, ladicte recompense se pourra prendre desdicts seize mille escus francs sur aucunes rentes et mestairies qui en sont despendantes, que l'on pourra vendre et engager selon qu'elles sont appréciées ; n'y comprenant en cela madame de Durtal, ma niepce, à cause de la jouyssance qu'elle aura durant sa vie, si ne se remarie, que pour n'avoir aussy d'enfans, ny en aage ny estat d'avoir : et, par ainsy, je veux que mes autres nepveux et niepces, heritiers et heritieres, qui ont des enfans, s'en ressentent : cela s'entend de ceux et celles qui m'auront aimé et faict cas de moy, ny faict de frasques, de mauvais offices ; autrement, rien pour eux, ny elles, ny leurs enfans !

J'avois aussy oublié à dire que le grand pont de Branthome, dont l'on va au jardin, et le champ où sont plantés les ormeaux et le jardin, je pretends qu'ils sont à moi et en ma totale disposition, parce qu'ils furent acquits de messire Pierre de Mareuil, M. l'evesque de Lavau [1] et abbé de Branthome. Et en acheta le champ des bonnes gens qui avoient là leurs chanvres, qui luy cousterent bon ; mais, pour sa faveur, il fallut qu'ils lui laissent avecques bon argent ; avecques aussy le petit pré auprès de la riviere, que j'ay mis maintenant en

1. Pierre de Mareuil, qui fut évêque de Lavaur et abbé...

un cherebaud[1]. M. d'Auzances, mon bon cousin, qui courut ladicte abbaye pour moy après la mort dudict M. de Lavau son oncle, comme son heritier, en pretendit lesdicts pont, jardin et autres susdicts champs, estre acquets faicts dudict son oncle, et, pour ce, le tout appartenir à luy. Et l'eust très-bien contesté contre quelque autre qui eust eu l'abbaye que moy: mais, pour la parenté et bonne amitié qu'il me portoit, il acquiesça et m'en fit don librement du tout sans jamais plus en parler. Et, pour ce, je m'en appropriay et jouys tousjours comme de mon propre, et veritablement à moy très-bien donné, et non comme appartenant à l'abbaye. Mesmes, après la mort dudict M. d'Auzances, mon bon cousin, madame de Sansac, sa sœur et son heritiere, m'en voulut inquietter et demander le tout, pourtant par forme de ris, car elle m'aimoit; me disant que si c'estoit un autre que moy, qu'elle debattroit le tout par bon procès, et m'en priveroit. Mais je luy rompis le coup, tout en riant aussy, et fus quitte de luy donner un diamant de cent escus que j'avois au doigt. Par ainsy nous demeurasmes bons cousins et amys, et le plus souvent m'adpelloit *mon cousin monsieur du Pont*, ou *monsieur du Verger*. Et voylà pourquoy je veux et entends que cedict grand pont, la place des ormeaux, le beau grand jardin et le pré qui en despend en dehors, se partagent entre mes heritiers et heritieres, ainsy qu'ils verront, et en fassent

1. Pré que j'ai mis en chenevière (*cherebau*, oc).

leur profit. Car tel abbé qui viendra après ma mort sera bien aise d'acheter le tout, et beaucoup pour une si belle commodité. Mesmes que je fus une fois et long temps en dessein d'y faire bastir un chasteau en forme de citadelle, par despit, pour commander aux environs et chemins ; et avois là desjà faict le marché d'un champ là auprès, qui appartenoit à Rasteau, à cause de sa femme : mais la despense qu'il m'a fallu faire aux guerres, à la cour et aux voyages, me retrancha ceste despense, qui fut estée grande et belle chose à veoir. Et par ainsy mesdicts heritiers et heritieres se pourront prevaloir de mesmes, et y poursuivre ce mesme dessein s'ils veulent ; et n'est à mespriser d'y bastir au lieu où il y a eu autresfois un chasteau, dont les ruines qui paroissent pourroient servir ; car c'est un beau bien, et qui merite bien une jolie maison.

P. DE BOURDEILLE.

ACTE NOTARIAL POUR CE TESTAMENT

Cejourd'huy, trentiesme du mois de decembre mille six cens neuf, après midy, au chasteau de la ville de Branthome, pardevant moy notaire royal soussigné, et en presence des

tesmoings bas nommés, a esté present messire PIERRE DE BOURDEILLE, conseigneur de Branthome et baron de Richemond, demeurant pour le present au chasteau de Branthome, lequel a dict et declare, en presence de moy dict notaire soubsigné, et tesmoings bas nommés, ce present papier et escrit cy-dessus estre son *testament et derniere volonté*, escrit et signé de sa propre main; voulant yceluy estre valable et cassant tous autres, et a requis à moy notaire soubsigné, en faire et passer instrument après son decès à tous ceux qu'il appartiendra; ce que luy ay octroyé. Ledict testament est clos et fermé, et scellé du sceau dudict sieur, en presence de LAURENS SPLANDITEUR, escuyer, maistre ESTIENNE DU CHASSAING, juge de Branthome, maistre VICTOR RICHARD et JEAN GIVRY, prestre, maistres JEAN et JACQUES MATHAUD, practiciens, et JEAN GIRY, greffier dudict Branthome, tous habitans de ladicte ville de Branthome, tesmoings cognus et appellés par le sieur testateur, qui a signé ces presentes à l'original avecques lesdicts tesmoings et moy.

LOMBRAUD, notaire royal.

DERNIER CODICILLE

Du 5 octobre 1613

Sçachent tous qu'il appartiendra, que comme il y a quelques années que je fis et escris de ma propre main mon testament solemnel et autentique, avecques quelques petits codicilles[1] de ma mesme main, dont je faisois mes heritiers et heritieres compris dans lesdicts testament et codicille, et veux qu'il soit du tout entierement tenu et executé : et d'autant que les executeurs contenus audict testament sont decedés, comme M. de Lauzun mon bon cousin, M. du Preau, gouverneur de Chastelleraud, mon grand amy, et M. Thomasson, advocat à Perigueux, mon conseil, sont morts, je me suis advisé m'instituer madame la comtesse de Durtal, ma chere niepce très-sage et très-advisée, d'en estre executeresse, en y appellant tel sage et advisé personnage qu'elle sçaura bien choisir pour luy assister, d'autant aussy qu'elle est l'aisnée de tous ses freres et sœurs.

Et pour mieux approuver ce faict, j'ay

1. Le premier codicille est seul connu. Comme ce dernier ne porte pas de numéro d'ordre, il est difficile de dire combien ont disparu. Cependant les premières lignes du dernier codicille le donnent à penser en parlant de « quelques petits codicilles ». C'est pour la première fois également qu'il est question de Lauzun.

donné toutes mes clefs, tant grandes que petites, tant celles de Branthome qûe d'icy, à M. Coustancie, pour les bien garder et serrer fidellement, jusqu'à ce qu'il les ait commises fidellement entre les mains de madicte dame la comtesse ; lequel me l'a ainsy juré et promis de le faire, sans les autrement commettre en autres mains que de madicte dame, luy enchargeant sur-tout la recompense de mes serviteurs, comprise et escrite dans mon testament.

Et d'autant que le terme seroit trop long pour faire l'ouverture dudict testament solemnel, et faire trop attendre mes pauvres serviteurs et servantes pour leur vie, je veux qu'ils vivent et soient entretenus de mes biens qui me sont deus, et rentes de la Sainct-Michel, les quelles me sont deues, et vivent ceans comme si j'estois en vie, jusqu'à ladicte ouverture, et qu'ils y fassent bonne chere; car, dieu mercy! je laisse force vivres, tant icy qu'à Branthome, tant de bled que de vin.

Et pour ma sepulture, il y a long-temps que je l'ay faicte bastir, et choisir ma chapelle de Richemond : et deux jours après ma mort, que mon corps soit mis dans une caisse bien proprement comme il faut, et la faire charger sur mes mulets, accompaignés d'aucuns de mes serviteurs et officiers de Sainct-Crespin, de Richemond et de Branthome, et là y faire un service honneste pour la sepulture, y appellant messieurs les religieux, auxquels j'ay laissé un honneste legat dans ledict testament; le tout sans pompe et solemnité.

En ce que dessus, et qui est enclos en mondict testament et codicille, veux et entends estre suivy selon sa teneur. Et pour plus ample tesmoignage, ay prié et requis les soubsignés de signer à ma requeste au chasteau de la Tour-Blanche, le cinq octobre 1613, et outre ay prié et requis M. de Bourdeille de prendre et gouverner le tout, ainsy que par ceste-cy je luy donne pouvoir, en presence de M. Dominge, prestre, et M. Girard, medecin, et de maistre Guillaume, apotiquaire.

FIN DES ŒUVRES DE BRANTHOME.

ŒUVRES D'ANDRÉ DE BOURDEILLE

AVIS DES ÉDITEURS

Mérimée et Louis Lacour n'ont laissé rien qui concerne les *Œuvres d'André de Bourdeille* annoncées par eux depuis 1858. On pourrait redonner ce qui a été publié comme *Œuvres d'André de Bourdeille* par l'édition Buchon. Mais on éprouve également de ce côté un grand mécompte. Les œuvres susdites ne comprennent que des *Maximes de guerre* et une suite de dépêches envoyées par André comme sénéchal du Périgord pendant les troubles de 1573 ; ces dernières ne peuvent être assimilées à des *Œuvres ;* elles ne constituent qu'un document administratif.

Quant aux *Maximes de guerre,* traitant spécialement des devoirs du mestre de camp, elles ne sauraient être attribuées à André de Bourdeille. Il suffit en effet de lire la dédicace de l'auteur au Roy qui « m'a daigné... despartir un commandement digne d'un des plus excellens expérimentés capitaines qui sauroit estre ». Qu'est-ce que ce commandement militaire ? Ce n'est certes pas la sénéchaussée du Périgord. Il ne peut être question que de la charge de grand maître de l'artillerie, dont Biron fut pourvu dès 1569, huit ans avant sa promotion au maréchalat. Quand on com-

pare ses états de service à ceux d'André de Bourdeille, on se demande comment la confusion a pu se produire. Ces lignes de Branthome sur Biron (tome VI, pages 162, 163) semblaient faites pour l'empêcher : « Entre toutes ses belles perfections de guerre, c'estoit l'homme du monde qui recognoissoit mieux un' assiette et logement de camp et place de battaille... Il a faict et façonné M. le mareschal de Biron, son filz, de telle sorte qu'il n'en doibt rien (ne le cède en rien) au père... Si bien qu'on peut dire aujourd'huy que c'est le plus digne mareschal de camp qui soit en l'Europe. »

Ajoutons que l'erreur par suite de laquelle on a fait honneur des *Maximes de guerre* à André de Bourdeille n'est accréditée que depuis leur introduction dans l'édition de Branthôme de 1740, où Buchon a été la chercher. Il s'en serait bien gardé, s'il avait jeté un coup d'œil sur l'édition originale des *Maximes* imprimées sous le nom de Biron en 1611 par Vital d'Audiguier et dédiées au Roi Louis XIII. Le nom de Biron se trouve au bas de la dédicace comme sur le titre de ce petit volume. Il se retrouve encore dans le *permis d'imprimer*. Sans parler de ces mots qu'on peut lire page 35 : *En trente ans qu'il y a que j'ai fait l'estat de mareschal de camp.* Ce rappel de services n'était pas non plus applicable à André de Bourdeille.

Pour toutes ces causes, on ne trouvera point ici l'annexe que nous avions laissé, de bonne foi, le droit d'espérer.



TABLE GÉNÉRALE

Nécessités auxquelles cette table a dû obéir. — Elle fait ressortir les côtés faibles de l'historien. — Excellent conteur, Branthôme eût mieux fait de se borner à des souvenirs personnels. — Ses mauvais procédés de compilation, ses longueurs, ses redites, sa partialité, son manque de sens moral.

Cette table générale comprend en un seul ordre alphabétique : 1° les noms de personnes et de lieux cités par l'auteur; 2° les noms des matières; 3° les mots expliqués; 4° un Erratum auquel nous avons donné le développement nécessité par un certain nombre de rectifications et d'additions.

En 1858, lorsque parut notre premier tome, aucune édition de Branthôme n'avait de table. Celle que promet notre tome III a été donnée par l'édition postérieure de M. Ludovic Lalanne bien avant que les lenteurs de notre propre publication eussent permis de la commencer. Travailler sur le même plan eût semblé une sorte de plagiat. D'autre part, la

table rigoureusement analytique est ici chose impossible, en raison de la rapidité et de la sécheresse du rappel de beaucoup de noms et de faits; elle est telle que le texte des renvois dépasserait souvent celui des passages visés. La mode est aux longues tables, et cette exagération est sans doute préférable à l'insuffisance. Leur seul défaut est de promettre plus qu'elles tiennent. Le chercheur alléché par les renvois ne trouve pas ce qu'ils lui ont fait espérer. Avec Branthôme les déconvenues de ce genre sont fréquentes. Nous en demandons pardon d'avance, mais nous aurions paru reculer devant les exigences de notre tâche en faisant un choix, et ce dernier danger nous a paru le plus grand.

Quand il s'agit de textes historiques, on dit souvent, et non sans raison, que rien ne permet de les apprécier mieux que la préparation et l'usage de leur table, car rien n'échappe au patient chargé de la dresser, ni au chercheur qui la consulte.

Il faut reconnaître que Branthôme résiste mal à cette épreuve. Nous lui devrions trois volumes du plus haut intérêt s'il avait bien voulu se laisser aller tout bonnement au gré de ses souvenirs. Mais il a préféré la quantité à la qualité; au lieu de trois tomes, il en a donné douze dont il a pris le texte un peu partout, sans le dire toujours, sans citer ou sans traduire exactement; il a fait en un mot une grosse et médiocre compilation, quand il eût pu laisser un petit chef-d'œuvre. On ne le voit que trop en lisant les pages écrites après

sa visite au champ de bataille du Garigliano et pendant les longueurs du siège de La Rochelle. Citons encore son portrait d'un volontaire espagnol de bonne famille allant au feu sous Orléans ; les détails donnés en maints passages sur François de Guise, qui sut si bien défendre Metz et reprendre Calais. Tout ce qui regarde la vie militaire et le premier essor de nos troupes réglées peut passer également pour la meilleure partie du texte ; on y sent l'homme qui aime et qui connaît son sujet. De même pour les mœurs de la cour, il faut lire Branthôme pour s'en faire une idée.

Nous ne saurions trop le répéter. Quand il se borne à parler de ce qu'il a vu réellement, son récit prend des qualités de couleur et de vivacité peu communes, mais ces qualités-là, il ne s'en rend pas compte, bien qu'il soit d'une sensibilité grande à l'endroit de ses mérites personnels ; il les a gâchées en prétendant mieux faire. Conteur original, il s'est travesti en historiographe sans avoir le sérieux de l'emploi.

Branthôme a devancé le procédé du reporter, qui cherche à citer le plus de noms possible sous une rubrique quelconque. Dans ses phrases comme à la cour, on dirait que l'auteur aime les cortèges pompeux, les défilés interminables ; quand il traite un sujet, il n'est pas moins long, parce qu'il ne veut point se borner ; il aime à greffer un fait sur un autre, à multiplier sans raison les incidences

et les rappels de l'antiquité qui n'en peut mais. Le plus curieux est qu'il condamne le premier cette mode d'allonger le récit en appelant Grecs et Romains à son aide. Il en fait cependant un étrange abus dans les *Dames*, où on est tout surpris de le voir déclarer qu'il ne *veut pas s'amuser aux anciennes, dont les Histoires sont toutes pleines*, que ce serait *chaffourer* (griffonner) *son papier en vain, car il y en a assez d'escrit.*

Nous ferons plus d'honneur que Branthôme au principe qu'il a si bien posé. Notre table ne tiendra pas compte des citations qu'il condamne; citations inutiles, inexactes, hors-d'œuvre qu'on ne viendra jamais chercher ici. La valeur du texte est dans sa partie moderne; de celle-ci seule nous avons cherché à tenir compte. Nous avons dit qu'elle résistait mal à l'examen nécessité par un travail qui met à nu ses procédés de compilation, de superfétation, de réclame (qu'on nous permette le mot), sa vanité excessive, ses alternatives de rancunes et de flagorneries, son absence à peu près complète de sens moral et patriotique. Je dis *à peu près*, parce qu'on relève chez lui des contradictions inexplicables ; il raille et loue la vertu ; il a ses heures de spiritualisme et de matérialisme, de délicatesse et de vilenie.

La valeur des faits énoncés est plus variable encore. Branthôme est l'homme des redites. Sur quelques épisodes, il ne cesse de revenir, exactement dans les mêmes termes. La division établie dans ses matières favorise ces réapparitions perpétuelles. On retrouvera par

exemple à la page 135 du tome VIII et à la page 143 du tome IX l'histoire du comte Claudio et des quatre soldats que son épée mit à la raison. Dans le tome V, reparaît à vingt pages de distance (36 et 58) la tentative de Montgommery en vue de La Rochelle. L'emprisonnement des maréchaux de Cossé et de Montmorency à la Bastille est aussi rappelé deux fois dans un même tome. Deux fois également est contée la mort de Bayard. Le démêlé de Corbie, entre Longueville et Épernon, page 275 du tome V, revient à la page 250 du tome VII. L'histoire de l'infortuné Conradin, compétiteur de Charles d'Anjou à la couronne de Sicile, reparaît bien trois fois sans nécessité aucune et sans se recommander par des détails nouveaux, puisqu'elle est copiée dans l'historien Collenuccio.

La répétition est parfois immédiate, pour ainsi dire. Tome I, pages 290 et 291, à vingt lignes d'intervalle, on retrouve le récit d'une visite de Charles-Quint à la tente du prince d'Orange, blessé à mort. Les termes sont identiques ou à peu près : page 290, Charles-Quint *part les larmes aux yeux;* page 291, *il se retire la larme à l'œil.*

Comme fait ramené à satiété, sans aucun de ces détails qui pourraient motiver la reprise, citons le meurtre des agents diplomatiques Frégose et Rincon ; il est évoqué constamment dans les mêmes termes. Rien que dans le tome I, il revient quatre fois en six pages, de la page 252 à la page 258. Les batailles de Ravenne et de Pavie, où Branthôme n'était

pas, reparaissent en trente occasions, à propos de tout et de tous. Si encore il nous servait du nouveau! mais là, comme presque partout, il a copié des textes connus, imprimés déjà, dissimulés plus ou moins. M. Ludovic Lalanne a voulu remonter aux sources de chaque emprunt; il s'en est acquitté avec une patience et une perspicacité d'autant plus exemplaires qu'il aime son Branthôme et qu'il pardonne beaucoup aux qualités du conteur.

Branthôme abuse aussi des évocations inutiles. Pour parler de Henri II, il remonte à Philippe de Valois, au roi Jean, à Charles V et à Charles VI. Son Charles IX commence par Charlemagne, l'empereur Séverus et le calife Haroun al Raschild. La répudiation de Jeanne de France par Louis XII nous vaut dix pages sur les mariages non consommés. La notice sur Parisot, le grand-maître de l'ordre de Malte, est consacrée en partie au siège de Rhodes, où il n'eut point à faire. M. de Lesparre n'a pas plus de quinze lignes dans les huit pages placées sous son nom. On ne sait pourquoi il n'est parlé que de l'amiral d'Annebaut dans une notice sur le maréchal Montejean que précède précisément une notice sur ledit Annebaut. On peut de même considérer comme ne répondant pas à leur titre les notices sur les maréchaux de Rieux et de Gié. Le chancelier de l'Hospital tient vingt-cinq pages de la notice en apparence consacrée à Montmorency. Sur les douze pages de la notice d'Aussun, il y en a *dix* (les cinq sixièmes), qui nous entretiennent d'autre chose. Dans les

Jurements se trouve intercalé un petit recueil de bons mots sans relation avec le sujet. De même pour dix pages d'éloges ampoulés à l'adresse d'Élisabeth de France, de Mme de Guise et de Marguerite de Valois, qu'on est surpris de trouver à la fin des *Rodomontades espagnoles*. La notice sur Charles-Quint est assez longue et chargée de hors-d'œuvre, mais on n'y trouve pas cinq pages importantes sur son abdication; elles sont perdues dans les *Dames*.

On voit que Branthôme avait sous la main une bibliothèque de livres historiques français, espagnols et italiens; les traductions d'historiens latins et grecs ne lui manquaient pas non plus. Il a usé et abusé de tout cela. Ainsi le texte entier de la bataille de Ravenne se retrouverait dans certains mémoires, si on en rapprochait les morceaux. Il n'y a point que les batailles dont le texte soit pillé tout au long. Il y a les entrées de souverains, comme celles de Charles VIII et de Charles-Quint en Italie, celle de Henri II à Lyon; les funérailles, comme celles d'Anne de Bretagne; les fêtes, comme celle donnée à Marimont pour la reine de Hongrie qui ne tient pas moins de dix pages.

On pardonnerait des citations sincères! mais on constate des petites supercheries destinées à donner le change. Les historiens copiés sont travestis en nobles seigneurs, en bons capitaines, en trompettes, en vieux gendarmes ou en témoins anonymes qui ont honoré de leurs confidences l'auteur. Autant de

personnages chimériques : Mérimée l'a constaté. M. Ludovic Lalanne a soulevé chaque masque avec une persévérance rare. De même pour les prétendues confidences, les récits faits après souper, les élans passionnés d'admirateurs de telle ou telle dame qu'on veut flatter. Je préfère l'histoire du combat de ce brave capitaine Prouillan avec le grand et sec Italien résolu à « purger l'honneur » de ses compatriotes accusés de bougrerie en masse. — « C'est trop ! » fait observer Branthôme avec un flegme qui en dit long sur les mœurs d'alors ; il conte ensuite le coup de jarnac de l'Italien, le Gascon condamné à boiter en punition de son exagération, la promenade triomphale des amis du vainqueur, criant à tue-tête : « Il a sauvé l'honneur de la patrie ! » C'est du plus haut comique.

J'ai parlé du décousu des récits. Dans une même page, sans nécessité, Branthôme saute de Hongrie à Rome et à la Hollande. On croit entendre ces grands causeurs qui excellent à multiplier les incidences pour continuer à tenir le dé de la conversation. Au fond, ce désordre est voulu, il le constate au besoin (t. I, p. 49), mais il s'excuse en déclarant que « son humeur est telle. Et puis si cela ne plaît pas aux uns, cela plaît aux autres ».

L'exactitude de détails n'est pas non plus ce qui le préoccupe. Lisez plutôt comment il cite (t. VII, p. 338) Rodolphe Baglione, qu'il appelle Astolphe, en ajoutant : « aucuns disent Ridolphe, je ne sçay *si c'est luy, ou son filz, ou son nepveu* qui fait si bien en Chypre ».

Il ne se prive pas plus de revenir à satiété sur ce qui lui est personnel. Dieu sait combien de fois il évoque la prise de ce fameux *pignon de Belis* (Penon de Velez), rocher fortifié investi par 100 galères portant 12,000 hommes de troupes. Cependant, il l'avoue, la position n'était défendue que par *quelques soixante* Turcs qui s'en allèrent. Il y avait de quoi. Mais cela ne l'empêche point de rappeler constamment l'expédition glorieuse; elle lui sert d'introduction quand il s'abouche avec quelque hidalgo; il est fier de lui rappeler qu'il a servi comme volontaire dans l'armée espagnole, cette armée qui est la première du monde, les Français ayant perdu depuis longtemps le bénéfice du renom militaire que Tite-Live leur avait donné (t. IX, p. 122), à ce qu'il prétend.

Après lui, la famille. Branthôme ne se fait pas faute de rappeler les faits et gestes de ses membres. Il n'a pas peur de dire deux fois que son père eut comme page l'honneur de monter le mulet de litière de la reine Anne de Bretagne (V. t. III, p. 230, et t. XIII, p. 8 et 9). Il redit bien dix fois que son frère, le capitaine Bourdeille, eut la tête emportée au siège d'Hesdin par un boulet de canon (t. VII, p. 315). Il est vrai que ce boulet aurait un peu contribué à lui valoir le bénéfice de l'abbaye de Branthôme. Il a moins de gratitude pour son parent, l'évêque de Périgueux, et il en dit pis que pendre, à propos de la révolte des Communeros de Castille qui ne le regardait pas. Mais il suffit que l'évêque

espagnol de Zamora ait été l'instigateur de la révolte des Castillans : « Nous en avons de pareils en France, s'écrie-t-il, pour ne nommer que mon parent l'évêque de Périgueux, vrai âne mitré, séditieux, malicieux, sanguinaire, etc. »

Et Mme de Dampierre! et Mme de Fontaine-Chalandrey! Elles sont constamment rappelées. Et sa parente Louise de Bourdeille, courtisée par un cordelier prédicateur, sur la vaine poursuite duquel il revient deux fois. Dans la notice sur Philippe II, il semble ne citer la bataille de Gravelines que pour parler de son parent d'Archiac (t. II, p. 90), « noble et vaillant jeune homme ». Quant au duel célèbre de son parent La Chataigneraie avec Jarnac, il est ressassé à tout propos.

Les titres donnés aux notices ne sont pas toujours justifiés. Beaucoup de ses *grands capitaines* le sont si peu qu'on en vient à se demander si le mot *grand* est pris dans le sens reçu généralement. Il donne du *grand* à tout le monde, même aux incapacités les plus notoires, qu'il constate lui-même à l'occasion, comme celle de M. de Bonnivet, l'amant préféré de la maîtresse de François Ier, ce Bonnivet qui causa la mort de Bayard en faisant éprouver à nos armées des revers si cruels. Branthôme donne même du *très grand* au maréchal de Thermes, qui n'a jamais, que nous sachions, justifié l'épithète. Je ne parle point des deux cents capitaines espagnols et français dont il faut subir l'énumération sèche,

sans détails à l'appui. Ce n'est plus un choix, c'est une légion, un troupeau d'inconnus dont il peut estropier les noms en toute sécurité, car les rectifier serait difficile.

La notice sur les vaillants mestres de camp espagnols en cite au plus trois, à raison de quatre lignes chacun. Le reste du texte est pris par huit pages sur l'armement des arquebusiers et par une centaine des simples capitaines dont je viens de parler. Encore craint-il d'omettre « force autres gallants capitaines tous en grande et brave réputation, *que si je les voulois tous nommer, mon livre seroit plus plein de noms que de discours* » (t. I, p. 375). Par malheur, ces noms ne disent rien ; ils semblent placés là pour la petite vanité des Espagnols de son temps, exactement comme les *remarqués dans l'assistance* de nos comptes rendus de soirées ou de matinées modernes. Le chapitre sur don Alvaro de Sande, qui précède celui-là, est un simple état de service excédant à peine deux pages, et on est d'autant plus surpris que Branthôme y dit avoir appris sur cet Alvaro « de beaux contes ». Mais de contes point ! nous restons l'eau à la bouche.

Parlerons-nous de son *fort grand capitaine* César de Naples (t. I, p. 351), à l'actif duquel il enregistre, pour toutes gloires, deux tentatives manquées sur Turin et la reddition de sa forteresse de Vulpian, peu connue d'ailleurs, qui était, paraît-il, « un monde de briganderies et de volleries » ? Pour comble de disgrâce, ledit César fut pendu après sa capitulation, par ordre de son mestre de camp espa-

gnol, qui paraît, en cette occasion, avoir pris en bien médiocre considération les services du « fort grand capitaine ».

Parlerons-nous encore de son discours sur les *Retraites les plus remarquables*, consacré à trop de petites opérations ne méritant point l'honneur d'y figurer, ou à des faits de guerre n'ayant pas de rapport avec son sujet, comme la marche d'Abbeville sur Paris exécutée par la compagnie des gardes, qui fut tout le contraire d'une retraite?

Il aime à donner aux plus petits engagements des proportions homériques. Ainsi, pendant le sac de Rome, au moment où la soldatesque pille, brise, viole, mutile, assassine sans contrainte, deux cents Romains tiennent encore bon sur un pont de la ville (t. I, p. 316). Vous croyez que le courage de cette poignée de braves va être célébré par Branthôme? Point! Toute son admiration est réservée à une charge si furieuse du prince d'Orange que les Romains (c'est-à-dire ce qui restait des deux cents) furent contraints de s'enfuir. « *Le prince d'Orange y acquist un très grand honneur* », ajoute Branthôme, M. de Bourbon ayant été tué et le marquis del Gouast étant malade. Quel honneur pour un chef d'armée que cette lutte trop facile à l'heure où sa présence eût été bien nécessaire ailleurs pour réprimer d'épouvantables excès!

Nous avons dit, à la fin du volume des *Dames*, ce que nous en pensions; leur obscénité voulue n'empêche pas Branthôme de parler à plusieurs reprises de son aversion pour le scan-

dale. Au besoin même, il fera mieux : il affirmera des vertus imaginaires.

Le comte de Mansfeld fait-il tuer sa femme, une Cossé, avec son amant, Branthôme écrira : « Madamoiselle de Brissac estoit une fort sage et vertueuse damoiselle et dame, *mais elle mourut* (1, p. 350). »

Ce *mais elle mourut* tout sec a bien l'air d'une ironie. Est-ce bien sérieusement aussi que l'auteur cite de si longs discours de rois et de généraux, dans des circonstances qui laissent aux paroles bien peu de place ? Il ne nous fait pas grâce de ces morceaux oratoires fabriqués après coup, boursouflures inutiles qu'il copie ou traduit sans paraître se douter que, dans sa notice sur le capitaine Salvoison, il s'est approché beaucoup plus près de la vraisemblance en lui faisant dire cette seule phrase : « Compaignons, courage ! devant qu'il soit longtemps, je vous ferai aulner le velours avec la picque. » Voilà qui est parler à des soldats comme on en avait au seizième siècle, où la guerre était surtout un moyen de faire fortune.

Branthôme a deux prédilections marquées : l'une pour ce qui est espagnol, l'autre pour ce qui est gascon. La France ne vaut pas la Gascogne. Il n'y a que les Gascons pour la vaillance dans les combats comme pour le tir à l'arbalète. Il le dit expressément, tome VII, page 363 : « *Tout soldat français vaillant était tenu pour Gascon.* » Du Gascon, il admire jusqu'à la langue, et son ami Strozzi, un Italien

cependant, la trouve avec lui si belle qu'il n'en veut plus parler d'autre (t. VII, p. 316). Quant à l'admiration de Branthôme pour l'Espagne, elle est poussée jusqu'à la réhabilitation de la posada ; il célèbre positivement la bonne chère de Madrid (t. VI, p. 309), qu'il déclare valoir celle de Paris. Quand un soldat allemand est bon, c'est parce qu'il s'est espagnolisé (t. II, p. 10), et le Gascon même n'est qu'une sorte d'Espagnol, car c'est au voisinage des Pyrénées qu'il doit toutes ses vertus ; il vient à bout de ressembler si parfaitement au voisin que l'Espagnol s'y trompe.

Les réclames pour Marguerite de Valois dépassent toute mesure. Il ne suffit point de l'appeler *le miracle du monde* (t. X, p. 112). Quand l'auteur a épuisé en son nom toutes les formules louangeuses, il les replace dans la bouche d'interlocuteurs que leur admiration vraiment par trop vive donne le droit de supposer créés pour les besoins de la cause.

On sait que cette reine ne renonça jamais à la galanterie ni à l'étalage de ses charmes. Branthôme a soin de caresser ces parties faibles. Il déclare que la gorge toujours si libéralement découverte de la reine donnait la folie d'amour à son entourage, et pour légitimer en quelque sorte les tardifs écarts du tempérament royal, il ne cesse d'insister, dans les *Dames*, sur les mérites amoureux des femmes les plus âgées. De telles exagérations étaient faites uniquement pour elle ; une lettre de remerciement (t. X, p. 184) le prouve. Il est non moins probable que les louanges con-

sidérables adressées aux grands personnages de l'Espagne et de l'Italie étaient faites de même pour être placées même sous leurs yeux.

Cette dernière considération peut seule faire comprendre certaines contradictions dans l'appréciation de quelques personnages. Ainsi l'expédition de l'invincible Armada contre l'Angleterre est-elle rappelée avec des ménagements pour Philippe II, dans la partie qui lui est consacrée, tandis que cette même expédition fournit dans les *Rodomontades* le texte de détails fort désobligeants pour le même monarque représenté comme un fou furieux.

Saint-Marc-Girardin, et bien d'autres après lui, ont répété que Branthôme était indifférent au bien comme au mal. Ce n'est pas absolument vrai. Le mal le séduit plus. Ainsi la vertu des femmes l'agace visiblement ; il va jusqu'à prétendre qu'une femme mariée se livrant à quatre amis est plus honorable qu'une veuve deux fois remariée. Il déprécie l'héroïne préférant la mort au déshonneur. Pour lui une Lucrèce devrait être trop heureuse d'être prise de force. Il envoie au diable la religieuse qui se tue pour ne pas être violée au sac de Rome. Est-ce que la mort répare ces brèches-là ? Il n'a que moquerie pour la Chypriote captive qui fait sauter une galère turque. Pas un mot d'estime pour l'héroïsme inspiré de Jeanne d'Arc, pas une parole de regret pour son martyre! Non! elle a été brûlée; eh bien, tant pis pour elle! Cela servira d'enseignement aux filles qui font les garçonnières. En matière semblable, du reste,

ne demandez à Branthôme rien de chevaleresque, bien qu'il invoque à tout propos les preux du vieux temps. L'assassinat d'un prisonnier après le combat n'a rien qui le révolte (voy. t. I, p. 289).

Nous croyons en avoir assez dit pour montrer que l'indifférence de Branthôme pour le bien confine au mépris. En revanche, son indifférence pour le mal paraît souvent nuancée d'une certaine admiration. Les crimes épouvantables commis au sac de Rome, il les détaille avec une complaisance visible et une sorte de belle humeur. Il ne leur refuse même pas son approbation (t. I, p. 371) dans ces quelques lignes sur un officier espagnol, Jouan Urbina : « Il s'y (à Rome) monstra fort cruel en toutes sortes, et non sans raison, car en la mort de son général (le connétable de Bourbon, tué à l'assaut) *il se faut toujours monstrer cruel vangeur en guerre.* »

Du reste, un meurtre ne compte pas pour lui, bien qu'il n'ait jamais fait de mal à personne. Le meurtre n'est qu'une bagatelle, une *petite jeunesse* (t. I, p. 350). Ainsi, quand il parle d'un jeune spadassin qu'il retrouve à Lyon, il le déclare *fort son ami*, sans cacher que c'est un *vrai enfant de la mathe*, c'est-à-dire un voleur. Il ne se borne pas au vol, ce noble ami, il tue au besoin, sans nécessité. Ainsi lui conte-t-il, en fait de prouesses, un quadruple assassinat dans une auberge de Longjumeau, et Branthôme *ne peut se garder d'en rire.* Il fait mieux : comme la justice s'en mêle, il prévient

le coupable, l'aide de sa bourse et facilite sa fuite. Est-ce de l'indifférence pour le mal? Il me semble qu'il s'y mêle une sympathie avouée, sinon avouable.

De même quand il cite comme paroles d'Évangile les maximes du « vénérable » Machiavel, quand il célèbre César Borgia comme le grand capitaine *digne de servir d'exemple et de miroir* à tous les autres. Quel miroir et quel exemple! Ce n'est pas impunément qu'on a de telles admirations. Ainsi Branthôme trouve tout naturel qu'on change de parti, qu'on prenne les armes contre sa patrie (mot[1] qu'il déclare vide de sens), ou qu'on la desserve en donnant à l'ennemi des avis secrets pour satisfaire quelque rancune. *Corsaire à corsaire se tiennent toujours la main*, dit-il tome I, page 353. Véritable maxime de *condottiere* pour lequel la guerre est un métier lucratif, une chance de fortune à courir le plus longtemps possible. Il trouve tout naturel qu'on laisse passer l'occasion d'en finir avec un grand chef ennemi, de peur que sa mort ne mette fin à la campagne. Pour le même motif, il enregistre comme chose toute naturelle le propos qui prête au vieux maréchal de Biron l'intention arrêtée d'avoir ménagé la retraite du prince de Parme au lieu de l'écraser en Normandie. Notez que par une contradiction singulière il montre ailleurs cette retraite, ainsi facilitée, comme un fait de guerre admirable. Il a oublié sans doute. En admettant

1. C'était pourtant l'heure où Baïf s'écriait : « Pour la Patrie! C'est un beau mot! » (V. Littré, Dict., *Patrie*.)

l'hypothèse de cette comédie militaire (t. VI, p. 165), il admet cette proposition stupéfiante que le salut des ennemis de la France est nécessaire à la considération de ses grands capitaines.

Dans le même ordre d'idées, signalons son étrange apologie de la guerre civile au point de vue économique (t. V, p. 252-257). Il y est déclaré que rien n'enrichit un pays comme le pillage des églises et des bourgeois mis à la torture pour faire sortir leurs trésors cachés. C'est alors que la noblesse combattante retrouve un peu d'aisance. Tel gentilhomme parti avec deux chevaux rentre avec sept et des équipages bien remontés. Plus une ville est saccagée, mieux l'argent circule. Dans le *Discours sur La Noue*, le dévouement à la royauté, ce dévouement qu'on a toujours cru inséparable de la noblesse, est absolument relatif. On ne doit quelque chose au souverain que s'il vous nourrit. On a le droit, au contraire, de le combattre et de ruiner la patrie dès que son ennemi vous nourrit à sa place.

La théorie est, comme on voit, purement alimentaire; toute idée un peu élevée a disparu dans la fumée de cette cuisine.

TABLE ALPHABÉTIQUE

(Pour la table des abréviations, se reporter à la dernière page.)

A

B

C

D

E

liard : je n'ai pas un seul liard, — ce qui convient mieux au sens de la phrase de Branthôme. — Mais au t. I, p. 176, *quite* a un tout autre sens dans ce passage : « Jusques au quite roy Charles. » C'est un mot confirmatif de *jusque*. En Limousin on dit aussi *la quiti groulier* pour *jusqu'aux savetiers*. Enfin *quite* a eu le sens de *tranquille*, mais le roi en question Charles VIII ne l'était pas.

Erratum, I, 116, note 1. 1504, *lisez* 1564.

— I, 129, ligne 3. Dupée, *lisez* Clupée.

— I, 178, ligne 11. Manveille, *lisez* Maraveille.

— I, 185, note 2. *Au lieu de.* On prétendait peut-être, etc., *lisez* : Gipon (Gipoun dans le midi de la France) voulait dire « pourpoint » d'homme et non « jupon ». Ce pouvait être une allusion de costume. Gipoun veut dire aussi « Petit Joseph ». — Il est à remarquer que nos deux mots *jupon* et *cotte* (casaque) ont passé avec le temps de la garde-robe masculine à la garde-robe féminine.

— I, 190, note 2. L'artillerie de campagne était employée bien avant Pedro de Navarre, à l'état rudimentaire, bien entendu. La ville de Metz faisait déjà sortir au XVe siècle des cavaliers suivis d'une serpentine attelée (V. LARCHEY, *Maîtres bombardiers de Metz*). Quant à l'infanterie, elle marchait également au XVe siècle avec des pièces légères montées sur chariots. Les chroniques du temps les montrent fort employées par les Flamands sous le nom de ribaudequins.

Erratum, I, 191, note. Matalona, *lisez* Montléon.

— I, 199, note. Peut-être faut-il lire forcée, *lisez* faussée.

— I, 208, note 3. *Au lieu de* Je crois qu'il faut lire « combat de batailles », etc., *lisez* : « Combat de bataille », (au singulier) a ici le sens de « combat en ligne de bataille » qui se prête très bien au texte puisqu'on reproche à ces cavaliers de n'avoir pas conservé leur poste de combat. Il ne faut pas oublier que le mot bataille désigna la ligne des combattants avant de désigner leur mise en actton ; il est pris dans le deuxième sens en haut et en bas de la page.

— I, 210, ligne 13. Qu'aucuns, *lisez* Aucuns.

— I, 212, note 2. *Au lieu de.* Sic dans les m. s. Je ne crois pas, etc., etc., *lisez* mot employé alors. Oudin l'interprête ainsi : « Deschiffrer une personne, en mesdire et particulariser tous ses défauts. »

— I, 221, ligne 5. Luy, *lisez* leur.

— I, 227, alinéa 2, ligne 11. Jamais-Anthoine, *lisez* jamais Anthoine.

— I, 265, lignes 7 et 8. Lyon, Salamanque, *lisez* Lyon, Çamorre, Salamanque.

— I, 279, note 2. *Au lieu de.* De l'italien stretta, extrémité, *lisez* du mot de langue d'oc « stret » : forte étreinte, presse.

— I, 280, ligne 18. Dire luy, *lisez* dire de luy.

— I, 282, note. Muslo, *lisez* musclo.

— I, 290, note 3. Philippe, *lisez* Philibert. *A la fin, lisez.* Voyez la page suivante, note 2.

Erratum, I, 295, note 2. *Ajoutez*. Bayard était aussi un nom de robe. On appelait *bayard* le bai, et *roussin* lui est opposé ici pour rappeler la couleur de la barbe de Charles-Quint. Dans le sens général, *bayard* se disait d'un cheval de bataille, et *roussin* ou *roncin* d'un cheval ordinaire à deux fins, ce qui complète l'allusion. L'infériorité du roussin ressort surtout d'un passage du t. 7, p. 180.

— I, 299, note 2. La duchesse d'Angoulême, nièce de François, *lisez* mère.

— I, 304, note 1. *Au lieu de*. Faire antichambre, etc., *lisez* claquer des dents, rendre humblement service (Oudin).

— I, 304, note 2. *Au lieu de*. Etre du guet, etc., *lisez* Oudin donnait en 1656 « je suis du guet » comme équivalent de « je suis attrapé, je suis trompé ». Il ajoute que c'est une abréviation, l'expression complète étant « je suis du guet, demain je serai de la porte », ce qui pourrait s'interpréter ainsi dans la bouche d'un bourgeois de garde, « je suis de patrouille (du guet) aujourd'hui; demain, je monterai la garde à la porte de la ville ». Mais l'allusion ne s'adresse ici qu'aux ennuis du dérangement, et non aux mésaventures dont s'égayaient les vaudevillistes de 1830.

— I, 312. *Placez les lignes 6 et 7 après la 11e*.

— I, 315, note. Santiquatre est une forme francisée non de Sinigaglia, mais de Santiquatro, c'est-à-dire des Saints-Quatre. Les Saints-Quatre dits couronnés sont inscrits au Martyrologe du 8 novembre. C'était Sévère, Sévérien, Carpophore et Victorin, martyrisés sous Dioclétien.

Erratum, I, 320, ligne 23. *Sacquements*. Gens de sac et de corde. Mot à mot : saccageurs bons pour la corde de la potence, et non mis en sac fermé à l'aide d'une corde, comme le présumait Saint-Foix. On hésite encore sur l'étymologie de *sac* (pillage). On disait d'abord *saccage*. Littré se rallie à Diez qui fait de *saccage* une mise en sac du butin, mais le sac d'une ville ne se bornait pas là. V. dans Brantôme le sac de Rome (I, 315 et suiv.). Il me semble qu'on aurait dû penser à notre très ancien mot *sacquer*, extraire violemment, arracher, — ce qui est le contraire et plus probable.

— I, 332, ligne 14. De l'un le roy Edouard, exerça, *lisez* de l'un, le roy Édouard exerça.

— I, 335, ligne 7. Paulo Quinte. — Branthôme a fait erreur de nom. C'est Pie IV.

— I, 345, note 2. *Au lieu de*. C'est-à-dire, *lisez* le plus grand de la chrétienté qui est le pape.

— I, 345, note 1. Montecuculo, *lisez* Montecuculi.

— I, 347, alinéa 2, ligne 4. Ainsin qu'il appelloit les lansquenets. Ilz luy refusarent, *lisez* Ainsin qu'il appelloit les lansquenets, ilz luy refusarent.

— I, 348, ligne 2. En La Rocque, *lisez* en la rocque (dans le château fort).

— I, 373, ligne 27. Après Vasco Acuna, *lisez* El capitan Pyrolamo Dacis, El capitan

Vertado, El capitan don Anthonio de Cura.

Erratum, I, 376, note 2. Ce mot ne devrait s'appliquer qu', *lisez* ce mot s'appliquait ordinairement. *Et ajoutez à la fin :* car la qualification de genitaire ne dérive ici que du mot espagnol *gineta* (lance courte). Or la zagaye n'était qu'une lance courte. L'espagnol *ginete* (cavalier armé à la légère) n'a pas d'autre étymologie que *gineta* (lance courte), bien que nos Dictionnaires, sans excepter celui de Littré, aient été la chercher inutilement ailleurs.

— I, 382. Que la Régente ait ordonné après la défaite de Pavie que nos places frontières fassent entrer de bonnes arquebuses dans leur armement, c'est possible. Mais il n'est pas exact de dire qu'on est resté longtemps sans s'y habituer, tant on aimait les arbalètes. Pendant la seconde moitié du siècle précédent les grosses arquebuses ou hacquebutes à crochet et à tréteaux faisaient partie de l'armement des places, et dès 1460 il était peu de grandes communes qui n'eût sa compagnie de coulevriniers (la couleuvrine était une arme à feu portative). A la fin du XVe siècle, beaucoup de particuliers avaient même des couleuvrines en leurs maisons.

— I, 378. Remplacez par des crochets les guillemets des lignes 9 et 12.

— II, 16, note 4. *Au lieu de.* On comprend que, etc., *lisez* Branthôme a mis Vulcan parce qu'il a suivi le texte de Paul Jove. L'erreur est pour ce dernier qui, comme tous les personnages de son temps, ne se piquait point de bien rendre les vieux noms germaniques, et ne cherchait guère à s'en rendre compte. En 1831, l'Italien Ferrari reconnaissait dans ses *Nomi proprié* que Wolfgang et sa forme Gandolphe étaient un même vieux nom germanique et le traduisait par *jeune auxiliaire*. Plus récemment Forstemann lui donnait le sens de *loup-marche* (loup-rapide).

Erratum, II, 17, note 3. L'art. 3, ch. III, *lisez* art. 27, ch. X.

— II, 22, ligne 14. Astezan, Braccheo et Sforza, frères Malatesta, *lisez* Astezan, Braccheo, et Sforza frères, Malatesta. — Les Sforza rappelés ici doivent être J.-A. Sforce-Cotignola et son fils (non son frère) Fr. Alexandre, les seuls qui aient marqué militairement. Ils sont nommés avec Braccheo (Braccio); parce que ce dernier, fameux condottière, les combattit longtemps.

— II, 45, note 1. « Après avoir traîné l'aiguillette » ne saurait se traduire ici « après avoir servi dans les troupes papales ». On ne peut que rapprocher ce terme de *traîner son lien ou sa corde* qu'OUDIN (*Curiosités*, 1656) traduit par vivre de façon à être puni tôt ou tard. L'aiguillette n'était en effet qu'un lien ferré aux deux bouts.

— II, 64, note 2, ligne 3. *Au lieu de.* Ne serait-ce pas le mot arrais défiguré, *lisez :* Arrais est la forme portugaise du mot arabe *reïs* : capitaine de navire. Hariadin est une forme du nom d'Haïreddin (dont nous avons fait

aussi Hariadan) et qui signifie en arabe *bonheur de la religion*.

Erratum, II, 66, ligne 7. Mist, *lisez* mis.

— II, 71, note 1. Sequennes est ici non pour Karkessali, mais pour Kerkeni ou Kerkenna, groupe de quatre îles à l'entrée du golfe de Gabès (non Cales). Les Kerkeni sont séparées de la côte de Tunis par un canal semé d'écueils, au milieu desquels s'est trouvée probablement prise la flotte turque. Dragut gagna la mer en faisant traverser le territoire de l'île la plus voisine à ses galères poussées sur rondins. Les quatre îles sont fort basses, ce qui facilita l'opération.

— II, 74, note 2. *Kilidj* veut dire *sabre*, et *Ali* signifie *haut, élevé*. — *L'ouchaly* n'est probablement qu'une forme altérée de la réunion des deux mots. Laissant le Ki de côté, on aura dit Lidjali, puis Louchaly, Occhiali, Ocheli.

— II, 78, ligne 2. La traduction de Branthôme n'a pas grand sens. (Pourceau-mouton ne signifie rien.) Il paraît oublier que *puerco* veut dire aussi *sale*, et que *carnero* veut dire aussi *charnier*, ce qui donnerait *sale mouton* ou *sale charnier*, au choix.

— II, 81, note. L'étymologie de Khair-Eddin, ou plutôt de Hair-ul-din, est en arabe *bonheur de la Religion*. Quant au nom de Barberousse, il semble naturel de le rapporter à la couleur de la barbe du premier qui le porta.

— II, 82, note 3. Bas fonds, *lisez* marais.

— II, 85, note 3. Prince, *lisez* prieur.

Erratum, II, 91, ligne 20. Pour luy pourfaire, *lisez* pour luy, pour faire.

— II, 91, note 3. *Au lieu de*. Pour son droit de commission, *lisez* faire la barbe de quelqu'un signifiait « gagner son argent ». — « Pour faire sa barbe » signifie donc ici « pour se gagner de l'argent ».

— II, 102, note. *Papat*(papauté), n'est pas un barbarisme, mais un vieux mot provençal.

— II, 130, alinéa 3, ligne 10. Tapart; Cheluby, *lisez* Tapart Cheluby. — Le nom de Mustaffa Cheluby qui suit prouve la nécessité de cette jonction. Tapart, nom inconnu en Turquie, est sans doute une forme altérée de Djafar. Cheluby veut dire : *petit fils de prince*.

— II, 192, ligne 2. Brusquer, *lisez* busquer.

— II, 208, note 1. *Au lieu de*. L'orthographe de son nom est fort incertaine, *lisez* : En 1850, M. Pol de Courcy a établi dans ses « noms de famille en Bretagne » que le château du Goazclin était le berceau de la famille du connétable. L'étymologie fixe l'orthographe du nom (Goaz : ruisseau — clin : coude). Un ruisseau forme le coude au pied du rocher sur lequel se dresse le château.

— II, 208, note 2. *Au lieu de* C'est le mot espagnol *ataud*, etc., *lisez* c'est le mot de langue d'oc tahut : cercueil, catafalque (V. Honnorat).

— II, 208, note 3, ligne 2. La Bitarelle, *lisez* L'Habitarelle.

— II, 214, alinéa 2, ligne 2. Ravasan, *lisez* Ravestein.

— II, 229, note. Sa venue, son épreuve, *lisez* : « Il en a eu

d'une venue », se dit d'un homme auquel il est arrivé quelque mésaventure (Littré).

Erratum, II, 232, note 1. *Au lieu de* Peut-être faut-il conféd-éroit, etc., *lisez* « Se conféroit » veut dire ici « s'accordait ». Notre langue d'oc a le verbe « se counferar ». En ce sens, se conférer, c'est se porter avec (cum-ferre *et non* fœderare).

— II, 236, note 1. *Au lieu de* Embarrassé comme celui qui ayant à juger l'âge d'un cheval, etc., *lisez* dupe de cette fausse suggestion. En langue d'oc on dit encore *ingannat* pour *trompé*. Bigu paraît le participe du vieux verbe *biguer :* donner le change (en langue d'oc *bigar*). Notre adjectif ambigu (équivoque) doit se rattacher à la même origine.

— II, 243, note 1. *Supprimez* De l'espagnol, etc. V. Erratum, VI, 94.

— II, 254, note 1. V. Erratum, VI, 179.

— II, 275, ligne 15. A Pinan, à Arlod, *lisez* à pivan (piovan) Arlod (Arlotto). V. ci-dessous.

— II, 275. note 1. Piovan, *lisez* Piovano, c'est-à-dire curé d'une paroisse de l'évêché, etc.

— III, 12, note 3, dernière ligne. Brissac, *lisez* Brillac.

— III, 18, alinéa 3, ligne 7. Idem.

— III, 18, alinéa 3, ligne 7. Ozeilles, *lisez* oreilles.

Idem. ligne 8. Gauches, *lisez* Gaucher.

Idem. Tinteville, *lisez* Dinteville.

Idem. Ligne 17. Bidant, *lisez* Bidaut (il était président de la Chambre des Comptes, et magnac. Le procédé habituel non maréchal, comme le dit Brantôme).

Erratum, III, 20, alinéa 4. d'artillerie; y avoit, *lisez* D'artillerie y avoit.

— III, 23, ligne 10, *après* courte dague, *lisez* je n'ay jamais veu de ceux-là.

— III, 25, ligne 8. Chastre, et son fils le sieur, *lisez* Chastre et son fils, le sieur.

— III, 40, note 1. *Au lieu de* Probablement vezarde, terreur panique, *lisez* Fezarde peut être considéré comme une forme de fessade ou fessée qui convient très bien au sens de la phrase. On dit *fessar* pour fesser en langue d'oc, et la forme « fessarde » serait aussi régulière que celle du mot « nasarde ». On trouve « fessade » dans Littré.

— III, 61, note 1. Jean Balue, depuis cardinal, *lisez* Héberge, évêque d'Evreux.

— III, 74, note 1. *Au lieu de* Baster, être en bon état, etc., *lisez* en langue d'oc comme en langue d'oil, « baster » ou « bastar » a le sens de « être suffisant ». — « Il baste mal aux vaillants combattants » veut donc dire « leur valeur ne suffit pas ». De même « s'il eut mal basté au Roy » veut dire « si sa valeur n'eut point suffi ». L'acception s'est étendue ensuite. « Il bastoit mal pour nous » signifia, comme le dit la note de la p. 216. « Il tournait mal pour nous. »

— III, 85, note 2. Déconvenue, calamité, *lisez* coup, poussée.

— III, 94, note 2. *Ajoutez :* Le témoignage de la grand'mère de Branthôme est controuvé en ce qui regarde la présence des enfants de Jacques d'Ar-

de l'auteur permet du reste de douter que sa grand'mère ait même tenu le propos.

Erratum, III, 95, alinéa 2, ligne 1. D'Audnehan, *lisez* Andnehan.

— III, 96, ligne 4. Vivarets, *lisez* Vivarols.

— III, 101, ligne 19. Motes paignol, *lisez* mot espaignol.

— III, 101, note 1. *Au lieu de* Mot espagnol francisé par Branthôme, *lisez* Vieux mot français. « Accarer » signifiait « mettre en face » à bout portant. V. Ste Palaye et Honnorat.

— III, 101, note 3. Van, *lisez* Von.

— III, 105, note. Allusion au nom du cheval Bayard des romans, etc., *lisez* Jeux de mots sur l'âne qui est gris et sur le cheval bai qui s'appelait baiard.

— III, 110, ligne 6. Au XVIe siècle, l'homme bizarre se rapprochait plus du *bizarro* italien (signifiant : emporté, colère) que du *buzarro* espagnol (signifiant : brave, généreux). La forme ancienne du mot (*bigearre*) s'est conservée dans le provençal *bijarre* ; il caractérisait l'homme sujet à des soulèvements imprévus, à des *foucades* comme on dit vulgairement.

— III, 111, note 2. Une allusion à ce même coursier, etc., *lisez* Jeu de mots sur la différence de couleurs du cheval moreau (brun foncé) et du cheval bayard (bai).

— III, 113, note 2. Une grande pièce de satin cramoisie. Ne faudrait-il pas lire ras au lieu de reseur qui ne se trouve dans aucun dictionnaire, etc., etc., *lisez :* Une grande pièce de filet de soie cramoisie. Le *reseur* qu'on retrouve dans Littré au mot Reseau sous la forme ancienne *reseu*, et que Descartes nomme encore *reseuil*, était une sorte de filet serré, comme son nom l'indique (rets, réseu), fait de fils de soie d'or et d'argent mélangés de façon à former des dessins.

Erratum, III, 115, note 1. *Moucher* conserve ici le sens de « courir vite en cherchant à se débarrasser des mouches » qui était usité au XVIe siècle et qui est justifié par des exemples fort clairs. (V. Godefroy, *Dict.* au mot *Moucher.*) Faute de les avoir connus tous, Littré traduit *moucher* par « aller et venir comme des mouches ». Dans l'acception spéciale visée, les mouches représentent au contraire les projectiles ennemis dont les pionniers cherchent à fuir l'atteinte.

— III, 117, ligne 18. A la font, *lisez* à La Font (près de la Rochelle).

— III, 147, ligne 2. *Après* M. de Chastillon, *ajoutez* qui estoit frere aisné de M. le mareschal de Chastillon.

— III, 161, note 2. Vrenilleuse ? Brenillouso : minutieux, etc., *lisez* Forme du vieux mot *vernilleuse :* baguenaudière.

— III, 171, ligne 19. Le fleuve de Ladezila. Comme ce fleuve est la rivière de l'Adda, il convient sans doute de lire « l'Ade ». Les quatre lettres qui suivent doivent provenir de quelque erreur de copie.

— III, 182, note 3. De l'espagnol desbaratado, *lisez :* Desbaraté est un vieux mot très français qui correspond au

mot de langue d'oc desbaratat. L'admiration profonde de Branthôme pour l'espagnol a poussé ses commentateurs de ce côté, mais il n'est presque jamais besoin de passer les Pyrénées. Ses vieux mots sont bien du Midi et se trouvent dans le dictionnaire d'Honnorat.

Erratum, III, 214, note 1. *Au lieu de* Mais en Beauce il n'y a pas d'endroit de ce nom, *lisez :* Bunon ou Bunou n'est pas un nom de lieu, c'est une forme du vieux nom d'homme Brunon ou Brunulf qui se rencontre ailleurs (IV, 142, et VII, 14). Brunon pouvait être Beauceron sans porter un nom de lieu de Beauce.

— III, 224, note 1. Ravins, *lisez* fondrières (baricau en langue d'oc).

— III, 248, note 1. *Qu'il les secourût,* etc., *lisez* qu'il soignât l'affaire, qu'il y prît garde. — *Tenir la main* ne figure qu'avec ces deux sens dans les *Curiosités* D'OUDIN, 1656.

— III, 248, note 2. *Au lieu de* Un homme de guerre, *lisez* un homme d'exécution (sens ancien et moderne de « homme de main »).

— III, 260, note 3. Faures dit Versois, *lisez* Faure dit Versoris.

— III, 276, note 1. *Au lieu de* Bouttades du verbe bouter, etc., *lisez* Bouttade paraît deux fois avec deux sens dans cet alinéa. Le second correspond à notre boutade ordinaire (caprice imprévu). Le premier doit être cherché dans un dérivé du vieux mot bout (grosse bouteille servie à table — en langue d'oc on dit encore *boute* pour muid de vin). La Bouttade serait donc ici le service de l'échansonnerie, tandis que *table,* auquel ce mot est accouplé, concerne le service de la bouche.

Erratum, III, 315. *Supprimez la note* 1. Estrette conserve ici le sens ordinaire de « mêlée, presse, imbroglio ».

— III, 319, note. De l'espagnol *manco :* manchot, *lisez* Du vieux français *manc* qui se trouve déjà dans le *Roman du renard.*

— III, 336, note 1. *Au lieu de* Italianisme, lisez : Nous voyons par les *Curiosités* D'OUDIN qu'on disait « être en cervelle » pour « être en inquiétude, en doute ». — Un « homme de cervelle » était « habile homme, homme d'esprit ».

— III, 336, note 2. *Au lieu de* Mener une vie, *lisez :* C'était un augmentatif de notre expression « battre le pavé ». Le ribleur terrorisait la rue. Il faut chercher l'étymologie du mot, qui embarrasse Littré, dans le provençal « ribla » : demoiselle à battre, à enfoncer le pavé. D'où « riblar : battre le pavé ».

— III, 339, alinéa 2. Ilz alleguarent aussy Louis d'Armagnac, *lisez* Jacques d'Armagnac.

— III, 340, note 1. *Au lieu de* Il faut peut-être, etc., *lisez,* scabreux se disait déjà au XVI[e] siècle pour « difficile, rude ».

— III, 346, ligne 6. Fonterrailles, *lisez* Fonterailles.

— III, 351. Supprimez l'erratum de la p. 73, du 3[e] volume. C'est bien François et non Henri de Guise qui est toujours appelé Guise le grand

par Branthôme. La première ligne de l'alinéa 2 (p. 195) n'infirme point cette règle. Dans « ce grand M. de Guise dernier, Henry de Lorraine » *grand* n'est point à la même place et n'a pas la même valeur que dans « M. de Guise le grand ».

Erratum, IV, 81, note 3. *Au lieu de* Espèce de javeline, etc., *lisez :* La corsesque était une demi-pique à fer lozangé ou en amande (et non recourbé, comme on l'a dit). Au XVIII[e] siècle, la « corsesca » avait encore cette forme en Italie; la blessure qu'elle faisait s'appelait « corsescata ».

— IV, 81, note 4. Ronds et que le rayon, etc., *lisez* de forme oblongue carrée avec saillie arrondie au centre, du haut en bas. La largeur d'un pied est donnée sans tenir compte de cette saillie en forme de pli.

— IV, 85, note 1. Je ne sais s'il faut, etc., *lisez* Ache est certainement ici une forme de *hache*. Le mot de langue d'oc *aissa* et le vieux mot *aze*, comme le latin *apcha*, ne prennent pas le *h* initial.

— IV, 86, ligne 5. Rançons, *lisez* rancons.

Idem, note 1. *Au lieu de* Rançons, arme d'hast., etc., etc., *lisez* Autant que les anciens textes permettent d'en juger, le rancon était une lance à fer plat affectant la forme d'une faux à tranchant entaillé et recourbé en croc dans sa partie inférieure. On s'en servait comme de la pertuisane; il y avait de grands rancons.

— IV, 87, note 1. *Au lieu de* Italianisme afferarsi, *lisez* s'afferrer voulait dire et veut encore dire en langue d'oc (afferrar) : accrocher par un crampon de fer ou grappin.

Erratum IV, 123, note 4 (de la p. 122). *Au lieu de* Je ne sais s'il s'agit, *lisez* Il ne peut s'agir. — *Au lieu de* Ou de son fils, *lisez* mais de son fils.

— IV, 123, note 4. *Au lieu de* Je crois que, etc., *lisez* Les œuvres d'Olivier de Magny, poète de l'école de Ronsard, ont été réimprimées de nos jours par Gay et Lemerre.

— IV, 133, note 4. *Au lieu de* Je ne saurais trouver, *lisez* Les ordres de pendre (attacher à l'arbre) et de « passer par les arquebuses » qui accompagnent celui-ci montrent bien que « passer par les piques » était tuer à coups de pique. Le genre de mort dépendait de l'arme des soldats présents.

— IV, 139, note 1. *Au lieu de* Je n'ai pu découvrir, etc., *lisez* L'expression s'explique tout naturellement. On disait : « il sent son patria » comme on dit encore « il sent sa province, son terroir ». Patria ici n'est pas le mot latin, c'est le substantif de langue d'oc « patria » (pays où l'on est né). En langue d'oc, on a de plus l'adjectif « patrial » (qui est du pays), et il est possible que Branthôme ait voulu écrire ici « son patrial ».

— IV, 184, note 1. *Au lieu de* Friser paraît être, *lisez* Friser : conquérir (V. Littré), réduire (V. Honnorat).

— IV, 186, note 1. *Au lieu de* Gentil soldat, diminutif de caresse (?), *lisez* petit soldat. Dérive probablement du « soldado » espagnol qui comporte déjà les dérivés « sol-

dadico, soldadillo, « soldatdito » (petit soldat).

Erratum, IV, 188, note 1. *Au lieu de* Tour de champi ou de batard, etc., *lisez* Champisserie (malice grossière) est un dérivé du mot de langue d'oc *campis* : brusque, malin (V. Honnorat), qui vient évidemment de *camp* : champ. D'où encore le mot *campissade* : (impertinence), qui doit avoir le même caractère de rustrerie.

— IV, 188, note 1 (suite). *Au lieu de* Postiquerie, tour de poste ou postillon, *lisez* Postiquerie, (espièglerie selon Littré), vient de « postiche » (artificiel), et doit avoir plutôt le sens de « artifice, tromperie ». Poste et postillon n'ont rien à voir ici.

— IV, 244, note 2. Pelles et pioches, *lisez* pelles et bêches.

— IV, 280, note 1. *Au lieu de* Branthôme désigne ainsi un capitaine indigne, etc., *lisez* un capitaine volant était un capitaine sans compagnie, sans poste fixe.

— IV, 280, note 2. *Au lieu de* Au propre un petit mulet, etc., *lisez* Et il paiera pour tous les autres. — « Passer pour bardot » veut dire « être franc d'écot » (V. Oudin, *Curiosités*).

— IV, 284, note 1. Visions, *lisez* Caprices, fantaisies. — Verrue est ici, pour moi, une forme ancienne du mot verve qui comporte encore aujourd'hui cette acception. V. Littré.

— IV, 299, note. *Au lieu de* Du provençal crebantar, *lisez* Acravanter est un vieux mot français qui signifiait « renverser en écrasant, en crevant ».

Erratum, IV, 312, note 1. *Au lieu de* Ce mot que je ne trouve dans aucun, etc., *lisez* Trinquat est le participe du verbe de langue d'oc « trinquar » donné par le Dictionnaire provençal d'Honnorat. Il signifie « rompre », ce qui équivaut à notre « roué ». Branthôme n'appelle Louis XI que « le bon rompu ».

— IV, 324, note 1. *Au lieu de* Ce mot vient peut-être de la foire, etc., *lisez* Le sens indique ici un jeu de mots sur les « forces bastantes » (suffisantes) et sur « Martin baston ». — Oudin, dans ses *Curiosités* (1656), donne l'expression « Martin baston y cheminera » (vous serez battus), qui prouve cette acception ancienne de Martin, et il est très possible qu'on ait dit « Martin dansera » au lieu de « Martin cheminera ». En argot, « danse » se dit encore pour « coups reçus ».

— IV, 336, note. Senthia, *lisez* Santhia, province de Verceil.

— IV, 353, notes, ligne 1. Gannar, *lisez* Gonnor.

— V, 11, note 1. *Au lieu de* Cette locution est nouvelle, etc., *lisez* On peut tout reprendre comme tout pardonner en moi qui ne suis pas écrivain de métier, mais de circonstance.

— V, 11, note 2. *Au lieu de* Ribler, v. neutre : c'est mener la vie d'un ribaud, être libertin, etc., *lisez* Ribler le pavé veut dire en langue d'oc battre le pavé (V. Honnorat). C'est un verbe actif.

— V, 18, note 4. Il n'est pas impossible que *livrée* soit ici pris dans le sens restreint

dont il vient d'être parlé. Mais un don de livrée désignait aussi un habillement complet comme une partie d'habillement ou même un ornement de cet habillement.

Erratum, V, 22, ligne 4. Randon, *lisez* Rangon.

— V, 32, note 1. Ce bâtard de Léon Strozze ne fut pas Pierre. Il mourut jeune. Il en est parlé déjà au t. II, p. 286.

— V, 32, note I. *Au lieu de* On ne sait trop quel membre, etc., *lisez* Ce bâtard était issu du maréchal, et par conséquent neveu du grand prieur. Sa notice se trouve à la p. 286 du t. II.

— 75, note 2. *Au lieu de* Landore, ce mot m'est inconnu, etc., *lisez* OUDIN dans ses *Curiosités* de 1656 donne à landore le sens de : qui travaille lâchement.

— *Au lieu de* Je pense que langoirant est un mot patois,etc., *lisez* Langoirant est le participe du vieux verbe français langorer : être faible.

— V, 91, note 2. *Au lieu de* Tapage, esclandre, etc., *lisez* querelle.

— V, 110, note 1. Tavannes a pris sans doute un loup pour un renard, car le jeu de mots sur Wolf indique un loup.

— V, 110, note 2. Reuter, *lisez* Reiter.

— V, 112, note 1. Dormons, *lisez* Dormans.

— V, 160, note 1. *Au lieu de* Mot forgé pour désigner un homme, etc., *lisez* Faire le rominagrobis (faire l'entendu, le maître) était une expression courante. V. OUDIN, *Curiosités*. — V. LITTRÉ, *Dict.*

Erratum, V, 161, note 1. *Au lieu de* De ceux qui les approchaient, *lisez* De leurs propres yeux (c'est la répétition des « propres » de la ligne 4; elle est indiquée par l'image même que présente la phrase).

— V, 161, note 3. *Au lieu de* Je suppose que des eschappins deschaussés sont des escarpins, etc., *lisez* Brantôme transcrit mal ici le texte de l'*Histoire de Bayard* qui porte « escarpins de chausses » et non « déchaussés ». L'escarpin de chausse était un chausson tout bonnement. *Scappino* veut toujours dire « pied de bas » en italien.

— V, 170, note 1. Portereau me paraît désigner ici moins le faubourg qu'un point fortifié de son voisinage. V. aussi p. 176 et 244. Portereau signifie portail fortifié, tête de pont.

— V, 172, note 1. De l'espagnol cara : face, *lisez* Du vieux verbe français acarer : mettre en face.

— V, 230, ligne 4. Bien crée, *lisez* bien créée, c'est-à-dire bien élevée. C'était autrefois un synonyme de *nourri* qui avait le même sens. *Créance* était de même un synonyme de *nourriture* (éducation). Dans l'exemple du t. XII, p. 260, *créé* a de même le sens de *bien appris*, dans un ordre inférieur.

— V, 253, note. L'assimilation des bâtards de Caux pourrait être tentée si la phrase était ironique, mais il n'en est rien. V. Erratum VI, 292.

— V, 254, note 1. *Au lieu de* Il y a là probablement, etc., *lisez* « Enserré », qui voulait dire « empilé, mis en ré-

serve », ne peut se rapporter qu'à « écus ». Le sens est : on faisait bien sortir les écus de leurs bourses, quand même ils se trouvaient cachés entre leurs jambes, c'est-à-dire dans leurs bas de chausses.

Erratum, V, 254, note 2. Oudin, cité cependant à la ligne 1, explique la seconde expression comme la première ; il dit « Etre au saffran : être ruiné. — Réduit au tapis : n'avoir plus rien de reste. »

- V, 258, note 3. *Au lieu de* Je crois que Philippe, etc., *lisez* ce qu'il dérobait timidement, sans avoir la résolution des grandes affaires. — C'est ainsi qu'Oudin interprète « tastonner ».

— V, 264, note 1. *Au lieu de* Trace de pas, *lisez* action d'errer, voyage.

— V, 301, note 2. Vigenaise, *lisez* Vigenaire.

— V, 319, ligne 5. Lorraine... 26, *lisez* Lorraine... 62.

— VI, 7, note. Estor, *lisez* Estoc.

— VI, 21, note 2, ligne 3. Mérignac, *lisez* Mensignac.

— VI, 22, ligne 5. *Au lieu de* D'eux (deux ?) *lisez* : « D'eux » s'applique aux huguenots dont il est parlé trois lignes au-dessus.

— VI, 22, note 1. *Au lieu de* Je ne sais s'il s'agit d'un homme, etc., *lisez* Mirebeau (Deux-Sèvres).

— VI, 32, ligne 13. Son fils y prist cependant, *lisez* son fils y pris, cependant (sens confirmé par la p. 154 du t. X).

— VI, 54, ligne 9. Rouveay, *lisez* Rouveray.

— VI, 64, ligne 2. *Après* Grand-Champ, *lisez* Germiny.

— VI, 66, note. La traisne n'est ici ni corde, ni flèche ; on appelait ainsi une pièce de bois faisant partie du plancher. C'est à peu près la poutre opposée à la paille de l'Evangile, rappelée dans la ligne précédente.

Erratum, VI, 67, note. Le Monastère ? *lisez* Monastir en Tunisie.

— VI, 75, note. Calife, *lisez* Chérif, titre porté par le souverain du Maroc, qui est de la race du Prophète. (Chérif : descendant de Mahomet.)

— VI, 76, note 2. L'étymologie courante d'anspessade, reproduite ici d'après Ménage et Littré, paraît douteuse, d'abord parce qu'en Italie (d'où on fait venir le mot), la *lanza* ou *lancia spezzata* n'était point un cavalier qui ne pouvait se procurer de cheval, mais au contraire un homme désigné pour escorter le prince. (V. ALBERTI, *Dict. italien.*) C'est sans doute parce qu'il mettait alors la lance de côté qu'on l'appelait *lancia-spizzata* (brisée). Quant à servir dans l'infanterie parce qu'il n'avait point de cheval, ce n'est pas supposable non plus, parce que l'homme d'armes avait au moins les chevaux de ses servants en attendant sa remonte ; il avait généralement de l'argent à lui, et d'ailleurs il eût considéré comme une humiliation de servir à pied. La rivalité des armes a toujours existé avec ses sottes vanités. Enfin, n'oublions pas que l'anspessade (*lanspesaet,* en flamand) était un aide caporal, ses fonctions le dispensaient sans doute de porter la pique. Tome VII, 84, ligne 15,

Branthôme dit que dans l'armée française, on appelait *lancepassade* le fantassin-gentilhomme servant comme volontaire. Ceci confirme et éclaircit encore notre étymologie de *lance brisée*. Le fantassin de Branthôme porte en effet l'arquebuse, au lieu de servir avec la lance parmi les hommes d'armes où sa gentilhommerie lui assignait une place.

Erratum, VI, 87, note 1, ligne 7. *Au lieu de* me parait une métaphore poétique, etc., *lisez* est une expression juridique signifiant : faire cession de ses biens (V. l'exemple cité par Littré). — Quant à « faire quinquenelle », qui, ne l'oublions pas, voulait dire en réalité « obtenir un délai de cinq ans pour payer », ce sens ne s'accorde avec le texte que si la livraison des places a dû être faite après un délai déterminé. Autrement, il y aurait lieu de songer à la *cinquenelle* ou cordage à poulie servant au passage d'une rive à l'autre. Faire la cinquenelle de ces places voudrait dire alors les faire passer de la suzeraineté de France à celle de Savoie. Cela s'explique mieux et cadre avec le texte. Quinquenelle peut être très bien une forme de cinquenelle.

— VI, 92, note 1. *Avant* On appelle, *lisez* Cense. — Il est à remarquer que Branthôme se plaît à dénigrer les Picards. Sa garnison de Péronne avait dû lui déplaire.

— VI, 94, note 1. *Au lieu de* Mauvaise tête, crâne. De l'espagnol, etc., *lisez* rude, raboteux, et au figuré, difficile à vivre. Scabreux se disait en ce sens au XVI[e] siècle; par abréviation d' « escabreux, escalabreux », que Branthôme emploie plus souvent. En langue d'oc, c'est-à-dire en son pays, on dit toujours *escalabrous*.

Erratum, VI, 95, note 1. Caperon, *lisez* Casseron. (V. Littré, *Dict.*)

— VI, 118, note 1. *Au lieu de* Moquerie, de l'italien beffa, *lisez* vieux mot français signifiant « marchandise de rebut » (V. Oudin).

— VI, 159, note 1. *Au lieu de* Très étranges, très extraordinaire, *lisez* très fins, c'est-à-dire fins comme l'ambre qui a la propriété de lever la paille.

— VI, 179, note 1. Filou. *Ajoutez* Matois est certainement dérivé *d'enfant de la mate*. V. Mate. Le terme a dû s'étendre de bonne heure, car t. V, p. 237, le capitaine La Chambre est dit *bon capitaine et bon mattois*. On n'est point d'accord sur l'origine de *mate*, le mot d'argot qui a fait *matois* : rusé compagnon. On dit qu'il désignait le lieu où les voleurs se réunissaient, mais rien ne le prouve. On ne cite qu'un exemple de Villon ne montrant pas clairement qu'il s'agisse d'un nom de lieu. En attendant mieux, je vois dans *mate* une forme de l'italien *mata* : troupe. *Enfant de la mate* voudrait dire simplement *enfant de la troupe*. — Le vieux provençal a *mata* : butte, tertre. Mais ce sens paraît moins convenir qu'un mot étranger pour rallier des gens qui ont besoin de mystère. Le gascon moderne a également *mato* (ruse, friponnerie), qui conviendrait

mieux si le mot était ancien, mais il est à craindre qu'il ait été fait après coup.

Erratum, VI, 181, note 1. *Ajoutez* « Lever la paille » est pris encore dans un sens facétieux. Voir à la table « Lever la paille » et « Paille sous le ventre ».

— VI, 202, note 2. Senthia, *lisez* Centallo.

— *Idem.*, note 3. *Ajoutez* Le nom d'Oulx est aussi celui de la vallée dans laquelle se trouve le lieu dit.

— VI, p. 224, alinéa 2, ligne 2. *A la poste*, lisez *à la porte*.

— VI, 292, note 3. La double hypothèse de *bâtard de l'Huppé* est moins dans la vraisemblance qu'un dicton de l'Armagnac, pays voisin de celui de Branthôme, où la fortune d'un bâtard de la maison de Lupé serait restée légendaire. Il est à remarquer en effet que, dans nos deux passages (V, 253, et VI, 292), *brave comme le bâtard de Luppé* reste synonyme de *ayant belle et fière apparence*; il se trouve chaque fois pris en bonne part. — En ce genre, nous disons bien d'un cavalier bien monté : *monté comme un St Georges.*

— VII, 11, note 1. *Au lieu de* N'est-ce pas plutôt astillier, *lisez* Le maitre artiller (c'était bien son nom) était un chef artilleur dont les fonctions sont bien définies par Branthôme.

— VII, 11, note 2. *Ajoutez* Marquette s'est dit seulement de ce qui était peint en mouchetures, et de ce qui était assemblé de plusieurs parties comme la flèche qui en avait trois : bois, pennes et fer.

— VII, 12, alinéa 2. Les soldats dits Brigands n'ont pas été nommés ainsi à cause de leurs cottes de mailles dites *brigandines*; ainsi appelées au contraire parce qu'elles étaient revêtues par les premiers soldats de pied dits *brigands* qui nous arrivèrent d'Italie au XIVe siècle. Ce nom que les pillages soldatesques ont fait prendre ensuite en si mauvaise part voulait dire simplement *combattant*; et il vient du latin *brigans*, part. du verbe *brigare* : combattre. Cette étymologie ressort de l'examen des exemples cités par Du Cange (*Glossarium*). On y voit une garnison composée de *bonis brigantibus* commandés par un *bono capitaneo*. La brigandine était non une cotte de mailles, mais une cotte de peau couverte d'écailles de fer forgées par des *brigandiniers*. Le nom des forgeurs désigna ensuite les soldats en certains pays.

Erratum, VII, 12, alinéas 3 et 4. Branthôme semble ignorer l'origine de l'institution des francs archers, qui se servaient de l'arc comme les archers, mais que leur service obligatoire affranchissait d'impôt (d'où leur nom de *francs*).

— VII, 12, note 1. *Au lieu de* Il n'a pas la signification de pièces d'artifice, *lisez* Depuis longtemps, la fusée était un projectile incendiaire composé d'un tube plein d'artifice s'accrochant par un fer harponné aux toits à incendier. Le détail de sa confection figure déjà dans les Comptes municipaux de Metz au XVe siècle.

— VII, 15, alinéa 2. Ce dont

Branthôme ne paraît pas se douter, bien qu'il fasse plus d'un rappel au règne de Louis XI, c'est qu'alors le *lacquais* était un arbalétrier. Cela ressort des textes du temps (V. Ste-Palaye, Godefroy, et même de celui de Branthôme. V. Ransonnet). — Quant à la forme *allacquais*, c'est une simple variante ne changeant rien au sens, et d'ailleurs ne paraissant ni plus ancienne, ni bien employée. — Les noms cités ensuite par Branthôme, d'après Monstrelet et Froissard, n'ont aucun rapport avec celui de laquais. Le *soudoyer* qu'il confond avec l'archer était en réalité un homme d'armes soldé régulièrement (d'où son nom), ayant souvent à sa suite plusieurs servants et plusieurs chevaux.

Erratum, VII, 19, note 3. D'Arc, *lisez* D'Arces.

— VII, 23, note 1. Trouver le mot de la febve. Sans rien confondre, l'auteur a simplement paraphrasé ici l'expression populaire citée par Oudin en 1656 (il croit avoir trouvé la febve au gateau : *il pense avoir rencontré quelque chose d'excellent*), qui vise les naïfs et non les subtils.

— VII, 42, ligne 11. La joue, *lisez* la Font; — ligne 12. Rangs, *lisez* reings.

— VII, 45, note 1. Le *ristre* était un grand manteau qui a conservé le nom de *riste* en langue d'oc. V. Honnorat. En langue d'oil, le ristre était un manteau ou une pelisse, car on voit par les exemples du *Dictionnaire* de Godefroy que ce n'est pas un pourpoint, qu'il s'attachait par des cordons à glands, et qu'il avait un collet.

Erratum, VII, 72, alinéa 2, ligne 5. Le Roux Anguervuagues, *lisez* le roux Anguervuagues.

— VII, 72. La note dit ici, comme en d'autres éditions, que *se retirer en rondelier*, c'était se retirer comme un soldat armé de bouclier ou rondelle. En supposant qu'il y ait eu des soldats appelés ainsi, ce qui ne paraît pas prouvé, cette acception ne ressort pas nettement du texte. Il est question d'un homme qui bat en retraite *galamment en rondelier* en faisant face à plusieurs ennemis. Ce *rondelier* dérive pour moi du *rondelar* de langue d'oc qui veut dire *marcher en tournant* et qui convient à l'acte d'un homme se retirant en faisant face à plusieurs assaillants.

— VII, 75, note 2. Excortement, *Ajoutez* c'est-à-dire : accortement.

— VII, 78, note 1. *Au lieu de* il faut lire, etc., *lisez* Le roi lui-même a réformé tout cela (c'est-à-dire tout ce luxe d'état-major).

— VII, 119, ligne 4. Son gou verneur d'Auteffort, *lisez* son gouverneur; d'Auteffort.

— VII, 124, ligne 7. Le jeune Bourdet, Romegou, *lisez* le jeune Bourdet (dit) Romegou. V. p. 120.

— VII, 128, note. A supprimer comme contredisant celle de la p. 40, t. II, qui serre de plus près le vrai sens. V. Esclandre.

— VII, 155, note 1. *Ajoutez* Se dit *garboul* en langue d'oc. Au Nord, on dit familièrement *grabouil* et *grabouillis*.

Erratum, VII, 167, note 1, ligne 3. Chastier, *lisez* Astier.
— VII, 170, note 1. *Au lieu de* De basse naissance, etc., *lisez* De la campagne, demeurant loin de la ville. — Branthôme distingue ailleurs déjà les dames de cour, de ville et de pays. Avec ce sens, *paysan* est seul resté.
— VII, 179, note, dernière ligne. Mettaient sur la poussière, etc.; *lisez* laissaient la poussière ou la boue (selon la température) à ces vieux capitaines.
— VII, 180, ligne 4. Soubernon, *lisez* Sonbernon (Sombernon, Côte-d'Or).
— VII, La note 1 (*Bizarre*, élégant, recherché, etc.) est à supprimer, *bizarre* étant visiblement pris ici dans le sens aujourd'hui reçu, celui d'*excentrique*.
— VII, 190, note 1. *Au lieu de* Sans s'être constitué prisonnier ou avoir, etc., *lisez* après s'être constitué prisonnier et avoir, etc. Ce sens est nettement établi par le récit qui précède.
— VII, 191, ligne 13. Merindol et mis en prison, *lisez* Merindol et Cabrières, et mis en prison.
— VII, 200, note 1. Chastier; *lisez* Astier.
— VII, 230, note 2. *Au lieu de* Ici l'auteur veut dire, etc., *lisez* Ils ne les évidaient pas si bien, ne leur donnaient ni la même profondeur, ni la même échancrure.
— VII, 240, note 1. Chercher, de l'espagnol buscar, *lisez* du provençal buscar.
— VII, 249, note 2. *Au lieu de* Traqué, *lisez* poursuivi au galop. En langue d'oc, cavalat se dit encore avec ce sens.

Erratum, VII, 258, note. Gorgias : de belle mine. Le mot vient de *gorge* sans doute, mais non avec le sens décolleté que semble lui attribuer l'exemple cité. Appliqué à des soldats, il a l'acception de *qui se rengorge*, c'est-à-dire qui marche poitrine en avant, sous la cuirasse ou le corcelet. Nos soldats disent encore *qui se rebiffe* pour qualifier le même état, et en argot parisien, on dit : *qui bombe*. L'allusion est toujours la même.
— VII, 277. V. Timoléon à la Table.
— VII, 278. Cigougne, *lisez* Cigongne.
— VII, 298, note 1. Prester des charités : rendre un mauvais office (Oudin).
— VII, 299, note 1. Ont passé tant de mauvais par bardot : ont payé si durement pour les autres. (V. HONNORAT, *Dict. provençal.*)
— VII, 321, note 2. *Au lieu de* Frais émoulu, *lisez* nouvellement moulé, sorti du moule.
— VII, 347, note 2. En provençal, *traquet* se dit pour *petit poignard*. Ce doit être un dérivé du vieux mot de langue d'oc *trach* : javelot.
— VII, 347, note 2. *Au lieu de* Un traquet est un piège, *lisez* En dialecte languedocien, un traquet est un petit poignard.
— VII, 353, ligne 3. Légers de gens, *lisez* légers, de gens.
— VII, 355, note 2. *Au lieu de* Il semble, etc., *lisez* Pour quoy ny comment il a esté tué.
— VII, 365, note 4. *Au lieu de* Extrêment gros, *lisez* Et leur donnait l'assurance qu'il les ferait tels, c'est-à-dire tous riches, par la découverte d'un gros trésor caché.

Erratum, VII, 373, alinéa 2, ligne 8. Villette, *lisez* Valette.

— VII, 386, note 2. *Au lieu de* Chatouilleuse en matière d'honneur, *lisez* Scabreuse.

— VIII, 11, note 3. *Au lieu de* Que son honneur, etc., *lisez* Et toutefois sa défaite ne lui coûta-t-elle pas aussi cher qu'on aurait pu le supposer.

— VIII, 43, note 4. *Au lieu de* En effleurant, etc., *lisez* en glissant. Couler son épée, en escrime, c'est la faire glisser le long de la lame de son adversaire. Il est difficile de savoir si le coup d'estoc est dit ici du coup de pointe. Les coups de pointe ne s'adressent guère au visage; cependant à la page suivante le coup de pointe est bien donné à la gorge.

— VIII, 58, note 1. *Au lieu de* De toute une nation, *lisez* En langue d'oc « général » ne veut pas dire seulement « universel », il veut dire aussi « ce qui est commun à un grand nombre ». — Le dernier sens est seul applicable ici. — Le premier sens reste bien celui de la note de la p. 93.

VIII, 87, note 3. *Au lieu de* l'espagnol criado, *lisez* « Creas », n'est ici que le pluriel du mot catalan créat: serviteur.

— VIII, 89, ligne 2. Guerre, de camp clos, *lisez* guerre de camp clos.

— VIII, 96, notes 1 et 2. Ratelle se dit pour « rate » en langue d'oc. Faire grand bien à la rate, c'est divertir. On connaît l'expression familière : se dilater la rate, s'épanouir la rate.

— VIII, 98, note 1. *Au lieu de* Probablement pour apertise, etc., *lisez* Faire tant d'expertises d'armes voulait dire « acquérir tant d'expérience militaire ». Montaigne emploie « expertise » avec ce sens.

Erratum, VIII, 119, note 1. *Au lieu de* De la province, etc., *lisez* De la ville même de Brescia.

— VIII, 119, note 2. *Après* Cavallé probablement pour chevauché, *lisez* avec le sens de *couru*. L'argot de nos jours a conservé ce vieux mot dans l'expression *Je me suis cavalé* (j'ai décampé au plus vite).

— VIII, 121, note 2. *Au lieu de* Bien qu'il eût caché, etc., *lisez* Bien que ses amis l'aient dissuadé d'y aller (ce sens ressort de la phrase).

— VIII, 166, ligne 1 et note 1. La conjecture la plus naturelle ne serait-elle pas de lire : *Le greffier de Lory* tout simplement? C'est un nom comme un autre, et porté par d'autres, au moins par moitié (Le Greffier — De Lorry).

— VIII, 179. note 1. *Au lieu de* De l'italien « stretta » : aventure périlleuse, *lisez* Du mot de langue d'oc « stret » : forte étreinte, presse.

— VIII, 180, ligne 10. Louis IX, *lisez* Louis X.

— VIII, 208, note. *Pour faire passer leur escrime*, c'est-à-dire « pour leur faire passer l'envie de montrer leur supériorité dans certain genre d'escrime ».

— VIII, 257, note 3. Le maréchal de Bellegarde, *lisez* Roger de Bellegarde. Il n'était que son neveu.

— VIII, 264, note 1. *Au lieu de* Euphémisme courtisanesque,

etc., *lisez* c'est-à-dire : vous faire des supercheries. — Supercherie conserve ici le vieux sens de « outrage, insulte ». — Le sens de « tromperie » est venu après.

Erratum, VIII, 283, note 1. Les chefs d'une faction, *lisez* les promoteurs d'un fait.

— VIII, 293, note 2. *Au lieu de* Venu de l'allemand unterhaendler : revendeur, etc., *lisez* : venu du provençal. Le *Dictionnaire* de MISTRAL donne « averlant : maquignon », ce qui rend l'étymologie allemande douteuse. Les sens de « tapageur, ivrogne », donnés au même mot par le *Dictionnaire comique* de LEROUX et par les commentateurs de Rabelais, ne conviennent pas autant ici que celui de « maquignon », car il s'agit d'une entremise.

— VIII, 308. Voir au nom de Vimercato, ligne 3. Au lieu de 268, *lisez* 258.

— IX, 39. Voici le texte d'un alinéa omis avant : Mais comment me suis-je. « Feu M. le conte de Brissac se fit en un rien le plus grand capitaine que tant de vieillardz qu'il (y) avoit aux armées, seullement parce qu'il ne fut jamais en repos tant qu'il y fut. Ains, à toute heure et à tous momans et occasions, ne faisoit que rechercher la guerre, les combatz et les rencontres et à toutes sortes d'hasardz, aussi, se façonnant ainsi en un rien, tout de mesmes façonna tant ses capitaines et soldaz que combien qu'ilz y fussent jeunes d'ans, ilz estoient vieux et d'expériances et de playes » (blessures).

— IX, 79, note, ligne 1. Du Guast, *lisez* Del Gouast.

Erratum, IX, 122. V. Tite-Live à la Table.

— IX, 136. Entre le premier et le second alinéa, dans d'autres éditions, six à huit lignes sont consacrées à la spirituelle repartie d'un soldat espagnol à un mendiant. Nous ne les avons pas reproduites parce que la même histoire se retrouve un peu après, à la suite des *Serments*, placée avec des anecdotes du même ordre, tandis qu'ici elle n'a point le même mérite.

— IX, 294, ligne 6. En séparant par des virgules, comme les autres éditeurs, les noms de Petro Paolo Toussin, nous n'avons pas prévu que le rapprochement des formes Tousin, Toussin, Touzin, nous amènerait à reconnaître ici un seul personnage portant les prénoms Pierre Paul. Voir les t. VII, 8, et II, 279.

— IX, 300, ligne 28. *Au lieu de* A Cazé, et estoit marié à Naples, *lisez* estoit marié acazé à Naples. — Cette lecture explique le mot Cazé qui n'existe pas comme nom de lieu ; elle convient au sens qui comporte parfaitement le mariage avec domicile à Naples, car acazé signifiait domicilié, et Branthôme parle p. 308, t. VII, d'un cordonnier français *acasé* à Turin.

— X, 14, note 1, Haut, p. 1, note 3, *lisez* p. 3, note 1.

— X, 29, note 1. *Au lieu de* Sans ornements extérieurs, *lisez* sans supports, sans entourage (c'est de l'écu qu'il est question).

— X, 98, note 1, ligne 2. Puis Là, *lisez* puis à.

Erratum, X, 123, ligne 17. Messieurs d'Aumalle, grand prieur, et d'Elbeuf, *lisez* le grand prieur de Lorraine. La page 159 montre qu'il y doit y avoir ici omission dans le manuscrit.

— X, 127, note 2. *Au lieu de* Est un mot fort mal forgé, etc., *lisez* est une forme francisée de l'anglais gelding : cheval hongre.

— X, 128, note 4. Jacques V, *lisez* Jacques VI.

— X, 137, note 1. Jacques V, *lisez* Jacques VI.

— X, 195, note 1. Grossièretés, *lisez* ouvrages grossiers (V. Ste-Palaye).

— X, 195, note 2. Mensonges, *lisez* marchandises de rebut (V. Oudin).

— X, 195, note 3. A ce que je crois, *lisez* Voyez Littré, au mot Colombin.

— *Idem*. Boissy, *lisez* Bussy.

— X, 206, note 1. *Ajoutez* (oratoires). Familièrement, le terme s'appliquait à tout avec une nuance ironique. On disait même d'un homme roué de coups : « il a plu sur sa mercerie. »

— X, 211, note 2. Le sens du passage visé est : « disant que c'était de vrais abus et que les yeux du cardinal de Lorraine étaient crevés ». Ce sens de *crever les yeux* est contemporain de Branthôme ; on le retrouve dans les *Curiosités* d'OUDIN. (Cela vous crève les yeux, *pour* : c'est devant vous et vous ne le voyez pas.) Quant à l'hypothèse émise dans la note, elle repose sur un néologisme relativement trop récent et de signification autre.

— X, 259, ligne 2. Pous, *lisez* pour.

Erratum, X, 260, note 1. *Ajoutez* On it dans les *Curiosités* d'OUDIN (1656) : « Pucelle de Marolle ou Pucelle à Jean Guérin : une fille qui n'est pas vierge. » — Un conte de B. Des Périers (le 5e) met en scène « Les trois pucelles de Marolle » ; il est plus ancien d'un siècle et doit reproduire une facétie plus ancienne encore.

— X, 265, note 1. *Au lieu de* Je crois que l'auteur fait allusion, etc., *lisez* C'est de l'échafaud ou estrade sur lequel on jouait la comédie qu'il est bien question ici. Le sens d'échafaud était plus étendu autrefois, comme en témoigne le verbe « échafauder ».

— X, 293, note 5. *Au lieu de* Audaux, arr. d'Orthez (B. Pyrénées), *lisez* Odos (H. Pyrénées). On y montre encore le château où mourut la Reine, tandis qu'il n'en existe point à Audaux.

— X, 295, note 2. *Au lieu de* Peut-être, etc., *lisez* Le mot dérive certainement du verbe de langue d'oc rooumelar : râler (V. HONNORAT, *Dict. prov.*).

— X, 322, note 1. Bonhomme, *lisez* grand et vilain homme (V. HONNORAT, *Dict. prov.*).

— X, 354, note 3. *Au lieu de* Il faut lire sans doute Styrie, *lisez* il faut lire d'Esterlich pour Oesterreich qui veut dire Autriche.

— XI, 8, note 3. *Au lieu de* Que son honneur fut compromis, *lisez* Et toutefois ne fit-il pas tant pour le vaincre qu'on l'aurait dit.

— XI, 47, note. Ingeburge, *lisez* Ingelburge. La suite fait allusion au mariage con-

tracté ensuite avec Agnès de Méranie et frappé de nullité par le pape. Mais l'histoire dit qu'il ne put se résoudre au rappel d'Ingelburge, ce qui ne s'accorde point avec le texte de Branthôme.

Erratum, XI, 76, note 1. Il (Branthôme) veut dire probablement *antonomase*, substitution de nom, *lisez* Branthôme n'a pu vouloir dire antonomase parce que l'antonomase est la substitution d'un nom d'individualité à une espèce (comme *Zoïle* pour *critique*). Son mot *antinomie* convient seul, car « l'antinomie est l'opposition réelle ou apparente de deux lois » (Littré), et il s'agit ici d'une opposition de mots. V. Cocu.

— XI, 89, note 2. Que l'accusation ait été contestée, c'est bien naturel, car elle compromettait trop de gens. Qu'elle ait été peu vraisemblable, on ne saurait l'affirmer, en raison de l'abandon où Charles VII laissa celle à laquelle il devait le sacre de Reims, et du traité secret conclu par lui avec les Anglais. A ce point de vue comme à l'autre, le souvenir de la trahison du mari pouvait aider à faire gracier sa meurtrière.

— XI, 91, note 2. *Au lieu de* « On appelait marche un pays », *lisez* Marche est ici pour Marque : rang honorifique.

— XI, 96, note. Les gueux de l'hostière étaient ceux qui allaient mendier de porte en porte.

— XI, 99, note 2. En apparence hommenas devrait signifier *petit homme* comme *hommenet* et *hommenoun*. Bons hommenas serait alors l'équivalent de *bons petits hommes*. Mais les *Dictionnaires* d'Honorat et de Mistral donnent *hommenas* avec le sens de *homme grand et fort* qui est tout opposé. Mieux vaut ici voir dans *hommenas* une forme d'*hommenasse* qui serait un péjoratif d'*hommenet*. La finale *asse* entraîne un sens méprisant que *as* n'a point.

Erratum, XI, 100, note 2. « Branthôme désigne ici Marguerite de France, sœur de Henri II. » — Le texte annoté parlant d'une femme mariée à quarante-cinq ans, Branthôme n'a pu désigner Marguerite, mariée à trente-six, comme le constate d'ailleurs la note 4 de la p. 300 du t. X.

— XI, p. 107, note. Jolet ou Jaulet signifiait bien *petit coq*, en langue d'oil.

— XI, 124, note 1. *Ajoutez* Ou plutôt sans trouver le nom des prédécesseurs.

— XI, 128, note 1. M. Ludovic Lalanne croit avec plus de vraisemblance que le passage s'applique à Henri III, au prince et à la princesse de Condé.

— XI, 146, note. Difficiles, rétifs, *lisez* cherchant à mordre, ombrageux.

— XI, 149, note 1. Poste avait alors le sens de postillon. *Add.* On le trouve exceptionnellement dans Marot. Le sens actuel fut généralement reçu dès le moyen âge ; Branthôme s'y conforme toujours, et il en a usé ainsi dans le passage visé. Le mot *postillon* semble dater du XVIe siècle ; il est employé par Marot lui-même.

Erratum, XI, 160, note 2. On trouve dans les *Curiosités* d'OUDIN (1656) : « Estre logé chez Guillot le songeur : resver, fantastiquer. »

— XI, 164, note. Seconde de l'italien *seconda* : qui favorise, qui aide.

— XI, 172, note. Fadement, sottement, *lisez* Fadement conserve ici le sens français : sans saveur, de façon très insipide. Il avait cours au XIIIe siècle déjà.

— XI, 173, note. Le divertissement dont parle le *Dict.* de Trévoux n'a point de rapport avec la gaieté. On appelait *chalande* la maîtresse de plusieurs hommes. (V. LITTRÉ, *Dict.*) Le mari de la chalande a pu de même s'appeler chaland. Ajoutons qu'OUDIN, *Curiosités françaises*, 1656, donne *chalant* comme synonyme de *compagnon*, ce qui convient également à notre texte.

— XI, 183, note. Châtelaine, *lisez* Ce n'était point châtelaine telle que nous l'entendons maintenant, mais la femme du châtelain. On appelait ainsi le plus souvent le gardien d'un château de porte, alors que chaque grande porte de ville était un poste fortifié flanqué de tours, ayant deux portes qu'on ne pouvait franchir sans traverser une cour sur laquelle les logements de l'intérieur prenaient jour.

— XI, 239, note. *Ajoutez* Toutefois l'explication d'Oudin ne paraît pas applicable. Lever la paille conserve ici le sens d'excellence attirante pris au figuré t. IX, p. 213, et t. VI, p. 181. Seulement cette supériorité n'a plus rien d'abstrait; elle est absolument charnelle. Peut-être même y aurait-il un jeu de mots dont la clef est donnée par l'expression *mettre paille sous le ventre* (t. XII, p. 49).

Erratum, XI, 241. Voyez *Cocu* et *Coucou* dans cette Table.

— XI, 266, ligne 15. Mais qu'elle se, *lisez* mais qu'elle ne se.

— *Idem*, ligne 28. Ce dicton, *lisez* ce dict-on.

— XI, 282, note. Conditions, *lisez* signes, indices extérieurs.

— XI, 346. Remplacer la note 2 par celle-ci : Marie d'Autriche, veuve de Louis II, roi de Hongrie, sœur de Charles-Quint, faite par lui gouvernante des Pays-Bas, de 1531 à 1555.

— XII, 22, ligne 2. D'Avannes, *lisez* D'Avannes, si beau prince.

— XII, 65, ligne 24. A demi sainctes, *ajoutez* comme une Ste-Catherine de Sienne.

— XII, 137, *avant-dernière ligne*, elle l'a tenu jusqu'à ceste heure. Sept lignes plus bas, on lit : ainsi est morte vefve. Ces quatre derniers mots ont dû être ajoutés après coup.

— XII, 172, ligne 13. L'amour de l'aage, sont asseichées, *lisez* l'amour, de l'aage sont asseichées.

— XII, 189, ligne 18. Les éditions publiées jusqu'ici portent ces mots entre parenthèses : (*car je ne veux prendre le Turc*) qui ne s'accordent pas avec le sens. Il doit y avoir eu transposition dans le manuscrit de Branthôme, car ces mots trouvent naturellement leur place deux lignes plus bas après *mon*

F

G

H

I

J

K

L

M

N

O

Q

R

S

T

U

V

W

X

Y

Z

ABRÉVIATIONS

Les chiffres romains indiquent les tomes.
Les chiffres arabes indiquent les pages.
Les noms qui ne sont suivis d'aucune indication sont des noms de lieux.
Les noms suivis de la désignation « mot », renvoient aux notes explicatives placées en bas de page.
Le tiret (—) au commencement de la ligne équivaut à la répétition du premier mot de la mention qui précède.
Pour les renvois à l'Erratum, consultez la table au mot Erratum, où les additions et rectifications sont classées par ordre de tomes et de pages.

—

Arch., Archev. — archevêque.
B^{on}. — baron.
Br. — Branthôme.
Cap^{ne}. — capitaine.
Card^{al}. — cardinal.
Ch^{er}, Ch^{rs}. — chevalier, chevaliers.
C^{sse}. — comtesse.
Cte. — comte.
Dict. — dictionnaire.
D^{sse}. — duchesse.
Ev. — évêque.
Fr. — France.
G^{al}. — général.
G^{d}, G^{ds}. — grand, grands.
Gentilh. — gentilhomme.
M. — Monsieur.
M^{al}, M^{ale}. maréchal, maréchale.
M^{e}. — maître.
Mis. — marquis.
Mlle. — Mademoiselle.
Mme. — Madame.
M^{on}. — maison.
M^{se}. — marquise.
P. — page.
P^{sse}. — princesse.
S^{t}, S^{te}. — saint, sainte.
Secrét. — secrétaire.
S^{r}. — seigneur, sieur.
T. — tome.
V. — Voyez.
V. Erratum. — Voyez l'Erratum au mot Erratum de la table.
Vte. — vicomte.

ORDRE DES MATIÈRES

PARIS. TYP. DE E. PLON, NOURRIT ET C[ie]. — 150.

#2

